

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉCUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

## SOMMAIRE

Liste des souscripteurs.....	177
Un Inventaire général de l'Indochine, par Henri FROIDEVAUX.....	178
La Turquie pacifique, par G. BERNARD.....	181
Le roi Amanullah en Angleterre, par F. TAILLARDAT..	184
L'Asie russe économique, par B. NIKITINE (suite).....	188
Indochine. — L'outillage économique. — Le commerce et la collaboration franco-annamite. — Contre l'usage des pousse-pousse. — Incorporation des métis dans les corps français de la colonie. — Une nouvelle religion : le caodaïsme. — Un essai de propagande anti-communiste. — L'usine d'irrigation de Vinh-dien. — Inauguration de l'usine électrique de Thanh-hoa.	198
Levant. — Au Liban : le ministère des Trois et la Chambre. — En Syrie : succès de la politique de collaboration du Gouvernement. — Avant les élections. — Les élections : le triomphe des extrémistes. — La prochaine constitution. — Le repos du jour du Sabbat. — La Commission des Mandats et le rapport sur l'Irak. — Vers la Société des Nations. — Un pacte de la Turquie avec l'Italie et avec la Grèce (?). — Les procès de concussion. — Un complot monarchiste. — Le traité de Djedda de mai 1927.....	203
Extrême-Orient. — Siam. La Haute Commission du Mékong.....	209
Chine. — La situation politique. — Le conflit sino-japonais de Tsinan-fou. — La rivalité sino-japonaise en Mandchourie.....	210
Bibliographie.....	214
CARTES	
Chemin de fer Turkestan-Sibérie. Etat d'avancement des travaux en mai 1927.....	188

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS D'AVRIL ET DE MAI

Société des Raffineries de sucre de Saint-Louis, à Marseille .....	Fr. 200
Monseigneur de Guébriant, à Paris .....	100
Chambre de commerce française de Chine, à Changhaï; M. Tondon, à Pékin; P. Mignot, à La Ventie; Chambre de commerce de Saïgon; *Capitaine Perretier, délégué administratif, à Muong-Khuong; Mme Vapereau, à Paris; *Duraffour, à Baabda; Ed. Bapst, ambassadeur de France, à Paris; Capitaine Sauzet, délégué administratif, à Bao-Lac; Société des Anthracites du Tonkin, à Paris; chacun 50 francs .....	500
Le Résident Supérieur au Tonkin, Hanoï, 20 cotisations; Bibliothèque des Officiers de Saïgon; Bureau du Contrôle civil, à la Résidence générale de Tunis; Cercle militaire de Saint-Louis du Sénégal; *Cercle des Officiers de Damas; R. Clouet, Consul de France, Ambassade de Constantinople; Ch. Lavauzelle, à Paris; *Le Chef du service de la Presse au Haut Commissariat, à Damas; Bibliothèque des Officiers du 2 <sup>e</sup> R. I. C. à Brest; Cercle militaire de Bordeaux; Bibliothèque des Officiers du 9 <sup>e</sup> R. I. C., à Hanoï; Bibliothèque des Officiers du 8 <sup>e</sup> R. T. S., à Toulon; chacun 45 francs.....	1.395
René Pinon, à Paris; Amicale des anciens élèves de l'École municipale de Cholon; Portoukalian, à Alep; Colonel de Boyve, à Paris; Le Directeur de la Propagation de la Foi, à Paris; Frappier, à Angers; Société Française des Distilleries de l'Indochine, à Paris; Chambre de commerce de Laval; Steeg, Résident général au Maroc, à Paris; Sallandrouze de Lamornaix, à Paris; Monod, à Hanoï; Gaudefroy-Demombynes, à Paris; Nancy, à Pau; chacun 45 francs .....	520
Taboulet, à Saïgon; Lieutenant Hermellin, à Marrakech; *Commandant Migette, à Mâcon; Capus, à Boulogne-sur-Seine; Lieutenant Godefroy, à Bamako; Mme Dupin, à Bordeaux; Capitaine Cherrière, à Colmar; Lieutenant Le Bailly, Armée française du Levant, chacun 35 francs .....	280
A reporter.....	2.995

Report.....	2.995
Wiet, à Paris; Raphaël Georges-Lévy, à Paris; Lunet de Lajonquière, Ch. de la Terraille, à Saint-Genis; ensemble .....	150
Total .....	3.145

*Nota.* — Les noms précédés d'un astérisque indiquent les adhérents nouveaux.

## UN INVENTAIRE GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE

A bien des reprises, l'*Asie française* a retenu l'attention de ses lecteurs sur les publications de la Société de Géographie de Hanoi. Les différents « cahiers » que celle-ci a fait paraître présentent tous, en effet, à un point de vue ou à un autre, un très réel et très vif intérêt; chacun d'eux constitue une très précieuse contribution à l'étude, soit de notre Indochine elle-même, soit des régions tropicales du Sud-Est de l'Asie, autrement dit du milieu auquel appartient l'Indochine. On ne saurait trop souhaiter voir se poursuivre la série de ces jolies plaquettes dont la présentation même est excellente, mais dont le fond est meilleur encore; il y a tant à dire sur l'Indochine, sur son présent et sur son passé, sur ses populations actuelles et sur ses populations disparues, sur ses ressources déjà exploitées et sur ses « possibilités », sur ses beautés naturelles et sur celles qu'a façonnées la main de l'homme; il y a aussi tant à dire sur le canton du monde extrême-oriental dont elle fait partie, sur les pays qui bordent la mer de Chine méridionale et que, pour pratiquer en Indochine la politique la meilleure, il importe de bien connaître sous tous leurs aspects!... Très considérable est donc le champ des investigations de la Société de Géographie de Hanoi, surtout si l'on y ajoute les pays qui confinent à notre Indochine du côté du Septentrion, et l'œuvre qu'elle est appelée à mener à bien est de celles auxquelles on ne saurait trop souhaiter un plein succès.

Dès maintenant, la Société de Géographie de Hanoi agit d'ailleurs de manière à justifier ces vœux et permet de bien augurer de l'avenir. Pour assurer ses bases, si l'on peut dire ou, si l'on préfère, pour « faire le point », elle a entrepris, sur l'Indochine, la publication d'un *Inventaire général* destiné à déterminer exactement l'état actuel des connaissances acquises grâce au labeur persévérant, poursuivi depuis un demi-siècle par les services publics, les institutions privées, les voyageurs, colons, industriels et commerçants de notre grande colonie d'Extrême-Orient.

Est-il nécessaire d'insister longuement ici sur l'utilité de pareilles entreprises et sur les bénéfices de toute nature qui peuvent en découler? Même dans les pays les mieux connus et pour les sujets les plus étudiés, on juge — et avec raison — opportun et fructueux de dresser de temps en temps le catalogue des faits ou des résultats acquis, des points en discussion et des questions à élucider; c'est là une sorte de bilan ou, si l'on préfère, d'examen de conscience scientifique d'où résultent toujours de sérieux avantages, sinon même de réels progrès. N'est-ce pas en quelque façon marquer plus nettement le but auquel tendre et en mieux mesurer l'éloignement, comme, aussi, mieux déterminer les obstacles qui en séparent? Voilà pourquoi, naguère, pour nous en tenir à la seule France métropolitaine, les membres actifs des Congrès annuels de l'Asas recevaient, dans chacune des villes où ils tenaient successivement leurs réunions, des volumes, souvent très bien faits constituant un véritable inventaire scientifique et économique du département ou du pays qu'ils visitaient; voilà aussi pourquoi le département des Bouches-du-Rhône établit actuellement, cent ans après la remarquable *Statistique* dressée par son préfet du temps de la Restauration, le comte de Villeneuve-Bargemon, un admirable inventaire de ce genre sous la forme de cette grande « encyclopédie départementale » que dirige le professeur Paul Masson, de l'Université d'Aix-Marseille, et dont dix gros volumes (sur seize) ont déjà paru.

S'il en est ainsi pour nos pays d'Europe, depuis si longtemps parcourus dans tous les sens, étudiés et exploités par nous de toutes les manières, sillonnés d'un énorme réseau de voies ferrées, de routes, de chemins et de sentiers, de quelle utilité sera l'établissement d'inventaires scientifiques pour les pays neufs, devenus nôtres depuis un temps relativement court. Ce sont des contrées parfois très civilisées, parfois aussi très barbares, dont la civilisation diffère toujours profondément de la nôtre et où, souvent, le blanc est tenu pour un ennemi. Comme l'homme, la nature, le climat, la terre, les plantes, les animaux, y sont hostiles à l'Européen, quel qu'il soit, voyageur, savant, missionnaire ou colon; l'accès en est souvent difficile, et comme le nombre des Européens qui s'y rendent est relativement restreint, que plus rares encore sont les visiteurs sachant voir et sachant observer, la connaissance en est beaucoup moins approfondie, beaucoup moins précise, beaucoup moins solide. Il reste encore beaucoup à étudier, beaucoup à découvrir en France; combien plus restet-il à chercher, à découvrir et à étudier dans nos possessions d'outre-mer, même dans les pays du Maghreb et, à plus forte raison, au Soudan, en Afrique équatoriale, à Madagascar et en Indochine.

Voilà pourquoi on ne saurait faire trop bon accueil à l'*Inventaire général de l'Indochine* en-

trepris par la Société de Géographie de Hanoi.

Est-ce à dire que nous ne possédions pas encore, sur notre Empire d'Extrême-Orient, un travail synthétique de cette nature ? Si fait, et il serait absolument injuste de ne pas rappeler ici que, dès 1914, M. Henri Brenier a publié un remarquable *Essai d'Atlas statistique de l'Indochine* dans lequel il faut voir, en réalité, le premier inventaire économique de notre colonie. Avec une admirable modestie, égale à sa conscience et à l'étendue de son savoir, l'auteur s'est bien gardé de présenter ses cartes, ses graphiques, ses notices pleines de chiffres et pleines de faits comme autre chose qu'une première tentative de synthèse ; mais cette œuvre considérable et longuement méditée (comme en témoigne son plan si logique et d'une si belle ordonnance), cette œuvre patiemment élaborée dont, avant même 1906, l'auteur recueillait déjà les matériaux, comme en témoignent la publication du *Bulletin économique de l'Indochine* et la présentation, — inoubliable pour ceux qui l'ont vue et étudiée, — des produits de ce pays à l'Exposition coloniale de Marseille de 1906, cette œuvre de première valeur a eu le tort de paraître au moment le plus défavorable, au milieu de l'année 1914. Avant qu'elle fût parvenue dans la métropole, ou au moment même où elle y parvenait, les préoccupations de ceux-là mêmes qui portaient le plus vif intérêt aux choses coloniales étaient tournées d'un tout autre côté ; si la métropole ne sortait pas à son avantage de la terrible lutte engagée contre les Puissances de l'Europe centrale — et chacun sait combien angoissants furent les premiers mois de la guerre — n'en était-ce pas fini de son empire d'outre-mer ? Puis quand, à la fin du combat et après la si pénible et si défectueuse reconstruction d'une Europe nouvelle, on put enfin recommencer à s'occuper des colonies, la Syrie et le Maroc retinrent surtout l'attention ; d'ailleurs, pour l'Indochine, les conditions économiques étaient changées et, à plus d'un titre, l'œuvre si méritoire de M. Henri Brenier n'était plus au point. Cela ne veut nullement dire qu'on n'ait pas intérêt à s'y reporter ; elle demeure toujours comme un modèle, et aussi comme un précieux témoignage, un bilan très exact du fructueux travail accompli par la France en Indochine, jusque vers le début de 1914, dans le domaine scientifique, administratif et économique. Mais elle ne correspond plus à l'état actuel des choses ; elle a donc besoin d'être reprise et remise à jour.

Voilà précisément ce que, d'une façon toute différente de l'*Essai d'Atlas statistique de l'Indochine*, aspire à faire la Société de Géographie de Hanoi par la publication de son *Inventaire général de l'Indochine*.

L'ouvrage doit comprendre trois parties et présenter la situation actuelle des connaissances, des institutions et des entreprises, — le stand-point, diraient les Allemands, — au triple point

de vue géographique, politique et économique. La découverte et l'exploration de l'Indochine, cette organisation du travail scientifique dont, avec sa parfaite compétence, M. Alfred Lacroix montrait récemment la variété et signalait les lacunes (cf. *L'Asie française* de janvier 1928, p. 34-36), la géographie physique et la géographie humaine, le tourisme, l'archéologie et enfin « la chasse », c'est-à-dire — pensons-nous — la faune et aussi la flore, voilà tout ce que les directeurs de la publication groupent sous le titre général d'« Etat géographique ». Ils englobent dans l'« Etat politique » l'histoire, l'administration, la vie politique, les finances, la justice, l'armée, l'instruction publique, le service de santé et la vie intellectuelle et sociale. Ils réservent enfin pour l'« Etat économique » l'exposé général de l'organisation de la mise en valeur et les chapitres relatifs aux capitaux, à la main-d'œuvre, aux ressources agricoles, minérales et industrielles et enfin aux échanges ; un chapitre de « renseignements généraux » est destiné à compléter cette dernière partie de l'œuvre entreprise par la Société de Géographie de Hanoi et à grouper les informations de toute nature qui n'auraient pas trouvé leur place dans tel ou tel des chapitres précédents.

C'est bien là — cette énumération un peu fastidieuse, mais nécessaire, en fournit la preuve, — un « inventaire général » ; on comprend que l'administration supérieure de la colonie s'intéresse à une telle publication et que le Gouverneur général ait invité les différents services à lui fournir leur collaboration de la manière la plus active et la plus complète. Pour ne pas être officieuse, comme celle de M. Henri Brenier, — il était encore chef du Service des Affaires économiques au Gouvernement général au moment où a paru son *Essai d'Atlas statistique de l'Indochine*, — l'œuvre nouvelle n'en sera, grâce à cette collaboration, ni moins bien renseignée ni moins précise.

Nous en avons sous les yeux le premier fascicule, — le seul paru jusqu'à présent. Il est signé du commandant L. Dussault, ancien chef du Service Géographique, et *p. i.*, du Service Géologique de l'Indochine, et traite de la structure et de la géographie physique de la contrée. Les fonctions naguère remplies dans la colonie par cet officier supérieur, comme aussi les travaux personnels qu'il y a menés à bien dans le Nord de la Chaîne annamitique, au Laos et dans le Tonkin occidental le préparaient à la tâche qui lui a confiée la Société de Géographie de Hanoi ; il s'en est acquitté en vrai savant. Son rapide exposé de la structure géologique de l'Indochine (p. 1 à 6), basé sur les travaux de MM. Jacob et Bourret et sur ses études personnelles, le commandant Dussault le présente comme « une interprétation de faits acquis qui n'est, peut-être, que provisoire, de nouvelles découvertes pouvant modifier, par la suite, la conception actuelle. » (p. IX). « Nous n'exposons, ajoute l'auteur, les

conclusions de cette étude qu'avec toutes les réserves qu'imposent les nombreuses incertitudes résultant de notre connaissance encore imparfaite du pays ». Il faut bien, malgré tout, prendre un tel état de nos connaissances géologiques et géomorphogéniques pour base du résumé de la géographie physique de la contrée ; voilà ce que fait le Commandant Dussault, dans les différents chapitres qu'il consacre au relief, aux côtes, aux fleuves et au groupement des populations de notre Indochine, et qu'il présente avec beaucoup de modestie « comme une ébauche, comme un premier essai de coordination géographique devant faciliter, dans l'avenir, des études plus complètes et plus précises. »

Donnons acte à l'auteur de ces réserves, mais proclamons en même temps la clarté parfaite de son exposé et le succès des efforts tentés par lui pour mettre un peu d'ordre dans l'étude d'une topographie assez « incohérente » et « chaotique », tout au moins au premier abord, et pour discerner les grandes lignes du relief de la contrée. Le Commandant Dussault a, en particulier, fort bien montré l'importance de la Chaîne Annamitique, de ce vaste système orographique qu'il étudie depuis la frontière du Yunnan jusque dans les plaines du Sud-Annam, du Cambodge et de la Cochinchine, où il finit ; il y rattache, comme il sied, les vastes plateaux calcaires, dits « laotiens », du Nord et des différents plateaux « moï » du Sud. — Non moins dignes d'attention sur les pages relatives à ces cours d'eau de l'Indochine, dont l'auteur a mis en pleine lumière, avec une parfaite clarté, le caractère commun et profondément distinctif, ce régime torrentiel très violent auquel ils sont tous soumis. — Comme ces fleuves (M. Dussault le constate à plus d'une reprise) contribuent beaucoup à modifier l'aspect des rivages et, par leurs apports alluvionnaires, comblent les anciens golfes marins, développent les presqu'îles, travaillent à relier à la côte des îles plus ou moins proches, sans doute eût-il convenu de placer le chapitre relatif aux fleuves avant les pages qui traitent des côtes ; c'est le seul point sur lequel nous proposons une modification au plan du Commandant Dussault. — Quant à l'excellent chapitre consacré à l'étude de la manière dont se groupent les nombreuses populations de l'Indochine, il se rattache intimement aux précédents et il en constitue un très utile complément. Après quelques brèves indications sur la manière dont se répartissent dans les plaines, dans les vallées des régions montagneuses et sur les pentes mêmes des montagnes, les différents groupes ethniques de la contrée, notre géographe en souligne le trait commun — ils sont « essentiellement cultivateurs » — et se plaît à rechercher de quelle manière sont constituées, en Indochine, les agglomérations humaines. Seuls les Annamites (et les Cambodgiens au Cambodge) sont capables de constituer des groupements importants allant parfois jusqu'à l'agglomération

urbaine ; encore, le plus souvent, sont-ils réunis en villages de faible population, et c'est là ce que font exclusivement tous les autres groupes ethniques de la contrée, si bien que la surface de l'Indochine apparaît couverte — plus ou moins suivant les régions, bien entendu, — d'une multitude de très petites agglomérations. Celles-ci sont de deux types différents : « une agglomération de maisons dans un ordre relatif déterminant des groupes séparés par des ruelles et le village aux maisons dispersées ». Tandis que le premier de ces types est particulier aux villages annamites, aux villages cambodgiens et laotiens importants, aux villages chinois de la frontière et à quelques lieux habités de la région montagneuse où l'ordre et la régularité ont été imposés par l'autorité française, le second est répandu chez tous les habitants des régions montagneuses : Thaï, Muong, Man, Méo, etc. Chez certains Kha et Moï, le Commandant Dussault constate l'existence d'un type intermédiaire de village dont les maisons sont disposées suivant un rectangle, avec une place centrale, dans des régions de plateaux ou de larges croupes. Alors que, dans le premier type, le type *annamite*, les maisons sont édifiées au ras du sol, elles sont, dans le second cas, bâties sur pilotis ; les maisons thaï présentent le type primitif de la case indonésienne et sont d'un caractère provisoire très marqué qu'expliquent la nature des matériaux employés (ils sont prélevés sur la forêt voisine) et les conditions de leur emploi.

Une série de fort belles photographies, dues les unes au Commandant Dussault lui-même, les autres au Gouvernement général de l'Indochine, illustrent les différents chapitres de ce fascicule, qu'accompagnent deux cartes, l'une du relief de l'Indochine et l'autre du relief du Tonkin. Ainsi se trouve facilitée l'étude du travail du savant officier et (malgré l'absence regrettable d'illustrations cartographiques des types de village décrits par l'auteur) complété un fascicule qui fait bien augurer de la suite de l'ouvrage ; aussi en attendons-nous avec impatience d'autres livraisons.

Il n'est pas dans les habitudes de l'Asie française de consacrer son article de tête à une publication, même du genre de celle de l'*Inventaire général de l'Indochine*. Nous n'avons pas hésité, toutefois, à nous départir de notre règle, à cause de l'importance et de l'intérêt de l'œuvre entreprise, et aussi à cause de la manifestation de force et de vitalité qu'elle constitue. C'est une preuve nouvelle après beaucoup d'autres, que l'Indochine est aujourd'hui majeure ; à tous égards, si l'on veut bien y réfléchir, l'initiative de la Société de Géographie de Hanoi constitue mieux et plus qu'une manifestation : un enseignement.

HENRI FROIDEVAUX.

## LA TURQUIE PACIFIQUE <sup>(1)</sup>

La Turquie, comme la Russie, a deux visages : le premier européen, le second asiatique ; nation intercontinentale, elle est à la fois un état du proche-Orient et une puissance du moyen-Orient ; elle occupe une solide tête de pont dans la péninsule balkanique ; en Asie-Mineure, l'Anatolie représente sa place d'armes.

Sa position à cheval sur deux continents n'est pas la seule particularité remarquable de la République kémaliste. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour constater que cet état tampon est entouré de tous côtés de points de friction ; ses frontières communes, tant terrestres que maritimes, avec une multitude de voisins provoquent de fréquentes crises internationales. C'est ainsi que la Turquie est entourée par la Grèce et la Bulgarie en Thrace, par la Russie en Transcaucasie, par la France en Syrie, par la Grande-Bretagne en Irak et à Chypre, par l'Italie, maîtresse du Dodécanèse, etc...

En outre, malgré certaines clauses restrictives de la Commission des Détroits de 1923, la Turquie détient une place privilégiée et très enviée sur la porte de la mer Noire ; elle est devenue le principal Cerbère des défilés du Bosphore et des Dardanelles depuis que son représentant à la Commission des Détroits a été nommé, en lieu et place du délégué britannique, Président du comité de contrôle de la navigation ; pratiquement ce personnage a la haute main sur les passages maritimes.

Signalons également que peu de nations ont eu des frontières plus mouvantes. Depuis 1700, la carte de l'Empire ottoman n'a cessé de se résorber comme une peau de chagrin sous la poussée de la Russie, de l'Autriche, des Etats balkaniques, des grandes puissances méditerranéennes... Du côté de l'Europe, pour ne remonter qu'à l'année 1912, sa frontière s'est déplacée pour le moins quatre fois : le traité de Londres (17 mai 1913) porte la frontière gréco-turque jusqu'à la ligne Enos-Midia ; le traité de Bucarest (28 juillet 1913) rend à la Porte Andrinople et Kirk-Kilissé ; le traité de Sèvres ramène la grande Grèce jusqu'à Tchataldja ; le traité de Lausanne rend de nouveau Andrinople à la République kémaliste.

La frontière d'Asie, elle-même, malgré son éloignement, n'a pas été à l'abri de semblables vicissitudes. Après avoir perdu, au lendemain du traité de Sèvres, Smyrne et son hinterland, la Cilicie, la Syrie, la Mésopotamie et ses vilayets d'Arabie, la jeune République est parvenue, par la force des armes, à refouler les Grecs hors de l'Anatolie et à repousser la frontière turco-syrienne jusqu'à la ligne de Bagdad. Enfin le trai-

té de Mossoul (6 juin 1926) rectifiait légèrement la frontière entre la Turquie et l'Irak à l'avantage d'Angora.

Le traité de Lausanne, qui fut une éclatante revanche diplomatique, succédant à une foudroyante contre-offensive militaire, a affranchi Angora de plusieurs servitudes humiliantes : limitation des armements, hypothèque des zones démilitarisées, sauf dans les Détroits, certaines îles et au long des frontières grecque et bulgare. La Turquie est la seule des nations vaincues de la grande guerre qui ait réussi à déchirer *manu militari* l'un des traités de paix. Tandis que le traité de Sèvres est devenu caduc, ceux de Versailles, de Neuilly, de Saint-Germain et de Trianon ont résisté à toutes les tentatives de révision.

Ce brillant rétablissement militaire, dont le héros fut le Dictateur Moustapha Kémal Pacha, n'est pas le seul chef-d'œuvre à l'actif du « Ghazi » ; grâce à un programme de réformes aussi heureuses que hardies, le vainqueur des Grecs a été l'animateur de l'étonnante renaissance d'un pays longtemps plongé dans les ténèbres ; en même temps, il parvenait à restaurer la situation diplomatique de « l'homme malade ».

Ce relèvement extérieur s'est opéré pour ainsi dire en deux temps : d'abord en Asie, ensuite en Europe.

L'activité de la politique étrangère nationaliste s'est, en premier lieu, manifestée du côté de l'Orient ; c'est le visage tourné vers l'Asie qui a commencé par sourire à ses vis-à-vis ; une succession d'accords pacifiques ont éclairci l'horizon de l'Asie-Mineure : traités de neutralité avec la Russie, la Perse et l'Afghanistan ; convention d'Angora, conclue avec la France le 2 juin 1926, consacrant le principe de l'arbitrage en ce qui concerne la Syrie ; traité de Mossoul, signé avec l'Angleterre, qui organise une collaboration pacifique du côté de l'Irak.

Après avoir ainsi assuré la sécurité de ses « derrières », le gouvernement kémaliste s'est tourné du côté de l'Europe et de la Société des Nations qu'il boudait depuis la signature du traité de Sèvres et l'humiliation de Mossoul ; le visage européen de la Turquie s'est enfin déridé ; cette nation s'est résolue à collaborer avec les puissances civilisées. De ce changement d'orientation, trois faits entièrement nouveaux sont résultés : participation d'Angora à la commission préparatoire à la conférence du désarmement ; rapprochement avec Rome ; réconciliation avec Athènes.

\*\*

La présence des Kémalistes à Genève avait attiré l'attention générale pour plusieurs raisons.

A première vue, le problème du désarmement semblait présenter un médiocre intérêt pour un peuple qui passe pour « militariste ». Les Ottomans se sont toujours inspirés, au cours de leur histoire mouvementée, de la devise arabe : « La paix d'Allah est à l'ombre des épées », variante

(1) Voir *Asie Française*, juin-juillet 1926, p. 222-226.

de l'adage latin « Si vis pacem, para bellum ». Comme par le passé, ils continuent à conserver leur sabre aiguisé. Pour une population de 14 millions d'habitants, la République turque entretient une armée permanente de 120.000 hommes, effectif plus élevé que ceux de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie ; 50 0/0 du budget total sont consacrés à la défense nationale. Le souci de mâter les révolutionnaires du Kurdistan et d'étouffer les velléités d'indépendance des Arméniens ne suffit pas à justifier de pareils sacrifices de la part d'un Etat plutôt désargenté.

C'est sur la suggestion des Dictateurs du Kremlin que la Turquie a été conviée à prendre part aux discussions de Genève. Moscou, confiant dans la solidité des liens qui unissent les deux républiques, espérait qu'Angora se montrerait reconnaissante de ses bons offices en abondant dans le sens de la thèse moscovite du désarmement intégral et immédiat, soutenue également par Berlin et Budapest. Toutefois, l'influence moscovite se trouvait contrecarrée par le patronage de la Pologne, M. Zaleski ayant également contribué à faire lancer à la Turquie une invitation par le Conseil de la S.D.N. Varsovie, en effet, qui fut souvent l'amie de Constantinople, ne laisse échapper aucune occasion de faire contrepoids à la dangereuse poussée soviétique.

Dans de telles conditions, la délégation kémaliste semblait obligée de ménager la chèvre et le chou. En outre, ses députés pouvaient ne pas se sentir entièrement en confiance dans l'atmosphère genevoise. Angora, en effet, a eu tantôt à se louer, tantôt à se plaindre des verdicts de la Haye et de Genève ; si elle a obtenu gain de cause à la cour de justice internationale de la Haye dans l'affaire du *Lotus*, elle a perdu son procès dans le différend de Mossoul. Tout compte fait, quoique la Turquie ne fût pas une nouvelle venue sur les bords du lac Léman, puisqu'elle avait participé à la conférence économique internationale, sa conduite éventuelle représentait une inconnue.

Si l'on tient compte de ces précédents, on ne peut que louer l'attitude impartiale de Tewfik Rouchdy Bey, qui a déçu tous les espoirs de Moscou. Le ministre des affaires étrangères d'Angora, loin de s'associer à la collusion germano-russe, a pris nettement position contre le projet de désarmement général et immédiat de M. Livitnof et voté également contre la proposition allemande du comte Bernstoff. Par contre, le délégué kémaliste n'a cessé d'appuyer avec insistance les interventions du représentant de l'Italie, le général de Marinis. Qui plus est, Tewfik Rouchdy bey a offert la collaboration de son pays aux travaux de Genève en déclarant que son gouvernement se ferait représenter régulièrement au comité de sécurité ; enfin il a laissé entendre, sous certaines réserves, que la Turquie était décidée à entrer dans la Société des Nations.

Des gestes aussi significatifs n'ont pas man-

qué d'être interprétés comme les signes précurseurs d'une évolution prochaine de la politique étrangère de la jeune république. Certes il tombait sous le sens commun que les nationalistes d'Angora, qui n'avaient jamais sympathisé avec les révolutionnaires bolchévistes, ne s'étaient associés avec des partenaires aussi compromettants qu'à leur corps défendant et dans l'unique but de faire pièce à la Grande-Bretagne et à ses alliées. En se désolidarisant nettement de Moscou, à propos de la question de la réduction des armements, en votant avec la grande majorité des membres de la délégation internationale, la Turquie a contribué à devenir *persona grata* auprès de la Société des Nations. Sa situation géographique internationale et son rôle de premier plan dans la politique mondiale en font le trait d'union nécessaire entre l'Asie et l'Europe ; la République d'Angora a sa place marquée au sein de la ligue des peuples.

Non contente de faire sa cour à l'Institut international de Genève, la Turquie vient de faire un tour de valse avec deux de ses ennemies d'hier, l'Italie et la Grèce.

Depuis 1910, l'Italie et la Turquie ont eu souvent maille à partir ; leurs hostilités débutèrent par l'expédition coloniale de Tripolitaine, état vassal de la Sublime Porte. Rome signait la paix avec Constantinople au moment où le gouvernement jeune turc se trouvait empêtré dans la première guerre balkanique ; elle en profitait pour se faire octroyer, en même temps que la Libye et la Cyrénaïque, les îles du Dodécannèse peuplées par une forte majorité hellène. Après une courte trêve, les deux adversaires se retrouvent aux prises pendant la guerre mondiale. En vertu de l'accord tripartite anglo-franco-italien, annexé au traité de Sèvres, nos alliés se voient adjuger une zone d'influence en Anatolie, englobant en particulier la vallée du Méandre. Par la suite, la Consulta n'arrêta pas de marcher diplomatiquement dans le sillage du Foreign Office ; elle soutint à toute occasion la politique hostile de Londres envers Angora. Pendant la période la plus aiguë de la crise de Mossoul, l'Italie se range délibérément aux côtés de la Grande-Bretagne ; elle fait peser sur l'Anatolie la menace d'un débarquement dans la région d'Adalia. Cette pression militaire eut deux conséquences importantes : elle incita les Kémalistes à se rapprocher de Moscou et aussi de Belgrade, visée par l'impérialisme fasciste ; elle contribua également à faire mettre les pouces à la Turquie qui dut s'incliner *nolens, volens*, devant la décision de la S.D.N.

Mais, comme la plume au vent, la diplomatie est volage ; voici qu'un revirement aussi subit que radical vient de s'opérer dans les relations des deux puissances méditerranéennes. M. B. Mussolini est d'ailleurs coutumier de ces habiles volte-face. Les mobiles d'une pareille évolution sont faciles à deviner. La Turquie nouvelle, qui

a l'ambition de devenir une puissance européenne et de participer effectivement à la politique balkanique, frappe à la porte italienne. De son côté, Rome tend à jouer un rôle de premier plan dans la Méditerranée orientale ainsi que dans les Balkans, où elle s'efforce d'isoler Belgrade. Pour parvenir à ses fins, il peut être utile de composer avec le nationalisme turc. Ajoutons à ces raisons pratiques un motif d'ordre psychologique : la sympathie naturelle qui unit le « Duce » et le « Ghazi », artisans de deux redressements parallèles, réalisés par des moyens analogues.

Depuis 1927, la réconciliation était sous roche, la diplomatie italienne préparait le terrain; elle s'efforçait de calmer la méfiance dont elle était l'objet à Angora et d'améliorer sa balance commerciale avec la Turquie. Nombre de questions pendantes avaient été réglées à l'amiable : un traité d'extradition et d'assistance judiciaire avait été signé à Angora et l'on vit M. Mussolini, à l'occasion d'un anniversaire, envoyer un télégramme de félicitations à la marine turque ; le Roi, de son côté, avait réservé l'accueil le plus gracieux au chargé d'affaires turc à Rome.

L'entrevue de Milan entre le ministre des affaires étrangères, Tewfik Rouchdy bey et le dictateur latin, à laquelle assistait M. Grandi, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures, a été la consécration de l'amélioration des rapports communs.

Bien qu'aucune déclaration officielle n'ait suivi l'entrevue, la presse officieuse a lancé quelques échos vraisemblables sur la prise de contact de Milan ; elle aurait donné lieu à des échanges de vue sur plusieurs questions ; entre autres sur un projet de pacte de non agression entre la Turquie et l'Italie auquel la Grèce pourrait être associée, sur la conclusion pour 1929 d'un nouveau traité commercial, sur l'entrée de la Turquie dans la Société des Nations.

Quant à la morale de cette histoire, elle a été tirée avant la lettre par Tewfik Rouchdy bey dans un discours de bienvenue à la « Lega navale » italienne :

Bien n'est plus naturel que l'union et l'amitié entre les deux sentinelles montant la garde devant les belles rives de la Méditerranée, de cette mer qui lie l'une à l'autre les parties du vieux monde. Je suis réellement convaincu que les rapports amicaux existant entre nous reposent sur des réalités et je regarde l'avenir avec optimisme.

\*\*

La détente qui se manifeste entre Athènes et Angora est un signe des temps encore plus curieux. Jamais peuples ne se sont affrontés aussi tragiquement que les Turcs et les Hellènes, toujours divisés par une haine farouche de races et de religion. Asservie au XV<sup>e</sup> siècle par les Ottomans, qui firent peser sur elle un joug très dur, la Grèce ne put recouvrer sa liberté en 1830, qu'à la suite d'une guerre héroïque de neuf ans.

Devenus indépendants, les Hellènes n'eurent de cesse qu'ils n'eussent reconstitué la grande Grèce. Les traités de Sèvres et de Neuilly furent pour les philhellènes la réalisation d'un beau rêve, qui s'effondra malheureusement en 1922 sur les bords du Sakkaria. La téméraire campagne d'Anatolie se solda par un exode général des populations grecques « homogènes » : fuyant le fer et le feu, environ 1.500.000 Hellènes d'Asie Mineure se réfugièrent dans la mère patrie.

Le gouvernement d'Athènes, littéralement débordé, s'est trouvé aux prises avec le problème presque insoluble de caser sur son sol cette multitude de déracinés ; s'il l'a résolu tant bien que mal, ce n'est qu'au prix de lourds sacrifices.

A ce tableau rempli d'ombres, il n'existe qu'une seule et faible lumière. L'échange des populations entre les deux pays a supprimé ipso facto la question irritante des minorités ; une mesure aussi radicale a facilité le règlement des démêlés politiques gréco-turcs puisque la République hellène n'a plus à se préoccuper de la protection des siens, vivant sous la domination étrangère. C'est ainsi que, par une sorte d'homéopathie diplomatique, le mal a guéri la maladie jugée incurable. Cependant le remède, cruel s'il en fut, n'a pas agi sans affaiblir le patient encore convalescent ; les charges considérables assumées par Athènes pèseront longtemps sur son relèvement.

Quoiqu'il en soit, la diplomatie, débarrassée de cette entrave, travaille à combler le fossé rempli de sang qui séparait les deux ennemis héréditaires ; grâce à la disparition des minorités, il n'existe plus d'obstacle insurmontable à un règlement pacifique des différends qui n'ont jamais cessé jusqu'ici de se poser entre Athènes et Constantinople. La Grèce, qui entreprend résolument une œuvre de reconstitution nationale, a besoin de solides garanties de paix ; dans le proche Orient elle peut compter sur des amitiés sûres ; l'horizon européen lui apparaît sans menaces ; c'est surtout du côté de la Turquie qu'elle tourne ses regards afin de dissiper les nuages qui portent ombrage à sa sécurité.

Evidemment une union entre deux ennemis irréductibles d'hier ne peut être qu'un mariage de raison ; l'intérêt bien compris, beaucoup plus que l'inclination, a inspiré les négociateurs.

M. Michalacopoulos, ministre des affaires étrangères de Grèce, a eu l'occasion de se rencontrer avec M. Tewfik Rouchdy bey, son collègue turc, à Genève puis à Rome ; ils en ont profité pour faire un tour d'horizon et examiner dans un esprit de conciliation les concessions réciproques capables de régler les questions litigieuses entre les deux pays ; les bases de leur programme de détente comportent en particulier :

La réduction parallèle des armements sur mer et la conclusion éventuelle d'un pacte de non agression et de neutralité ;

La réunion d'une commission mixte chargée

de résoudre les problèmes de droit public et de droit privé relatifs à l'échange des populations.

Les conversations se poursuivront à Angora par les soins de M. Pappas, de façon à liquider le passé et à dissiper les malentendus.

La Turquie, autant que la Grèce, éprouve le besoin impérieux de se recueillir et de travailler en repos. Douze années presque ininterrompues de guerres, de 1910 à 1922, ont épuisé à tel point les forces vives du pays que tout nouveau conflit armé porterait un coup fatal à l'œuvre de salut de Mustapha Kémal Pacha. L'indépendance nationale reconquise, au prix du sang, la résurrection économique et politique, réalisée avec tant de maîtrise, sont des biens trop précieux pour être compromis dans une aventure. Seule, la paix est capable d'assurer l'avenir de la Turquie ; il est tout naturel que, par son entrée dans la Société des Nations, par son rapprochement avec l'Italie et la Grèce, la jeune République cherche à respirer dans une atmosphère de calme et de sécurité.

Lieutenant-Colonel G. BÉSNARD.

## LE ROI AMAN ULLAH EN ANGLETERRE

Après leur visite en Allemagne, le roi et la reine d'Afghanistan sont revenus en France et c'est de Paris qu'ils ont gagné l'Angleterre où ils sont arrivés le 13 mars dernier. Reçus à Douvres par le prince de Galles et à la station Victoria à Londres par le roi et la reine d'Angleterre, les souverains afghans ont été conduits au Palais de Buckingham.

Le programme de leur séjour officiel en Angleterre a été, en tous points, identique à celui qui a été suivi tant en Italie qu'en France ou en Allemagne. Il paraît donc inutile de donner le détail des réceptions qui ont eu lieu : visite des souverains à Buckingham Palace, réceptions à la Cour, au ministère des Affaires étrangères, à la Légation afghane, visites au tombeau du Soldat inconnu à Westminster, au Collège royal, à l'aérodrome de Hendon, à l'Observatoire de Greenwich, etc., etc... Le cadre seul était changé et une note très couleur locale, qui eût enchanté Théophile Gautier, ajoutée par le cérémonial un peu archaïque, mais si pittoresque des réceptions anglaises.

Le Roi dut réserver une de ses journées pour aller admirer la flotte anglaise et « contempler la grandeur de la mer, la seule puissance sous les cieux qui, dans sa majesté et sa beauté, puisse se comparer avec les montagnes afghanes toujours couvertes de neige ». Après avoir assisté à une démonstration navale de la flotte de l'Atlantique, il s'est rendu à Portsmouth et à Sou-

thampton. Dans ce dernier port, il a visité un sous-marin, le L.-22, qui, après avoir été salué par le fort de Block House, s'est immergé en moins d'une minute. Le Roi fut particulièrement intéressé par les manœuvres auxquelles il assista ; à l'aide d'un périscope spécial il put suivre les évolutions des navires qui croisaient en avant du sous-marin et prit le plus grand intérêt aux explications qui lui étaient fournies par le lieutenant commandant W. D. Stephens.

Le 21 mars, le roi, au cours de la visite qu'il fit à l'aérodrome civil de Croydon, effectua un vol de plus d'une heure au-dessus de Londres. L'avion, une berline qui fait habituellement le voyage de nuit entre la France et l'Angleterre, était piloté par le capitaine W. Rogers. Le lendemain les souverains furent reçus à la Société de Géographie de Londres et, le 23 mars, ils se rendirent à Oxford où ils furent accueillis avec le cérémonial habituel par Lord Birkenhead. Ce dernier, à la suite du déjeuner qui fut servi dans le Wadham hall, porta le toast suivant qui présente un intérêt tout spécial :

Nous sommes honorés aujourd'hui par la présence d'un Souverain qui, au cours d'un voyage hardiment et brillamment conçu, a cherché à se familiariser lui-même avec les mœurs et les institutions des pays étrangers. Non moins de onze capitales, je crois, figurent dans le programme des visites que Sa Majesté s'est fixé. Chacun, sans aucun doute, admirera l'initiative et l'énergie qui ont inspiré le roi et sa gracieuse compagne à s'embarquer pour un voyage aussi pénible avec l'espoir de cimenter des amitiés existantes et aussi avec le désir de se documenter plus complètement afin de mettre leurs connaissances au service de leur peuple, car ce ne fut certainement ni une curiosité oisive, ni l'espérance d'un plaisir facile qui détermina le Roi Aman Ullah à entreprendre un tel voyage...

Ce court séjour de Votre Majesté en Angleterre pourra, nous l'espérons sincèrement, la persuader qu'il reste encore dans notre politique, dans nos arts, dans notre littérature et dans notre science certains éléments qui ne sont pas complètement indignes de la bienveillante considération d'un ami...

Nous avons eu le privilège de prendre part, ce matin, à une cérémonie très agréable. La plus haute dignité que cette Université puisse conférer, a été accordée à un souverain qui, depuis le commencement de son règne, s'est signalé, d'une façon toute particulière par les soins qu'il a apportés à assurer le triomphe de la cause de l'instruction...

Il y a plus de mille années florissait en Afghanistan, près des rives de l'Oxus, l'université universellement connue de Bactres qui, de l'avis des érudits, était le lieu de rencontre de trois civilisations augustes et vénérables. L'histoire rapporte que cet endroit fut rasé jusqu'au sol par Djengis Khan. C'est, je pense, l'intention de Sa Majesté de fonder une université à Caboul, afin que cette ville devienne le centre de la culture intellectuelle pour l'Asie antérieure, et de ressusciter les gloires d'un passé merveilleux. Nous suivrons avec intérêt et sympathie l'exécution de ce projet. Il se pourrait même que le frère de Sa Majesté, — qui est ici aujourd'hui parmi nous comme étudiant au collège d'Exeter — puisse, sous les auspices de son souverain, devenir le premier vice-chancelier de cette nouvelle université.

Le roi, à qui l'on traduisait immédiatement les

paroles prononcées par Lord Birkenhead, répondit en persan :

« Je suis extrêmement satisfait d'avoir eu l'occasion de visiter un grand centre d'éducation ayant une renommée aussi historique qu'Oxford, car l'affection et l'intérêt que je porte à l'éducation et la culture de ma chère nation ont été encore accrus par ma visite à votre grande Université. »

Personnellement, j'ai un grand respect et une grande admiration tant pour l'éducation que pour tous ceux qui travaillent à la noble cause de la science. Depuis le début de mon règne, j'ai contribué de mon mieux à accroître l'éducation de mon peuple et j'ai la conviction que mon travail amènera des résultats durables.

Dès le 16 mars, le roi et la reine, après avoir pris officiellement congé des souverains anglais, sont venus s'installer à l'hôtel Claridge. Avant de quitter l'Angleterre et de se rendre en Russie par Berlin et Varsovie, le roi a voulu visiter Manchester, Liverpool et Sheffield.

\*\*

Et maintenant que S. M. Aman Ullah Khan a terminé sa randonnée en Occident, le moment semble venu d'indiquer les raisons qui ont motivé son voyage et de rappeler brièvement les faits caractéristiques qui ont marqué son séjour dans les différentes capitales de l'Europe. La Russie, en effet, si nous en croyons de nombreux intellectuels émigrés, n'appartient plus au monde européen ; « elle a renié notre sagesse, notre art, nos machines » et, en retournant vers ses origines asiatiques, comme le voulait Lénine, elle rachète, selon l'expression du prince Troubetzkoï, « le péché qu'elle avait commis d'avoir méconnu son orientalisme et de s'être laissé leurrer par ses illusions occidentales ». Elle est devenue l'Eurasie, ce monde bizarre qui plonge dans les ténèbres d'un autre moyen âge avec, en moins, cette foi ardente qui a fait le charme et la beauté du nôtre.

Certes ce n'est pas une figure banale que celle de ce jeune roi d'Afghanistan qui vient selon ses propres paroles « demander à la civilisation occidentale ce qui peut être utile à son pays et en même temps appeler l'attention du monde sur son peuple ». Dès qu'il a été reconnu comme souverain à Caboul, en février 1919, le roi Aman Ullah a voulu régner sur un peuple libre. Après s'être affranchi de la tutelle anglaise en dénonçant le traité de protectorat conclu en 1895 par Abdur Rahman avec la Grande-Bretagne et avoir soutenu une guerre qui, pour n'avoir pas été longue, n'en a pas moins été meurtrière, il n'a jamais manqué une occasion d'affirmer l'indépendance de son pays. Durant les neuf années de son règne, il a fait preuve des plus brillantes qualités de souverain, et il a si bien rétabli l'ordre parmi ses tribus turbulentes qu'il a pu s'absenter durant plusieurs mois. Aucun de ses prédécesseurs n'aurait pu accomplir un pareil voyage sans risquer de perdre son trône.

Avant d'aller chercher au dehors ses modèles de perfectionnement, le roi Aman Ullah a donné sa mesure chez lui. Le traité du 8 août 1919 l'avait à peine affranchi du contrôle anglais qu'il entreprit de réformer son pays et de le moderniser. « Il faut quelquefois vouloir le bien du peuple malgré lui, tout en restant son fidèle serviteur ». Cette constatation, que le roi faisait récemment à Bombay, indique nettement quelle a été sa ligne de conduite. Elle devait se heurter fatalement à la résistance des mollahs qui voyaient dans toutes les initiatives royales des hérésies à combattre : l'ouverture d'écoles pour jeunes filles, le décret accordant aux femmes le droit de choisir un époux furent condamnés au nom des principes coraniques... Il y a 4 ans, à l'appel de ces mollahs à l'esprit obtus, quelques tribus du Sud prennent les armes. Le roi réagit avec vigueur. L'armée afghane, sous le commandement de Mohamed Wali Khan et d'Ali Achmed, soumet les rebelles et déporte des villages entiers. Ce sont ces dissidents que M. Maurice Perrot a vu défiler dans les rues de Caboul au cours de son voyage en Asie musulmane. L'histoire du règne d'Aman Ullah n'est d'ailleurs qu'une lutte plus ou moins aiguë entre l'ancien et le moderne, entre les vieux Afghans, esclaves d'un texte ou d'une coutume, et les jeunes Afghans, épris de liberté, du désir de se perfectionner et d'élever leur pays au rang de grande nation.

Ces essais de modernisme ne sont d'ailleurs pas nouveaux dans les annales de ce pays. Abdur Rahman avait autrefois préparé à l'usage de ses sujets un catéchisme « pour l'instruction des vrais croyants », dans lequel il s'était efforcé de faire comprendre aux plus obtus que tout n'était pas systématiquement mauvais dans les coutumes et dans les mœurs des « infidèles ».

Cette longue période de tranquillité, qui va du traité de Gandamak à 1919, n'a pas seulement permis aux Emirs afghans de faire passer leur pays du stade de la tribu à celui de la centralisation ; elle leur a donné les moyens matériels d'apporter quelques modifications aux coutumes locales, de tenter une réorganisation de la justice, d'établir une répartition plus équitable des impôts et enfin de constituer, grâce aux subsides anglais, une armée assez homogène d'une centaine de mille hommes. Le roi Aman Ullah, servi par une connaissance approfondie de ses sujets, par une élite de jeunes Afghans et par la vague de nationalisme et d'indépendance qui déferle sur tous les peuples asiatiques, a fait bien davantage. Il a d'abord voulu unifier son pays et pour cela il a mené avec une énergie farouche, une lutte implacable contre toutes les dissidences locales. Une fois atteint ce but, — ce qui lui a demandé plusieurs années d'efforts, — il est entré résolument dans la voie du modernisme.

Au point de vue militaire, il a supprimé toutes charges inutiles, tous les emplois honorifiques et largement rétribués, il a réduit le budget de la guerre au strict nécessaire tout en orga-

nisant son armée d'une façon très moderne. En temps de paix, l'armée afghane compte bien près de 100.000 hommes, et si l'on veut bien se rappeler les merveilleuses qualités des soldats afghans, endurance, énergie, courage, on se rendra compte de quelle importance est cette force qui est située en un point intéressant, à un croisement de route, au point de contact de civilisations différentes. Au point de vue politique, le roi a, en 1922, octroyé à son peuple une constitution ; mais, tenant compte de l'ignorance dans laquelle sont encore ses sujets, il a su ne leur accorder qu'une participation restreinte au pouvoir. Un régime représentatif a été institué avec deux assemblées consultatives : une Chambre des Pairs composée des principaux chefs de la noblesse, une Chambre basse désignée moitié par le souverain, moitié par le peuple. Le pouvoir exécutif appartient au roi, qui délègue ses pouvoirs aux ministres de son choix et, comme Aman Ullah est un grand travailleur, il exige de tous un labeur très sérieux.

Ayant accepté le trône à la condition que le peuple afghan lui fasse entière confiance et ne se refuse à aucun sacrifice pour arriver à l'indépendance absolue, le roi Aman Ullah entend arriver au but qu'il s'est fixé. Aucun obstacle ne l'a jusqu'ici arrêté. Il a commencé par transporter sa résidence à Dar el Aman, à quelques kilomètres de Caboul. Là, dans un site enchanteur, au pied des montagnes de Pagman dont les sommets couverts de neige se profilent nettement sur un beau ciel oriental, au milieu d'une végétation luxuriante, il a créé de toutes pièces une nouvelle cité, à 6.000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ses palais encore un peu neufs se cachent au milieu des grands arbres ou terminent dignement la perspective d'un jardin à la française. La résidence royale d'été fait songer à une belle villa de la « Côte d'Azur », le pavillon royal a une maison basque et le parc, avec ses allées ombragées et ses éboulis de rocs, à certains coins de la forêt de Fontainebleau. Quant au jardin public, il s'honore de superbes bancs verts que pourrait envier notre Luxembourg. Ajoutez à cela des arbres majestueux, une rivière active le long de laquelle s'alignent les beaux peupliers asiatiques, des pièces d'eau nombreuses dont le calme est seulement troublé par des jets d'eau élancés et vous aurez, l'imagination aidant, une impression de ce qu'est le Dar el Aman cher à la cour afghane.

Au point de vue administratif, le roi a procédé à une réorganisation complète de son pays. Il l'a divisé en provinces, gouvernements et districts et a mis à la tête de ces subdivisions territoriales des hommes compétents et intègres qui partagent ses idées. Il a institué des justices de paix, des tribunaux civils et correctionnels, des cours d'appel et une Cour de Cassation. Il a réorganisé le mode de perception des taxes et des impôts et fait surveiller très étroitement leur collecte.

Au point de vue social, il n'a pas redouté de se heurter aux vieilles coutumes et aux traditions millénaires. Il a interdit la polygamie, établi l'égalité des sexes, amélioré le sort de la femme en la rendant plus libre. Il s'est vêtu à l'européenne et la cour a suivi l'initiative royale. Les « vieux musulmans » ont crié au scandale, le roi a laissé dire et a continué son œuvre en fondant des hôpitaux, en réorganisant le corps médical. Dans cette œuvre d'amélioration sociale, il a été puissamment aidé par la reine Taourah.

Au point de vue économique, le roi a fait aussi un effort considérable. Il a créé une école d'agriculture, des pépinières, des champs d'expérience. Il a provoqué la concurrence de sociétés étrangères pour arriver à donner au commerce et à l'industrie de l'Afghanistan le plus grand essor possible en rapport avec ses richesses naturelles encore très insuffisamment exploitées. Enfin il a commencé la construction d'un réseau routier. Au cours de l'entrevue que le roi accordait à Caboul à M. Maurice Pernot, en 1926, il déclarait :

Oui, d'abord des routes. Chaque route construite augmente la prospérité d'une contrée et favorise le développement à venir du pays tout entier. Mais comme c'est difficile ! Le paysan ne comprend pas... La route nouvelle que j'ai fait construire entre Djellalabad et Caboul permettra à une automobile de franchir la distance en cinq ou six heures. La route projetée de Caboul à la frontière du Turkestan est faite jusqu'à la montagne : le reste du travail est facile... Dès que le réseau routier sera complet, nous penserons au chemin de fer (1).

Ces projets sont en train de se réaliser. En 1913, on comptait 12 automobiles en Afghanistan ; à l'heure actuelle, il y en a des centaines, et les fameuses voitures coloniales anglaises à six roues se répandent de plus en plus. Au Nord, la route de Caboul à la frontière du Turkestan est partiellement construite, celle de Caboul à Peschaver, par la passe de Khyber, est tracée, celle de Caboul à Candahar est amorcée et déjà la longue file des poteaux télégraphiques court à travers les steppes herbeuses et les montagnes afghanes, remplaçant les messagers montés des Emirs. Des hôtels confortables sont ouverts à Candahar, à Djellalabad, à Hérat et à Caboul, etc.

L'activité du roi ne s'est pas bornée à ces réformes. Après avoir opéré la réorganisation administrative et judiciaire de son pays, en s'inspirant de ce qui existait chez les nations occidentales, il s'est adonné plus particulièrement à la réforme de l'instruction publique. L'enseignement primaire, autrefois inexistant, a été rendu obligatoire et le roi a pris l'initiative d'une réforme de l'alphabet dont il dit le plus grand bien. Ne se vante-t-il pas d'avoir appris, avec cette nouvelle méthode, à lire et à écrire à l'un de ses fils en vingt-trois leçons ! Ce sont des colères étrangers (allemand et français) qui assurent à Caboul l'enseignement secondaire. Quant

(1) Maurice PERNOT, *En Asie musulmane*, p. 36.

à l'instruction féminine, la première école fut fondée en 1921 et le souverain, voulant témoigner l'intérêt qu'il portait à cette œuvre, offrit un de ses palais pour y établir la première école de jeunes filles. Actuellement, on compte en Afghanistan cinq écoles du même genre avec une école supérieure solennellement inaugurée par la reine. Par ailleurs des sociétés féminines ont été constituées pour assurer le développement moral et intellectuel de la femme.

Enfin, un certain nombre d'étudiants sont en cours d'étude dans les capitales de l'Europe, de sorte qu'une élite intellectuelle est en train de se former pour le plus grand profit du pays.

Nous assistons donc à une véritable transformation de l'Afghanistan. Mais le roi Aman Ullah, aussi bien entouré soit-il, n'a pas voulu accentuer les réformes qu'il imposait à son pays avant de se rendre compte par lui-même de l'état de ces civilisations dont on lui vantait le perfectionnement économique, les découvertes scientifiques et les progrès merveilleux dans tous les domaines matériels de l'activité humaine. Il est donc parti avec la reine et avec quelques fidèles faire un voyage de découverte et de contrôle.

Reçu aux Indes avec tout l'apparat grandiose qui caractérise ce monde où se heurtent et se complètent deux civilisations, il n'a pas craint, en tant que chef religieux, de faire à la grande mosquée de Bombay un sermon sur la nécessité de la tolérance. Le sujet était nouveau et assez osé devant une assemblée de musulmans. Mais le roi est indépendant et, s'il a prescrit aux princesses de la Cour l'abandon du voile aussitôt franchies les limites de ses Etats, on sait qu'il reste un fidèle défenseur des principes religieux du Coran. Il ne s'est pas gêné non plus pour vanter les beautés de l'indépendance et son voyage a provoqué, tant aux Indes qu'en Egypte, des manifestations nationalistes très caractéristiques.

Ne va-t-on pas jusqu'à raconter qu'au lieu de se rendre à une manifestation organisée en son honneur par le Gouverneur de Bombay, le souverain afghan serait allé rendre visite à Mme Gandhi, femme du célèbre agitateur ? Ce fait, rapporté par M. Saint-Brice dans la *Revue Universelle* du 1<sup>er</sup> février 1928, n'est peut-être pas exact, mais il paraît du moins très vraisemblable.

Si, en Europe, le roi d'Afghanistan a tenu à commencer son voyage par l'Italie, c'est que la personne de M. Mussolini lui est très sympathique ; son œuvre de rénovation sociale lui paraît, sans doute, un encouragement et un exemple. A Rome il a fait preuve d'un grand éclectisme en allant faire une visite à S. S. Pie XI, qui a été ainsi le premier Souverain Pontife à recevoir en audience le souverain d'un pays dans lequel n'existe aucun catholique.

Ses visites officielles à Rome, à Paris, à Berlin et à Londres furent suivies de voyages dans les principaux centres industriels et commerciaux d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Angleterre.

Partout, le roi a manifesté un ardent désir de connaître et une profonde compréhension des choses qui lui étaient expliquées. Rien de la curiosité factice qui a promené en Europe tant de princes orientaux, mais au contraire, après une initiation, évidemment superficielle, recueillie à Caboul auprès des techniciens étrangers, le désir manifeste d'étudier, de comparer pour juger et pour choisir.

Ce voyage, conçu et exécuté de façon si originale, nous amène à un curieux rapprochement.

Il y aurait un intéressant parallèle à établir entre le tsar Pierre le Grand et le roi Aman Ullah. Comme Pierre le Grand, le roi Aman Ullah n'était pas appelé à régner ; comme lui il s'impose et déjoue les projets, non plus de sa sœur, mais de son oncle Nasr Ullah ; comme lui il réorganise son armée, fait venir des ingénieurs étrangers et, avec moins de violence que son illustre devancier, oblige son peuple à adopter des modes et des règles de vie nouvelle. Il fait renoncer les femmes à la vie claustrale, rend la liberté aux jeunes gens, réorganise l'administration de ses Etats et voyage en Europe. Pierre I<sup>er</sup> s'installe à Saardam en Hollande, va à Londres, à Paris. Le roi d'Afghanistan fait son tour d'Europe et, si rien n'intéresse plus le Londres de Guillaume III ou le Paris de la Régence que le séjour de cet homme extraordinaire, réputé pour la brusquerie de ses allures, la simplicité un peu barbare de sa mise et son mépris de l'étiquette, on peut dire que le voyage du roi Aman Ullah présente un intérêt au moins égal, mais à un autre point de vue, pour les diplomaties européennes. L'histoire, d'ailleurs, présente parfois de singulières similitudes. Il y a deux siècles, Pierre le Grand reçut, lui aussi, à Oxford, le diplôme de Docteur et, comme le roi Aman Ullah, mais en 1698, il assista à un combat naval figuré à Spithead.

Les conjectures que l'on pourrait formuler sur le résultat d'un tel voyage, pour aussi peu profitables qu'elles soient, seraient naturelles, mais elles auraient bien peu de chance d'être exactes. Il est certain cependant que le roi Aman Ullah n'aurait pas entrepris un si grand voyage d'investigation et d'étude s'il n'avait pas médité une modernisation de son pays. L'exemple de Moustapha Kemal Pacha, celui de Riza Khan ont eu une répercussion considérable dans tout le monde islamique. C'est en transformant, en rejetant d'une façon définitive les vieilles règles, les vieilles habitudes, les coutumes ancestrales, c'est en équipant leurs Etats à la mode occidentale que ces dictateurs ont tenu tête aux prétentions européennes et ont gagné leur indépendance.

Plus que tout autre pays peut-être, l'Afghanistan qui a, dans l'Asie Centrale, toute l'importance d'un carrefour inévitable, l'Afghanistan dont tous les conquérants ont mesuré la valeur militaire, qui est en but aux intrigues et aux prétentions de puissants voisins, a le besoin impérieux d'être fort.

Que son roi réussisse à en faire un Etat puissant, non par le nombre, mais par l'énergie et la cohésion de ses sujets, c'est le désir que formulèrent tous les amis de la paix et tous ceux qui assistent avec plaisir et intérêt à une tentative de rapprochement entre deux civilisations.

F. T.

## L'ASIE RUSSE ÉCONOMIQUE (1)

Faut-il insister sur l'importance des voies fluviales dans l'expansion russe en Asie ? Voici les paroles de E. Reclus (t. VI, p. 536) à ce sujet :

Les chemins de migration, de conquête, de colonisation étaient tout indiqués d'avance aux Russes par les rivières navigables, et les hameaux, les villages, les bourgs se sont déroulés en un double collier le long des berges fluviales, partout où de bonnes terres favorisaient l'établissement des colons. De l'Oural à Yakoutsk, sur une longueur développant environ 10.000 kilomètres, les bateliers n'ont à surmonter que deux portages, le premier entre les bassins de l'Ob et du Yenisseï, le deuxième entre le Yenisseï et la Léna. Là se succèdent sans interruption les cours d'eau suivants : Oural-Toura-Tobol-Irtych-Ob-Ket-Yenisseï-Toungouska Supérieure (Angara)-Léna-Aldan.

Il convient de dire ici quelques mots concernant la grande voie du Nord dont il a été fait mention à propos des ressources houillères du bassin de la Petchora. Il s'agit en l'occurrence de la navigation dans la mer de Kara, d'où on remonte le fleuve Obi. Les navigateurs russes ont connu cette voie dès le XVI<sup>e</sup> siècle pendant une centaine d'années, tant que le gouvernement russe ne l'eût pas prohibée. La prohibition ayant duré 250 ans, on a oublié les précédents et cru la mer toujours fermée par les glaces. Cependant les Norvégiens s'y rendaient assez fréquemment. On se rappelle cette célèbre expédition d'Oscar Nordenskjöld, à bord du *Vega*, qui établit la liaison Atlantique-Pacifique en longeant le littoral septentrional de la Sibérie. Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs expéditions commerciales russes et norvégiennes, à voile ou à vapeur, ont utilisé cette même route. Certains vapeurs remontèrent le Yenisseï jusqu'à la ville de Yenisseïsk, à 1.300 milles de l'embouchure. En 1911, un navire de mer alla même à Krasnoïarsk, à 260 milles au sud de Yenisseïsk. Pendant la guerre russo-japonaise, le gouvernement russe expédia une escadre de 22 unités à l'embouchure du Yenisseï, et l'Obi fut visité par deux bateaux marchands particuliers. Toutes les

(1) Suite. V. le début de ce travail dans les numéros de mars et d'avril 1928 de *l'Asie française* (p. 107-118 et 149-156) et les cartes qui les accompagnent. — Nous donnons ici une carte du tracé du chemin de fer Turkestan-Sibérie, dont M. Nikitine a parlé dans son précédent article.

marchandises furent livrées à Yenisseïsk et Tomsk respectivement. A la veille de la guerre, l'intérêt pour cette voie sembla se manifester d'une manière pratique. Le gouvernement envisagea l'organisation de la navigation, la T.S.F., le balisage, etc... En 1913, une maison de commerce allemande expédia à Krasnoïarsk le steamer *Correct*, de Stettin, dont le voyage a été ra-



conté par Fridtjof Nansen. Depuis lors, cette voie a été parcourue régulièrement par des vapeurs d'un tonnage de plus en plus important ; chaque année, une « Kara Sea expedition » part de Londres pour la mer arctique qui baigne le Nord-Ouest de la Sibérie. L'embouchure du Kolyma a été atteinte par le détroit de Béring. De 1911 à 1913, un service régulier de navigation a été assuré par la « Flotte volontaire russe ».

On a, à un certain moment, commenté la « soviétisation » de l'île Wrangel, matière à conflits entre l'U.R.S.S., l'Angleterre et les Etats-Unis. En fait, cette île a toujours été sous la souveraineté russe et son emplacement sur l'itinéraire que nous étudions ici en explique l'importance. Ce trajet n'est pas seulement une belle « performance ». Le littoral est riche en gisements houillers et les braconniers internationaux des fourrures en savent aussi la valeur.

La portée internationale de la grande voie du Nord ressort du fait que, à présent, la distance de New-York à Nikolaïevsk sur Amour, via Canal de Panama, est de 3.000 milles plus courte que l'itinéraire Londres (Hambourg)-Nikolaïevsk via Suez. Si la navigation vient à être aménagée par le Nord, les ports européens bénéficieront d'une économie de quelque 2.000 milles. On saisit, d'autre part — nous l'avons vu à l'exemple du voyage effectué par la drague de *Lena Goldfields*, — combien ces facilités maritimes contribueraient au développement économique de la vaste région Lena-Kolyma, actuellement si difficile à industrialiser, alors que, par exemple, Bodaïbo, le centre minier, est à 1.200 milles du rail. Olekminsk, à 1.400 milles et Yakoustk à 1.900 milles. La mer de Kara ne gèle pas entièrement, même en hiver ; les icebergs y sont inconnus. La période de navigation varie suivant les années de 3 à 2, 1 et 5 mois, la meilleure époque étant août-septembre. Avec une bonne organisation (estiment les gens compétents) les navires de peu de tirant d'eau partis d'un port européen auraient le temps de remonter jusqu'à Yenisseïsk. Le fleuve est d'ailleurs navigable encore sur 700 milles en amont de cette ville. Si le cours supérieur du Yenisseï, ainsi que celui de son affluent l'Angara, subissaient les travaux nécessaires, les vapeurs pourraient pénétrer jusqu'au cœur de l'Asie russe, jusqu'à la vraie Asie centrale dont on attribue à tort le nom à la partie occidentale du continent (1).

Nous venons de dire, incidemment, que, sous le régime soviétique, les expéditions de la mer de Kara ont lieu régulièrement tous les ans. Voici quelques détails relatifs à celle de 1925.

a) Il s'agissait de faire rencontrer à l'embouchure de l'Obi et du Yenisseï les navires fluviaux sibériens et les cargos venus de Londres et d'organiser l'échange de leur cargaison. Par le Yenisseï, la société Arcos exportait du bois ; par l'Obi, la section sibérienne du *Gostorg* (office commercial du Commissariat du commerce extérieur) exportait 3.000 tonnes de produits divers : laines, tourteaux, fibres textiles, peaux, crins, etc... Le tout avait une valeur de seize millions de francs environ. Les bateaux fluviaux ont quitté Omsk sur l'Irtych, le 26 juillet ; ils ont rencontré au confluent de l'Irtych ceux qui avaient quitté, le 23, Nikolaïevsk sur l'Obi et la caravane commune a atteint le 13 août Novy Port, à l'embouchure de l'Obi. Quant aux bois de l'Arcos, ils quittaient Krasnoïarsk le 3 août, et atteignaient le port d'Oust-Yenisseïsk, le 13 août.

b) Les marchandises destinées à l'importation (7.600 tonnes de divers produits fabriqués représentant une valeur d'environ 66 millions de francs) ont été chargées à Londres sur quatre navires, dont trois à destination des bouches de l'Obi et un à destination de l'embouchure du Yenisseï. Le 2 août, les navires quittaient Londres ; ils parvenaient le 12 au détroit de la Nouvelle-Zemble où ils rencontraient un brise-glace venu d'Arkhangelsk pour les accompagner ; le 19, ils étaient arrêtés par des glaces au nord de la presqu'île de Yalmal et durent attendre jusqu'au 25 que des conditions atmosphériques favorables ren-

dissent le passage possible. Le 28 avait lieu la rencontre avec les bateaux de rivière à l'embouchure de l'Obi et le 29 à celle du Yenisseï. Le 16 septembre, les cargos reprenaient la route de Londres ; leur voyage des retours s'est effectué sans rencontrer de glaces. Quant aux bateaux de rivière, ils sont en route pour leur base.

c) L'expédition a mis en lumière l'étendue de l'œuvre à accomplir pour rendre pratique et rationnelle la nouvelle route commerciale. Le transbordement s'est effectué dans des conditions difficiles. Le port d'Oust-Yenisseïsk a bien été ébauché, mais sa construction est arrêtée faute de moyens ; à l'embouchure de l'Obi aucun travail n'a encore été entrepris et le transbordement se fait en pleine baie, de navire à navire. Quant à la flotte fluviale sibérienne, elle est encore nettement insuffisante pour satisfaire à un trafic intensif. Ce n'est que cette année (1925) que les services du commissariat du commerce extérieur ont commencé à s'occuper de la construction de la flotte métallique indispensable.

D'autres projets relatifs à l'Extrême-Nord russe ne doivent pas être passés sous silence. D'après le *Times* (12/1/25), des pourparlers auraient eu lieu dès l'année 1922 entre le gouvernement de Moscou et un groupe allemand en vue de la construction d'une voie ferrée partant de Petropavlovsk sur le Transsibérien pour aboutir, à travers l'Oural, à la baie Tchaskaïa, sur l'Océan Glacial (Kanine Nos). Plus tard, ce projet aurait été repris par un groupe dans lequel Krupp figurait au premier plan avec la participation des intérêts de Vanderbilt et ceux de la Standard Oil Company. La Standard aurait notamment procédé à des prospections dans ces régions en 1923 et 1924. Ce second projet prévoyait que le chemin de fer partirait de Samarovsk au confluent de l'Obi et de l'Irtych, pour se diriger vers Kotlas, puis vers la baie Soroka (Mer Blanche) pour rejoindre la ligne de Mourmansk.

Quelques mots maintenant sur les communications aériennes en Asie russe. Moscou est relié par un service régulier avec Bakou-Pehlevi, c'est à-dire Enzeli (1.900 kilom.) via Rostov-sur-Don. Les services réguliers de la ligne aérienne ont commencé à fonctionner le 11 février 1928. Cette ligne permet le trajet par avion de Londres à Téhéran, via Paris-Berlin-Moscou. Fin mars 1927, un immense hangar de fer devait être achevé à Bakou. Un aérodrome doit être créé à Makhtach Kala (ci-devant Petrovsk). En Perse, on le sait, en dépit des très beaux exploits des aviateurs français, c'est la puissante maison allemande Junkers qui a obtenu la concession. Téhéran et Bagdad sont en relations régulières par les airs, de telle sorte qu'on peut à présent aller de Moscou à Bagdad en quatre jours. D'autre part, Tiflis est également devenu un centre d'aviation avec ses services vers Bakou (480 km), Batoum (250), Miniéralnyïa Vody (320) et Djoulfa (430). Le jour n'est pas éloigné d'une liaison aérienne Djoulfa-Tauris-Mossoul. La Volga est survolée de Kazan à Saratov (680) et de Saratov à Astrakhan (660).

Au point de vue commercial, il est intéressant de signaler que le Syndicat Poissonnier de l'A-

(1) On trouvera en annexe un tableau facilitant la compréhension du système fluvial de l'Asie Russe.

zerbaïdjan a conclu un contrat avec la Compagnie d'Aviation pour transporter dans des frigorifiques spéciaux de 50 à 100 kgs de caviar par jour à Moscou (Berlin).

Pour ce qui est de l'Asie Centrale, l'avion assure les communications entre le Boukhara et le Khiva (420 km.), Boukhara-Dochambé (390 km.), Tachkent-Alma Ata, le ci-devant Vierny (640 km.).

Ces lignes ont été organisées par la Société « Dobroliot ». Pour le 1<sup>er</sup> mars 1927 devait être ouverte une nouvelle ligne, Tachkent-Samarcand-Termez-Dochambé. Une deuxième ligne réunira Leninsk (ci-devant Tchardjou) avec Termez par Khiva.

Les nouvelles lignes relieront Tachkent avec les capitales des républiques alliées de l'Ouzbékistan (Samarcand) et du Tadjikistan (Dochambé). En même temps les régions éloignées de la république des Turkmènes et du territoire des Karakalpakhs seront reliées avec la ligne de chemin de fer Krasnovodsk-Moscou. Il existe également une liaison aérienne bimensuelle Tachkent-Kaboul.

Le voyage de Tachkent à Dochambé ne prend que six heures, tandis que le transport habituel par voies ferrées et automobile demande au moins sept jours. Aux points d'arrêt se trouvent des locaux où les voyageurs peuvent se reposer et prendre une nourriture chaude.

Depuis trois ans que le Dobroliot travaille en Asie Centrale, ses appareils ont parcouru plus d'un million de kilomètres et il n'y a pas eu un seul accident.

Vers la Sibérie, Moscou est relié avec Sverdlovsk (ci-devant Iekaterinbourg), soit un trajet de 1.420 kilomètres.

Une ligne aérienne du Dobroliot réunit encore Verkhneoudinsk en Sibérie avec Ourga en Mongolie. La ligne a fonctionné irrégulièrement depuis le mois d'août de l'année 1926, par suite des conditions météorologiques, mais des voyages réguliers étaient annoncés à partir du 1<sup>er</sup> mars 1927.

Notons encore que le Dobroliot a étudié d'une façon complète l'établissement d'une ligne allant aux gisements aurifères de l'Aldan.

Enfin l'Institut des ingénieurs des Voies de Communications a dressé des projets comportant l'établissement de lignes aériennes régulières entre l'Europe Occidentale, d'une part, le Caucase et l'Extrême-Orient d'autre part. Un des projets prévoit une liaison directe entre Berlin et Pékin, à travers le territoire de l'U.R.S.S., en aéroplane; d'autres projets comportent le même trajet en dirigeable.

L'Aviakhim en Sibérie élabore le projet de la construction de tours d'attache pour les dirigeables du Transsibérien aérien.

#### § V. — LA COLONISATION

Une étude sur l'Asie russe économique serait tout à fait incomplète si elle négligeait le problème de la colonisation. Il nous faut donc formuler ici, sur ce sujet particulier, quelques considérations dont la portée dépasse le domaine propre de la démographie russe. Ce problème multiforme comporte en effet plusieurs aspects. Aspects de caractère uniquement russe, s'il s'agit de l'énorme capital humain qu'il faudra faire fructifier en l'investissant dans l'exploitation des étendues presque illimitées qui attendent leur mise en valeur par le travail. Solution économique qui, en même temps, a une profonde signification sociale : le chômage russe n'est pas

un phénomène comparable aux faits du même ordre qui se passent en Occident. Il n'est pas alimenté par une main-d'œuvre en excédent en raison de la réduction du travail industriel : pour une part considérable, il s'explique par l'afflux à la ville des bras qui ne trouvent pas à s'employer dans des campagnes surpeuplées. En envisageant le côté économique et le côté social, nous pouvons (les répercussions indirectes ou trop lointaines laissées systématiquement de côté) rester dans la sphère des intérêts russes. Nous en sortons au contraire dès qu'entrent en jeu les considérations politiques. Nous voulons dire par là que la fluidité de la masse ethnique russe est un des plus graves éléments de la politique du Vieux Monde, comprise non pas en fonction des idées que s'en fait pour des raisons passagères telle ou telle génération, mais comme résultante du jeu inévitable des lois quasi-naturelles. Tant que la masse russe ne vaincra pas « le dénivellement démographique » (nous en parlerons plus bas) qui caractérise les territoires dont elle possède la souveraineté, tant qu'elle n'arrivera pas à se cristalliser dans les limites que l'histoire lui a fixées, il faudra, dans tous les calculs politiques européens, faire entrer en ligne de compte cette donnée d'incertitude, ce grand X qui exercera son influence dans l'élaboration de tous les plans, et cette influence sera d'autant plus efficace et inexorable que, souvent, elle restera pour ainsi dire à l'état latent, au fond des préoccupations, comme une force élémentaire. On connaît, d'autre part, la thèse curieuse de certains socialistes japonais pour lesquels il conviendrait de répartir équitablement entre toutes les nations les richesses du globe. Il faut, disent-ils, répartir à nouveau les territoires, ne pas condamner à mourir d'étouffement des peuples dont le seul tort est de ne s'être pas pourvus à temps. Le baron Okra, directeur du Sud Mandchourien, propose comme la seule solution possible du surpeuplement japonais la conquête industrielle de la Mandchourie et de la Mongolie par la création d'usines et de manufactures japonaises dont les produits trouveraient un débouché en Russie et en Chine. L'existence de ces deux thèses, dynamique et statique, contribuera beaucoup à déterminer les rapports internationaux (1).

Étayons cette proposition par quelques chiffres et quelques données d'un ordre moins abstrait.

144.805.000 habitants, voilà le chiffre de la population de l'U.R.S.S., d'après le dernier recensement effectué au début de 1927. En 1897, le même territoire avait 104 millions et, au 1<sup>er</sup> janvier 1914, 135.600.000. C'est donc, en 17 ans, une augmentation de 31.600.000 âmes, ou plus de 30 0/0, presque un tiers. Viennent les années sanglantes de la guerre, extérieure et intérieure. En 1920, le recensement signale 131,5

(1) Cf. *Rivalité russo-japonaise en Mandchourie et en Mongolie*, *Revue du Pacifique*, novembre 1925.

millions de population, soit une diminution de 4 millions. Comme il faut y ajouter également le non-accroissement de la population au taux normal pendant les années de lutte, on arrive ainsi au chiffre approximatif de 15 millions d'âmes, diminution due, directement ou indirectement, au cataclysme qui secoua la Russie. Il faut tenir compte en outre de la famine de 1921. On peut évaluer de ce chef une perte de quelque sept millions d'âmes, soit un grand total de 22 millions. La vitalité de la race a eu facilement raison de toutes ces conditions adverses. Deux ans seulement après la famine, en 1923, on compte déjà 133,5 millions d'habitants. Le rythme s'accélère, et, au 1<sup>er</sup> février 1927, nous constatons dans l'U.R.S.S. l'existence d'une population de 144,8 millions. Au cours des trois dernières années, l'accroissement s'est traduit par 11,3 millions. Autrement dit, depuis 1914, non seulement tous les vides provoqués par la guerre, la révolution et la famine ont été comblés, mais il y a une augmentation nette de 9.200.000 âmes. Cependant, si l'on tient compte de quinze millions de naissances qui seraient survenues dans les conditions normales, on arrive à constater encore un déficit de 3,7 millions, c'est-à-dire que, normalement, l'U.R.S.S. devrait posséder actuellement une population de 148,5 millions. Cette lacune sera d'ailleurs comblée rapidement étant donné le taux moyen d'augmentation qui est, calculé sur les chiffres des trois dernières années, de 2,8 0/0. Comparé au taux de la décennie 1880-1890, le chiffre actuel en présente le double.

Il est dès lors évident qu'un trop-plein de population se constitue dans la Russie cisouralienne, et que la productivité du sol n'augmentant pas dans la même proportion, ce trop-plein cherche à se déplacer. C'est ici que les terres de peuplement éventuel, en majorité transouraliennes, apparaissent comme un débouché naturel. Une aspiration, un vrai « appel du vide » se produit, qui est à la base même de ce phénomène que quelques observateurs paresseux de formules qualifient d'« impérialisme russe ».

Le recensement de la population de la partie asiatique de l'U.R.S.S. a été retardé par la difficulté du travail. Des renseignements définitifs permettent d'établir que la population de cette région s'élève à 25 millions d'habitants, alors qu'elle n'était que de 10.864.000 habitants au recensement de 1897. L'augmentation est particulièrement forte pour la Sibérie, la Yakoutie, l'Extrême-Orient et la république Bouriato-Mongole. Dans cette région, la population a augmenté de deux fois et demi en trente ans, tandis que l'augmentation n'a été que de 36,6 0/0 en Asie centrale.

La Sibérie, la Yakoutie, l'Extrême-Orient et la Bouriato-Mongolie comptent 11.313.400 habitants, contre 4.650.000 en 1897. Voici quel est le détail de ces chiffres : 8.680.000 pour la Sibé-

rie, 305.400 pour la Yakoutie, 484.369 pour la Bouriato-Mongolie et 1.843.000 pour l'Extrême-Orient.

Pour les cinq républiques de l'Asie centrale, le recensement accuse 13.668.000 habitants, soit une augmentation de 36,4 0/0 sur le chiffre de 1897. Le Kazakstan compte 6.570.000 habitants ; l'Ouzbékistan, 4.410.000, le Turkménistan, 883.549, la Kirghizie, 993.000, enfin le Tadjikistan, 821.885 habitants. Au Tadjikistan, de nombreux villages ont été découverts où jamais Européen n'était entré et où personne ne connaissait le pouvoir soviétique.

Dans toutes les régions recensées, la population rurale occupe une situation tout à fait prédominante. Quant au rapport entre le nombre des femmes et celui des hommes, il est en Sibérie de 1.037 femmes pour 1.000 hommes ; en Yakoutie, il y a 932 femmes pour mille hommes et seulement 524 dans les villes ; en Bouriato-Mongolie, la proportion est de 997 femmes ; au Kazakstan, de 961, en Kirghizie, de 904 dans les villes et de 932 dans les campagnes. La plus petite proportion de femmes a été observée dans l'Ouzbékistan : 893. On ne trouve nulle part, en U.R.S.S. une proportion moindre de femmes, si ce n'est dans le gouvernement de Mourmansk, où il n'y en a que 788 pour 1.000 hommes (*Vie Economique des Soviets*, 20/6/27).

Notons encore, à titre de curiosité, qu'une nouvelle peuplade ne comptant que 600 individus a été découverte en Sibérie, dans le bassin du Noura. Ses voisins samoyèdes l'appellent « *Nian-Kasovo* », c'est-à-dire les « hommes de la forêt ».

Grosso modo, pendant son existence historique, la nation russe n'a pu jusqu'ici s'assimiler, englober dans son économie que 20 0/0 du territoire qui lui avait été dévolu. A peu près autant se trouve à l'état de demi-assimilation, et tout le reste, — une énorme superficie de 1.259 millions d'hectares, — n'est encore peuplé et exploité que d'une façon bien imparfaite, l'activité économique s'y manifestant à peine. On se rend maintenant mieux compte du « dénivellement » dont il a été question plus haut. L'U.R.S.S. est d'ailleurs un pays où l'on est susceptible encore de faire des découvertes géographiques. Ainsi au mois de mars 1927, le président de la société géographique de Krasnoïarsk, M. Koussovanov, a fait une communication sur la découverte d'un nouveau territoire capable d'être colonisé, dans la partie méridionale de la chaîne du Yenisseï. Cette région n'avait pas encore été étudiée ; elle était représentée par un blanc sur les cartes. Elle commence au nord de la rivière de Kan, et est délimitée par le Yenisseï à l'ouest et par l'Angara au Nord, et couvre en tout 1.200.000 desiatines. Plus de la moitié de cette région est, au sens propre du mot, une terre nouvelle. C'est un pays montagneux, au climat sévère mais sain, avec des fleuves ayant un grand volume d'eau, mais coupés de cataractes. Tous les cours d'eau

sont aurifères. Plomb, cuivre, asbeste, mica, sources ferrugineuses radioactives ont été reconnues. On peut y établir environ 23.000 colons. On sait d'autre part qu'une autre découverte géographique a fait connaître récemment l'existence d'une puissante chaîne de montagnes le long de l'Indyguirka. (1)

Parmi les 60 0/0 des régions quasi-désertiques se trouvent le nord de la Russie cisouralienne et tout l'Extrême-Est. Ces pays recèlent des ressources naturelles en quantités colossales, en même temps qu'ils se prêtent parfaitement à l'habitat du Russe, qui est fait au climat de ces latitudes.

Etant donné une pareille situation, on comprend que le surpeuplement soit un phénomène relatif dans l'U.R.S.S. Les quelque vingt millions d'âmes qui sont de trop sur les terres d'ancien peuplement peuvent trouver un débouché sur les terres à peine défrichées qui attendent le placement du capital humain.

Tels sont, brièvement énumérés, les éléments du problème de la colonisation intérieure dans l'U.R.S.S. On ne saurait donc le comparer qu'au processus de peuplement et d'assimilation économique des territoires des États-Unis de l'Amérique du Nord. Une étude comparative à ce sujet, qui serait très riche d'enseignements, reste encore à faire.

Dans une conférence faite à Leeds en septembre 1927, à la section de géographie du Congrès pour l'avancement des sciences, le Dr. Rudmose Brown a développé la thèse de l'adaptabilité des régions arctiques à la colonisation. Il a fait entendre que les *toundras* présentent des pâturages pour le renne et le bœuf musqué, dont l'élevage assurerait à l'homme le ravitaillement et lui procurerait des peaux et de la laine. L'homme blanc, incapable de s'acclimater sous les tropiques, peut, par contre, vivre bien dans la zone polaire, dit-il.

Le gouvernement actuel de l'U.R.S.S. adresse souvent de faciles reproches à l'adresse de l'ancien régime. L'œuvre de colonisation, lit-on fréquemment dans la presse bolchéviste, n'a pas été conduite rationnellement. Elle a été rendue odieuse à la population, et d'autre part les régions de peuplement nouveau étaient considérées comme des colonies bonnes tout au plus à fournir la matière première, indignes d'avoir une vie économique propre. Le régime actuel sait que la colonisation ne peut se faire utilement et justement qu'à la condition d'être accompagnée de l'industrialisation et de la construction ferroviaire. Nous aurons, au cours de notre analyse économique des différentes régions périphériques de l'U.R.S.S., à formuler quelques observations quant à l'industrialisation à outrance que l'on s'attache à réaliser ; bornons-nous seulement à

remarquer ici que, sur des milliers de kilomètres, le rail a été posé en Asie russe sous l'ancien régime dont les gouvernants actuels ne nous semblent que d'incapables continuateurs ; de même en est-il pour les travaux d'irrigation qui ont permis la création de l'industrie du coton. Il s'en faut de peu que, grâce à la peu scrupuleuse publicité du bolchévisme, qui trouve des complices partout, on ne croie que le Transsibérien a été conçu et exécuté par Lénine, et que le canal de Nicolas II, en Asie Centrale, porte ce nom par erreur !

Sous ces réserves, signalons qu'un plan d'ensemble prévoyant une colonisation échelonnée sur dix ans est en élaboration au comité panunioniste de colonisation auprès du Tsik de l'U.R.S.S. ; la base en est constituée par les « plans de perspective » que doit individuellement présenter chaque république pour son propre territoire. La décision du S.T.O. (Conseil du travail et de la défense) en date du 17/10/1924, et celle du presidium du Tsik de l'U.R.S.S. datée du 30 juillet 1926, ont indiqué les régions à coloniser et l'œuvre de colonisation à réaliser. Par exemple la colonisation a été jugée possible immédiatement en Extrême-Orient, en Sibérie, dans l'Oural, dans le bassin de la Volga et dans le Caucase du Nord ; par contre le Kasakstan, la Bachkirie, les républiques centro-asiatiques et autres doivent encore faire l'objet d'un examen urgent, afin de déterminer quelles sont les réserves des terrains disponibles après que les besoins locaux auront été satisfaits, ces réserves seules devant servir ensuite à la colonisation.

Comme on pouvait s'y attendre *a priori*, toutes les républiques n'ont pas eu la même attitude empressée pour la préparation de leurs « plans de perspective ». Si les républiques dont la population est en excédent ont déjà fini ces travaux ou approchent de leur fin, par contre la majorité des républiques ayant à leur disposition un excédent de territoire cultivable font traîner leurs études autant que possible, en invoquant l'état encore indéfini des rapports agraires de leurs pays respectifs (1). Le fait que, d'un côté,

(1) Les incompatibilités agraires au Kouban, au Don et dans toutes les régions habitées par des Cosaques suscitent des désordres fréquents. Au département d'Orenbourg, les discordes agraires provoquent des hostilités entre les aborigènes *bachkires* et les éléments russes (*La Pravda*, 20-6-24).

Pendant le Congrès du parti communiste à Rostov sur le Don, le délégué du département de Stravropol a communiqué des détails sur la lutte sanglante qui s'était engagée au sujet du partage de la terre entre les *Kalmouks* et les paysans russes (*Le Sovietsky Youg*, 13-2-25).

Au Caucase, dans la *Tchetchnia*, au courant d'une seule année, 600 meurtres ont été motivés par des questions d'utilisation de la terre (*Les Izvestia*, 8-2-25). Le journal communiste la *Amourskaïa Pravda* dit, le 29 avril 1925, que dans le département de l'Amour (Sibérie Orientale), on avait préparé 16.986 lots de terre à l'intention d'émigrés arrivant de la Russie d'Europe. Le même journal déclare à la date du 3 avril : « certains de nos paysans pensent sérieusement à émigrer du pays de l'Amour au Kouban, où les conditions de travail leur semblent plus propices ». La *N. Ekonom. Jizn* souligne cet élan général d'émigration des habitants de la Sibérie vers les steppes du Don, de la Volga et du Kouban. (Cité par Martchenko : *La lutte pour la terre : Economiste Français*, 5-12-25).

(1) Cf. *Discovery of a great range in N.-E. Siberia*, par S. OBRUCHEV, dans *The Geography*, nov. 1927.

se trouvent des régions où la main-d'œuvre en excédent ne trouve pas d'emploi, alors que, dans d'autres, des millions de dessiatines demeurent en friche, ce fait provoque un curieux phénomène de colonisation spontanée. Celle-ci représentait 79 0/0 de la colonisation totale en 1924-1925 ; en 1925-1926, l'activité gouvernementale, plus énergique, a permis de la ramener à 50 0/0. Pendant les vingt dernières années de l'ancien régime, elle avait été de 40 0/0. La rationalisation de l'activité gouvernementale venant en aide à la colonisation, la canalisant, pourra seule diminuer le mal. Les prohibitions que sollicitent les républiques périphériques menacées par cette marée montante et irrésistible ne sauraient remédier à la situation. L'infiltration se fera à travers toutes les barrières et, une fois infiltrés, les colons exigeront qu'en les établisse. Il faut procéder rapidement à la création de réserves mises à la disposition des colons. A mentionner que la colonisation en Extrême-Orient (Sakhaline comprise), Sibérie, le bassin de la Volga et le Caucase du Nord, est reconnue d'intérêt panunioniste, c'est-à-dire que les frais en seront imputés au budget fédéral.

Voici comment se présente la campagne de colonisation pour l'année 1927. On dispose en tout de 234.000 lots (*nadiel*) individuels et, en plus, de 14.000 lots de réserve répartis de la façon suivante. Le bassin de la Volga est prêt à recevoir 50.000 colons ; l'Oural, 45.000 ; la Sibérie, 104.000 ; l'Extrême-Orient, 51.000. La Caucase du Nord sera fermée aux colons, car on s'occupe d'y établir les indigènes insuffisamment pourvus de terres. Sur le nombre total cité plus haut, la R.S.F.S.R. obtient 138.000 lots, l'Ukraine, 68.000 et la Russie blanche, 28.000. Les colons sont prévenus que l'Etat ne peut pas assumer toutes les charges afférentes à leur établissement. Pour s'installer, chaque famille aura besoin de 600 à 800 roubles environ, dont l'Etat ne pourra fournir que 300. Des règles spéciales sont édictées en ce qui concerne les « *Khodoki* », c'est-à-dire les émissaires que les colons dépêchent ordinairement en éclaireurs pour qu'ils se rendent compte sur place du caractère de la région où on doit émigrer. D'une façon générale, toute colonisation libre est prohibée. Quant aux « *Khodoki* », un émissaire ne doit pas représenter plus de dix familles. D'après les derniers renseignements, la marche de la campagne de colonisation en 1927 est loin de donner toute satisfaction. On craint l'augmentation du nombre des *obratniki* (ceux qui retournent) qui s'est élevé à 9.500 personnes en 1926. Les raisons des difficultés sont les suivantes : 1° faute de crédits, le défrichement a été réduit de 50 0/0 ; 2° le fonds des terres commodes est épuisé, et il faut aller chercher des terres plus au nord et à l'ouest, loin des voies ferrées ; 3° la mauvaise organisation de l'assistance au cours du voyage (absence de wagons appropriés, manque d'hygiène). Le plan de la colonisation établi au Comité central de la Colonisation pour la pé-

riode allant de 1927 à 1932 prévoit que, pour la première période de 5 années, il sera transporté 2.134.000 citoyens, la dépense étant évaluée à 390 millions de roubles (V. E. S., 5/12/27).

Avant de finir ce chapitre, citons ce passage du travail du Baron de Baye, « *De Penza à Minoussinsk* » (Paris, 1898), qui se rapporte à la visite, par le savant français, d'un campement provisoire de colons à Icilkoul, entre Tchéliabinsk et Krasnoïarsk.

Ces colons, attirés vers la Sibérie par un entraînement, par un courant, par une poussée irrésistible, y parviennent avec une foi dans l'avenir qui tient du fatalisme et leur donne une force morale énorme jointe à l'assurance du succès de leur audacieuse entreprise.

Ces gens ont tout laissé : parents, amis, clocher, champs, isba, meubles, bestiaux, charrue, tout ce qui peut attacher au sol ; ils ont tout quitté, ils emportent seulement, dans une sacoche, une poignée de la terre natale. Précieux symbole ! Tels sont les artisans de cette œuvre colossale d'expansion et de peuplement, œuvre géante, mission providentielle à laquelle la Russie moderne est prédestinée. Ces émigrés, parvenus dans leurs nouveaux cantonnements, là où ils doivent s'arrêter, jetteront quelques pinces de cette terre pour la mêler à celle dont ils viennent de prendre possession ; simple et touchante cérémonie représentant la fusion de l'ancienne et de la nouvelle Russie ! Le colon conservera soigneusement un peu de cette terre, afin que ses enfants puissent déposer sur sa tombe ce dernier souvenir de là-bas. Loin du lieu natal il n'en dormira pas moins sous la terre qui l'a vu naître. Ce colon avait tout abandonné et n'avait emporté de la Russie que cette précieuse semence qui est l'image de la patrie.

Cette poussée russe vers l'Asie, fait déterminant de l'histoire de Russie, à côté de sa portée politique et économique, comporte une profonde signification morale que nous ne saurons pas taire. Nous citons Chtchapov, dans les *Izviestia* de la Section sibérienne de la Société de Géographie, vol. IV, 1873, n° 2 et n° 4.

Après un assoupissement et une stagnation intellectuels qui ont duré des siècles grâce au caractère monotone de la nature uniforme de la plaine grandrussienne, un nouveau domaine géographique immense et la nature nouvelle de la Sibérie si différente du type de la géographie physique russe ont aux premiers moments éveillé d'une façon étonnante les esprits des Russes, intendants des provinces (*voievody*), cosaques, gens de service, de commerce et d'industrie (*sloujilyié, torgovyié, promychlennyié loudi*).

Aussitôt après la découverte célèbre de Ermak, les cosaques et les industriels avec une énergie farouche et ne connaissant pas la fatigue se sont mis « à la recherche des terres, des fleuves et des peuples nouveaux » et soixante ans après ils ont atteint la mer d'Okhotsk et l'Océan Oriental ou, d'après leur expression, « la grande mer Okiane ».

A mesure que la zibeline chassée sans trêve devenait plus rare, déjà vers la fin du dix-septième siècle les colons ont commencé à renoncer à leurs migrations et à se grouper dans les villes. Au dix-huitième siècle, ce processus s'est accentué plus nettement. Les commerçants et les industriels délaissèrent les poursuites de la zibeline devenues peu fructueuses et s'établirent dans les villes. Là, tantôt ils employaient la fortune acquise précédemment aux achats

de fil dans les villages et en commençaient le commerce, tantôt ils commerçaient avec la marchandise qui venait de Russie et des foires, tantôt enfin ils fondaient des usines métallurgiques, de sel, de mica, de poudre, etc. C'est ainsi que la période de la colonisation ambulante des chasseurs a cédé le pas à la vie urbaine sédentaire, au commerce et à l'industrie. D'autre part les paysans enrichis venaient aussi s'ajouter aux citadins. Il est à remarquer qu'en Sibérie, aussi bien chez les indigènes Tatars, Bourjats, Tchouktchis et autres, que chez les Russes, les préférences commerciales, acquisitives, ont de bonne heure prévalu sur les coutumes agricoles innées chez les Grands Russiens. Jusqu'à maintenant cette tendance est visible dans la campagne sibérienne.

#### ANNEXE

On trouve dans le remarquable ouvrage de l'académicien S. F. Platonof, « Le passé du Nord russe » (*Prochloïé rousskogo sévéra*, Berlin, Obélisque, 1924) des renseignements fort curieux sur la région de l'Obi, dont nous donnons ci-après quelques passages (pp. 95-105). Il serait naïf de croire, lisons-nous, que la Sibérie a été découverte par les Stroganof et conquise par Ermak.

Au quinzième siècle, le grand duc de Moscou Ivan Vassiliévitch envoya par deux fois les troupes à l'Obi, contre les Vogouls et la « yougra » (les Ostiaks et la « samoïad ») et comptait ses tribus comme ses sujets. Au seizième siècle, les Russes connaissaient en Sibérie, outre le « royaume sibérien » tartare (les régions des fleuves Toura, Tobol et Irtych), encore la « Mangazéya » (la région entre la baie de l'Obi et le bas Yénisseï, par le Taza).

Le royaume sibérien reconnu en 1555 la souveraineté de Moscou, pour s'en défaire 20 ans plus tard. « En ce qui concerne la Mangazéya, il n'y avait aucune autorité : des indigènes sauvages, la « yougra » et la « Samoïad » rôdaient dans la toundra et menaient un commerce de troc avec des Russes qui y pénétraient. Déjà dans une haute antiquité, une légende de Novgorod racontait sur ce pays fabuleux que ses habitants

font des signes avec les mains en demandant du fer et si quelqu'un leur donne un couteau ou une hache, ils en rendent la contre-valeur en fourrures.

C'était en quelque sorte une Californie qui attirait les Russes, lesquels avaient déjà épuisé au xvi<sup>e</sup> siècle les ressources cinégétiques du littoral de la Mer Blanche. Un voyage réussi dans la Mangazéya pouvait assurer une fortune. Il y avait plusieurs voies pour y pénétrer. L'une d'elles allait du fleuve Petchora au fleuve Oussa qu'on remontait jusqu'à l'embouchure de la rivière Sobi, par laquelle on atteignait la rivière El et par celle-ci la Pierre (Oural) qu'on passait en portage jusqu'à une autre rivière Sobi, affluent de l'Obi. C'était la voie septentrionale sur laquelle, avec le temps, fut fondé le bourg d'Obdorsk, sur l'Obi, face à l'embouchure du Sobi. Une autre voie passait plus au sud : depuis le fleuve Vytchegda jusqu'au fleuve Vym, du Vym au Touriya, du Touriya à la Petchora, et de la Petchora à travers l'Oural, probablement par le

cours du Chtchougour et du Sosva jusqu'à l'Obi. Ici, vers 1594, fut fondé Bériozof. Encore plus au sud, se dessina une troisième voie, du fleuve Kami au fleuve Tavda ou Toura amenant au fleuve Tobol, de là à l'Irtych et l'Obi. Toutes ces voies étaient difficiles ; il y avait sur leur parcours beaucoup d'« endroits méchants ». La voie méridionale était la plus commode, mais aussi la plus longue : d'autre part, elle traversait le royaume sibérien qui n'était pas toujours commode à cause des exactions tartares. Les inconvénients de ces voies de terre obligeaient les négociants russes, allant à la Mangazéya, de chercher la voie maritime. On sortait donc dans « la grande mer Okian » par la Dvina septentrionale, de Kholmogory, ou bien par l'embouchure du Kouloï ou par le Pousto-Ozéro (Petchora) et de là on « courait à voile » à la baie de Kara. Dans cette baie se jetait une rivière, la Moutnaïa, qui, par son haut cours, à travers les lacs, se rattachait à une autre rivière, la Zélonaïa, qui se jetait dans la baie de l'Obi. Entre la Moutnaïa et la Zélonaïa, il y avait un portage. Cette voie maritime était aussi difficile et il y avait « des passages méchants impraticables par la mer ». Cependant, elle permettait d'effectuer le trajet plus rapidement : deux semaines de la « ville » (Arkhangelsk) à la baie de Kara, autant jusqu'à la baie de Taza, soit en tout 4 semaines et 1/2, alors que par terre, de la Kama à la Mangazéya, il fallait mettre 2 mois et 1/2.

Quand des étrangers, Anglais et Hollandais, apparurent dans l'Océan Glacial, au littoral de Mourman et de Béliomorié (Mer Blanche), ils y trouvèrent déjà au milieu du seizième siècle des navigateurs russes qui connaissaient bien les rivages de la Mer de Kara, qui parlaient couramment le samoïède et connaissaient bien l'Obi à cause de leurs voyages annuels dans ces parages.

La fortune des Stroganof doit son origine au fait que leur ancêtre, Anika, s'enrichit au moyen du troc avec les indigènes de l'Obi. Les Stroganof, établis d'abord à Solvytchégodsk sur la Vytchegda, connaissaient les voies de terre et de mer pour aller à la Mangazéya. Quand ils s'établirent, vers 1560-1570, sur la Kama et la Tchousovaïa, la voie méridionale, aboutissant à l'Irtych-Obi par la Toura, prit pour eux de l'importance. D'où la campagne d'Ermak, ayant le caractère d'une reconnaissance militaire, entreprise en vertu de lettres royales accordées aux Stroganof en date du 30 mai 1574, et effectuée en 1581. Le tsar leur permettait

de se fortifier solidement, au moyen de toutes sortes de places fortes, au pays sibérien, au delà de la pierre Youngorski, sur les Takteheys et sur le fleuve Tobol, l'Irtych, l'Obi et les autres.

Cela pour la sécurité tant des Russes qui se rendaient à la Mangazéya par l'Irtych-Obi, que « des Boukhares, gens de négoce », venant en Russie. En bons commerçants, comprenant fort bien l'importance de ces deux artères dans le trafic de l'Asie, les Stroganof espéraient s'y affer-

mir et on chasser « le *sallan* de Sibérie ». On sait que la campagne d'Ermak évolua en une conquête complète, mais les calculs des Stroganof furent déjoués. A la place des fortins qu'ils érigeaient pour leur compte le long du Tobol et de ses affluents, des bourgs relevant du tsar se fondèrent. Le parcours de l'Obi a été assuré par les places fortes de Bériozof et d'Obidorsk, et vers 1601, une ville fut bâtie dans la Mangazéya même.

Il convient de noter qu'un certain Oliver Brunel, Bruxellois, racheté vers 1570 par les Stroganof à la prison de Yaroslaf, où il était détenu sous l'inculpation d'espionnage, était devenu leur commis. Il voyagea d'abord en Occident pour vendre ses fourrures, jusqu'à Paris. Ensuite, vers 1577, on l'employa en Asie et il fit deux fois le voyage de la Mangazéya, par terre et par mer. A la suite de ces visites, il eut l'idée d'effectuer un voyage en Chine, par l'Obi, et en persuada ses patrons. On sait qu'en 1581, il se rendit chez le célèbre cosmographe Gérard Mercator, à Clèves, et chez l'ami de ce dernier, Jean Balak, et leur fit part de son projet et des préparatifs. Des navires étaient en construction sur les chantiers des Stroganof et Brunel devait engager à Anvers des marins expérimentés. On ne connaît pas la fin de cette tentative, Brunel ayant quitté son emploi chez les Stroganof.

Le fait n'en reste pas moins très significatif, fait remarquer Platonof, car nous voyons que vers 1581, tout en préparant la campagne terrestre d'Ermak, les Stroganof songeaient également à une expédition maritime. Le rôle de l'Obi, dans le commerce avec la Mangazéya d'abord, avec l'Asie Centrale et la Chine ensuite, apparaissait nettement à ces négociants-colonisateurs. La voie maritime était praticable dans des navires dits « petits *Kotchi* », facilement portatifs. Les grands bâtiments de haute mer, dont les étrangers essayaient de se servir pour ce voyage, ne s'y prêtaient pas. On commerçait donc activement avec la Mangazéya au moyen du cabotage. « Tous les ans de nombreux gens de négoce et d'industrie descendaient à la Mangazéya avec des *Kotchi* et toutes sortes de marchandises allemandes et du blé... » Ce fait prouve que la tentative maritime des Stroganof a été un échec. Quant à la campagne d'Ermak, elle a abouti à l'emprise du pouvoir du tsar sur la Mangazéya.

D'ailleurs, il ne fallut pas plus d'un demi-siècle pour que cette région, si riche en fourrures, fût épuisée. Dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, on en constate le déclin, et le Russe s'en va plus loin, vers le Yenisseï et la Lena, en abandonnant la Mangazéya aux nomades-indigènes.

#### § VI. — INFLUENCE ÉCONOMIQUE DES SOVIETS EN ASIE

L'examen de l'Asie russe économique nous a fait voir la situation privilégiée que la Russie occupe dans ces régions au point de vue de ses

relations avec les voisins asiatiques. Au prix de grands efforts et de coûteuses expéditions d'outre-mer, les pays occidentaux sont parvenus de leur côté à fonder, dans ces mêmes régions, des comptoirs pour s'en assurer la pénétration économique. La Russie n'a guère besoin des Hongkong ni des Singapour ; Batoum, Bakou, Tachkent, Tchita, Vladivostok, etc..., voilà pour elle autant de tremplins naturels, si l'on peut dire, le long des frontières asiatiques. Nous ne prétendons d'ailleurs nullement que l'établissement russe se soit effectué dans ces différentes localités sans aucune dépense d'énergie nationale. Bien au contraire ; mais la continuité territoriale, le long voisinage, les attaches ethniques, géographiques et psychologiques, le « démocratisme racial », tout cela communique à la pénétration russe en Asie un caractère particulier qu'on ne saurait en aucune manière comparer avec la pénétration européenne. Depuis des époques très reculées, le peuple russe est en rapports commerciaux avec ses voisins d'Asie. Il hérite des routes naturelles, des échanges qui parcourent les steppes eurasiennes dans le sens latitudinal, ou qui suivent la voie fluviale offerte par la Volga. De nos jours, — nous venons de le constater, — d'autres facilités se présentent à mesure que le rail russe pénètre davantage en Asie, qu'il s'approche des pays voisins, et qu'il en traverse les frontières ; la navigation fluviale offre également des perspectives intéressantes. Tous ces avantages, toute cette armature économique inégalable, joints aux affinités psychologiques qui rapprochent les mentalités russe et asiatique, devraient, semble-t-il, assurer à la Russie une situation économique prépondérante en Asie. La réalité est cependant loin de confirmer notre raisonnement.

En même temps qu'il a ruiné l'économie nationale russe, le régime bolchéviste a porté un coup mortel à l'influence économique russe en Asie. En voici la preuve, en demeurant exclusivement sur le terrain ferme des valeurs économiques.

L'abandon de toutes les concessions et de tous les droits acquis par la Russie en Asie a été un geste de romantisme révolutionnaire, ou plus exactement encore un acte de propagande exaspérée. De même qu'à l'intérieur de la Russie, le bolchévisme, sous la pression de la masse paysanne et petit-bourgeoise, est obligé d'abandonner l'une après l'autre ses positions communistes, de même il revient en arrière dans sa politique économique en Asie. Le prix de revient n'admet pas de tergiversations. Philanthropie et commerce n'ont rien de commun. Aussi voyons-nous peu à peu la politique économique nouvelle (N.E.P.) proclamer ses droits non seulement sur le marché intérieur, mais également à l'étranger où, notamment en Asie, il faut maintenant lutter pour reconquérir la place occupée avant la révolution. Il est certain que la phraséologie révolutionnaire perd vite de son charme et sonne

de plus en plus creux aux oreilles des fins Asiatiques quand, comme preuve à l'appui de l'excellence des théories avancées, on ne peut donner qu'un spectacle désolant de ruines.

Ceux qui sont si prompts à décrire le danger bolcheviste comme contribuant au si redouté « réveil de l'Asie » feraient bien de songer à quelques petits faits économiques riches d'enseignements. En lisant un jour que *le marché de Bakou s'approvisionnait en tissus en Perse*, nous comprîmes que ce fait infligeait à la propagande bolcheviste un démenti des plus formels. Les marchés asiatiques sont les seuls qui consomment les produits fabriqués russes, notamment les tissus. On s'en rend compte en consultant le tableau d'exportation de cotonnades avant-guerre :

1909.....	23,4 millions de roubles (92,4 % par la frontière asiatique);
1913.....	43,9 millions de roubles (92,4 % par la frontière asiatique).

Entre les différents pays asiatiques, l'exportation se répartissait de la façon suivante : Perse, 55 0/0 ; Chine, 31 0/0 ; Afghanistan, 12 0/0 et Turquie, 2 0/0. Outre les cotonnades, la Russie exportait encore vers l'Asie une moyenne annuelle de 2,9 millions de roubles de tissus. Depuis la révolution, la situation a bien changé, comme en fait foi le tableau ci-dessous se rapportant à l'exercice 1925-26 :

	en millions de mètres	% de 1913
Perse.....	19,9	18
Chine.....	15,7	60
Mongolie.....	6,6	32
Afghanistan.....	1,4	10

La diminution s'explique par le prix de revient bien plus élevé que celui du Japon, le principal concurrent asiatique de la Russie, ainsi que par les tarifs ferroviaires. Ainsi, alors que le coût du transport vers la Mandchourie représentait avant la guerre 1,6 0/0 du prix de la marchandise, c'est 10 0/0 qu'il faut compter actuellement. Un wagon Moscou-Kharbine coûtait 80 roubles en 1913 ; il en coûte 536 à présent ! On a de même observé que l'industrie textile russe, restée sous ce rapport à la période d'avant-guerre, n'arrive plus à satisfaire les goûts de la clientèle asiatique, celle-ci s'étant « européanisée ». Enfin, contre un crédit de 90 jours ouvert par le Japon, les Soviets ne peuvent accorder que un mois et demi à deux mois. On recommande une meilleure organisation de la vente dans le sens de la concentration comme un des moyens d'animer les rapports commerciaux dans cette branche.

\*  
\*\*

Nul révolutionnaire farouche n'échappe au jeu implacable des lois économiques. Rien de plus

savoureux que la vue de nos Marats déguisés en commis-voyageurs ! Quels sont les résultats de ces efforts ? Passons successivement en revue le commerce de l'U.R.S.S. avec les pays d'Orient.

*Turquie.* — Voici sans commentaire les chiffres (en millions de roubles).

	Exportation	Importation	Total
1913.....	35.783	18.440	54.223
1923-24.....	24.176	1.005	25.181
1924-25.....	10.042	3.739	13.781
1925-26.....	17.693	9.839	27.532

La Turquie achète à la Russie : céréales, sucre, caviar, ciment, charbon, produits du naphte, produits chimiques, métallurgie, caoutchoucs, tapis. Elle lui vend : oranges, citrons, fruits secs, noix, olives, graines, peaux brutes, vanille, coton, laine, bétail. A l'occasion de la signature à Angora du traité de commerce russo-turc du 11 mars 1927, un haut fonctionnaire du Commissariat du Commerce déclarait :

la politique que nous suivons dans nos rapports avec les pays d'Orient a un caractère tout particulier. Nous ne considérons pas ces pays comme des concurrents pour notre industrie nationale, ce qui nous permet de leur accorder quelques avantages commerciaux.

Ces concessions visent surtout les régions turques limitrophes de la Russie. L'interdépendance économique a toujours été grande entre les régions attenantes à la Mer Noire : Crimée, Caucase, Anatolie du Nord. Depuis des siècles, de petits commerçants turcs fréquentent les côtes ukrainiennes, russes et géorgiennes sur leurs voiliers. Il convient de souligner que le traité du 11 mars, qui concilie deux systèmes économiques différents est le premier accord commercial conclu par l'U.R.S.S. avec un de ses voisins d'Orient. Cet accord, voulant maintenir l'équilibre, autorisait chaque pays à importer annuellement des marchandises pour une valeur de 7 à 8 millions de livres turques ; le chiffre des exportations serait fixé chaque année. La Russie admettait en franchise un grand nombre de produits turcs. Les derniers renseignements signalent la pénétration du sucre russe dans la campagne anatolienne, alors que le pétrole couvre déjà 60 % de la consommation turque et continue à éliminer les produits américains et roumains.

*Perse.* — Les échanges se traduisent par les chiffres suivants (en millions de roubles) :

	Exportation	Importation	Total
1913.....	57,7	43,6	101,3
1924-25.....	28,6	50,7	79,3
1925-26.....	35,2	43,6	78,8

Les commentaires soviétiques abondent surtout en descriptions de ce que le commerce russo-persan était avant la révolution. Ils notent les pro-

grès réalisés récemment par le principal article d'exportation, les tissus (*vide supra*). Les pourparlers en vue de la conclusion du traité de commerce ont été très laborieux.

Finalement, le 1<sup>er</sup> octobre 1927, en même temps que le traité de garantie et de neutralité, ont été signées à Moscou des conventions d'ordre économique. Un échange de notes sur les relations commerciales a déterminé les modalités des échanges entre les deux pays. L'importation des marchandises d'origine persane en U.R.S.S. est fixée à un contingent de 50 millions de roubles ; dans les limites de ce contingent certaines facilités sont consenties aux marchands persans pour l'importation des marchandises en U.R.S.S. et l'exportation vers la Perse des marchandises soviétiques, en couvrant les importations persanes par des exportations de marchandises soviétiques dans la proportion de 90 0/0 ; de plus il est accordé un droit préférentiel aux organisations économiques et aux coopératives soviétiques pour l'acquisition des matières premières industrielles importées par les marchands persans. La Perse jouira, pour ses exportations, du libre transit à travers le territoire de l'U.R.S.S. et également du libre transit pour ses importations, dans les limites des listes spécialement établies, en provenance des pays avec lesquels l'U.R.S.S. a conclu des traités de commerce. Pour les pays qui n'en ont pas — tel est, entre autres, le cas de la France, — le gouvernement soviétique s'engage à considérer avec une grande bienveillance les demandes de transit, surtout en ce qui concerne les commandes de l'État persan. Il a été signé en outre un accord relatif à l'exploitation des pêcheries du littoral de la Mer Caspienne (anc. concession Lianozoff), établissant les conditions du fonctionnement d'une Société mixte russo-persane sur ces pêcheries pendant 25 ans. Un échange de notes, concernant le port de Pehlevi (ci-devant Enzéli, ancienne concession russe), a établi les modalités de l'entretien par le gouvernement persan du port et de ses établissements dans l'état qu'exigent les besoins de la navigation. Enfin, une convention douanière a établi le principe d'un tarif conventionnel, ainsi que celui de la nation la plus favorisée.

*Afghanistan.* — Le commerce russo-afghan se présente comme suit (en milliers de roubles) :

	Exportation	Importation	Total
1913 .....	5.946	6.299	12.245
1923-24 (prix de 1913) ..	69	1.314	1.383
1924-25 (prix actuels) ..	468	1.641	2.109
1925-26 .....	2.495	3.429	5.924

A partir d'octobre 1925, le régime d'exemption de licences et des avantages douaniers pour les foires ont été appliqués à la frontière afghane. Le marché afghan constitue un débouché assuré pour le sucre, le pétrole, les métaux et les arti-

cles en métal (fonte), la verrerie et la céramique, les allumettes et les caoutchoucs. La Russie achète en Afghanistan laine, peaux brutes et laines en peaux, bétail. Les relations de l'Afghanistan avec l'U.R.S.S. sont infiniment plus aisées qu'avec la Perse ou les Indes. Le transport de Hérat à Kouchka coûte 1,5 à 2 roupies le poud (16 kgs), tandis que, de Hérat à New-Chaman, le prix est de 6 à 8 roupies. Les pourparlers relatifs au traité de commerce durent depuis le printemps de 1922.

*Chine Occidentale.* — En milliers de roubles, voici les chiffres essentiels :

	Exportation	Importation	Total
1913 .....	9.393	10.916	20.312
1919-24 (prix de 1913) ..	418	3.025	3.443
1924-25 .....	2.611	4.535	7.146
1925-26 (prix actuels) ..	6.092	10.331	16.423

Le sucre, le pétrole, les produits métalliques, la verrerie et la céramique sont les principaux produits importés de Russie dans la Chine Occidentale. Celle-ci achète en Sin-Tsiang la laine, le coton, les peaux brutes. Le chemin de fer Sibérie-Turkestan contribuera au développement des rapports.

*Mongolie.* — Le tableau suivant nous renseigne sur le commerce russo-mongol (en milliers de roubles) :

	Exportation	Importation	Total
1914 .....	4.500	8.500	13.000
1924-25 .....	2.769	3.583	6.352
1925-26 .....	3.670	3.735	7.405

Les sources soviétiques soulignent que l'exemption de licences a développé le commerce sur cette frontière. Cependant, du côté des importations, il y a une « rude concurrence à soutenir contre les fournisseurs étrangers ». La Russie achète surtout la laine, les fourrures, les boyaux.

*Chine Centrale.* — La Russie achète environ 40 % du thé chinois; pour 16 millions de roubles en 1926. Quant aux ventes, les statistiques accusent un fort recul que les commentateurs soviétiques attribuent à la concurrence japonaise et à l'industrialisation de la Chine. Une reprise semble toutefois se manifester en ce qui concerne les tissus en 1926. Voici les chiffres (en milliers de roubles) :

	Exportation	Importation	Total
1913 .....	19.406	62.169	81.575
1924-25 .....	6.429	12.326	18.755
1925-26 .....	10.667	20.505	31.172

Les économistes soviétiques se réjouissent néanmoins du développement brillant des exportations de charbon et de produits du naphte. Ce dernier occupe la seconde place sur le mar-

ché mandchou, immédiatement après la Standard Oil.

Il convient de remarquer à ce propos que le pétrole russe accentue de plus en plus son emprise en Orient. Pendant le boycottage anti-anglais en Chine, on l'a vu à Canton (1). Le monopole turc du pétrole a confié au « Neft syndicat » presque toutes ses grosses commandes ; le pétrole russe a pénétré dans les coins les plus perdus de l'Anatolie. En Egypte, 60 0/0 de la demande de pétrole reviennent à la Russie. Le contrat avec la Standard Oil (est-il toujours en vigueur?) de New-York comporte la fourniture pendant cinq ans d'importantes quantités de mazout à Constantinople, Port-Saïd et Colombo. D'autre part, l'usine de raffinage construite à Batoum par la Standard Oil (1.440 tonnes par jour) vient d'être terminée. La Standard vendra ce pétrole aux Indes et à Ceylan. Les ports de la Mer Noire sont plus rapprochés des Indes que ceux des Etats-Unis, la différence étant de 2 à 3.000 milles.

Il nous est impossible d'étudier à cette place quel est le rôle du pétrole russe dans la guerre anglo-américaine du pétrole. C'est là un sujet passionnant s'il en fût, et qui constitue ainsi un des aspects de l'Asie russe économique.

Remarquons seulement, très rapidement, que l'attitude des intérêts pétroliers anglais à l'égard du pétrole russe a revêtu successivement trois aspects principaux : 1° l'occupation militaire du Caucase ; 2° l'achat des actions des pétroliers russes dépossédés, et les tentatives de création d'une coalition à Gênes et à La Haye ; 3° les essais pour

obtenir le monopole de la vente du pétrole soviétique.

Comme la puissance pétrolière appartient surtout aux raffineurs et distributeurs de ce produit, le contrat passé par les Soviets avec les Américains signifie leur soumission, tout en s'annonçant comme une arme efficace contre la puissance économique anglaise (la *Royal Dutch Shell* enregistre un exercice déficitaire).

(La suite au prochain numéro.)

B. NIKITINE.

## Indochine

### GÉNÉRALITÉS

**L'outillage économique.** — Au début de son rapport au Sénat sur le budget des Colonies pour 1928, M. Albert Lebrun, s'est attaché à montrer « nos colonies au travail ». Pour ce faire, il a extrait des exercices budgétaires pour 1926 et 1927 les sommes consacrées à l'outillage de nos différents territoires d'outre-mer. « en ne retenant que les gros travaux concernant les routes, les voies ferrées, les ports, les travaux hydrauliques, et en laissant de côté, bien qu'ils ne soient pas négligeables, les travaux forestiers, les mines, les centres de colonisation, etc. »

Voici, pour l'Indochine, le résultat de cet intéressant et utile dépouillement :

(En piastres.)

Désignation	Routes et ponts	Voies ferrées	Navigation maritime et intérieure	Travaux hydrauliques	Divers
Budget général { 1926.....	1.255.000	2.102.760	650.000	2.205.000	720.000
{ 1927.....	2.940.000	2.000.000	660.000	4.260.000	4.340.000
Budgets locaux des colonies { 1926....	3.535.000	»	86.000	1.580.000	3.227.000
du groupe { 1927....	3.020.000	»	148.000	1.350.000	3.746.000

Soit environ 15.500.000 piastres au budget de 1926 et 20.000.000 piastres à celui de 1927, c'est-à-dire au cours actuel de la piastre (12 fr. 50), environ 190 millions et 250 millions de francs.

Entre les années 1922 et 1925, le budget général pouvait disposer de ressources extraordinaires provenant des disponibilités de la caisse de réserve, dont le montant s'était trouvé occasionnellement accru par les bénéfices réalisés en 1920 par le budget général grâce à la gestion financière du compte spécial durant la période du cours forcé.

(1) Par contre, à la suite des malentendus entre les Soviets et la Perse, ceux-ci ont arrêté les envois du pétrole de Bakou en Perse. Téhéran s'est adressé à l'*Anglo-Persian* qui a pu ainsi se créer un nouveau débouché. Elle envoie maintenant, par mois, 20.000 caisses de pétrole sur le marché nord persan, à ce prix même que demandaient les Russes (*Courrier des Pétroles*, 28-8-26). La conclusion du traité de commerce russo-persan et la levée de l'embargo russe auront probablement fait cesser cette situation avantageuse (?) pour l'*Anglo-Persian Oil*.

C'est pourquoi, grâce à des prélèvements sur la caisse de réserve durant ces années, une somme moyenne de 12 millions de piastres put être chaque année prévue pour le budget des travaux publics.

En 1926, le montant de la caisse de réserve, par suite de ces prélèvements successifs, s'est trouvé ramené à un chiffre normal et il a fallu établir le budget de 1927 sans compter sur les mêmes ressources exceptionnelles.

Les crédits de *voies ferrées* concernent, indépendamment des travaux exécutés aux fonds d'emprunt, les travaux de continuation de la ligne Vinh-Dongha, de la ligne du Langbian, et l'étude des lignes Tanap-Thakkek et Nhatrang-Tourane.

Les *travaux hydrauliques* comprennent : a) la poursuite du programme d'irrigations au Tonkin et en Annam, b) les dragages de Cochinchine, c) et surtout les travaux de défense contre les inondations dans la zone du delta tonkinois, en vue d'empêcher le retour des désastres considérables qu'elles ont entraînés l'an dernier ; on s'efforce de

réaliser en trois ans le programme projeté d'abord en dix ans.

Telle est la part contributive de l'Indochine sur un ensemble de crédits qui, pour la masse globale de nos colonies, a représenté environ 700 millions en 1926 et 900 millions en 1927. D'après quelques renseignements recueillis par M. Lebrun au moment où il rédigeait son travail, le total des crédits affectés par nos colonies au développement de leur outillage économique dépasse le milliard en 1928.

**Le commerce et la collaboration franco-annamite.** — Le problème de la collaboration franco-indigène préoccupe le gouvernement de l'Indochine, comme le prouvent les déclarations de M. Monguillot que nous avons reproduites ; elle a été discutée longuement dans la presse tant en France qu'en Indochine. *L'Impartial* de Saïgon a récemment institué une enquête sur « la recherche d'une formule de collaboration » ; il a publié de nombreuses déclarations de personnalités indigènes et françaises. Parmi celles-ci, nous retiendrons l'avis de M. Darles, président de la chambre de commerce de Saïgon, au sujet de la collaboration franco-annamite en matière commerciale.

L'Annamite (je parle spécialement de celui de Cochinchine) a-t-il réussi dans les entreprises commerciales ? Il existe quelques très rares maisons, fondées et dirigées par un seul homme, qui semblent jouir d'une certaine prospérité.

Quant aux sociétés indigènes, construites sur le modèle des nôtres, il ne paraît pas que jusqu'ici, l'Annamite ait abouti à des résultats certains, d'où l'on puisse déduire qu'il ait démontré ses réelles capacités commerciales.

Les Annamites ont sans aucun doute l'intelligence nécessaire à la direction d'une affaire commerciale ; s'ils ne réussissent pas, leurs échecs sont dus à d'autres causes :

Ils sont dus d'abord au défaut d'entente entre les organisateurs. Ce défaut se manifeste dès que l'affaire, une fois lancée, rencontre ses premières difficultés. Au lieu de lutter, l'Annamite abandonne : les actionnaires ne se présentent presque jamais aux assemblées. Ils en arrivent à se désintéresser de l'argent qu'ils ont mis dans l'entreprise. Ils considèrent, semble-t-il, leur apport comme une sorte de souscription patriotique ou de mise de jeu. Si la partie est mauvaise, la mise est perdue et tout est dit.

Si l'on envisage la possibilité d'une collaboration commerciale franco-annamite, on se heurte à de nombreuses difficultés :

Tout d'abord, les Annamites veulent avoir la priorité soit dans la direction, soit dans l'administration d'une affaire. Or, leur compétence n'est pas actuellement suffisante. De là une gêne considérable pour les participants français qui, plus expérimentés, voient mieux les dangers ou les avantages d'une décision, mais arrivent rarement à faire partager leur avis sur une tactique donnée : la plupart du temps, la division s'opère entre les associés, d'où dissolution de la Société.

Ensuite, les Annamites ne comprennent pas que leur versement fait partie intégrante d'un capital social qui ne peut être diminué au gré de chacun et qu'un membre n'a pas le droit de retirer son apport de la Société, ce qu'ils ne manquent pas de vouloir faire, dès le premier désaccord.

Enfin, une affaire importante donne rarement dès les premières années. Il y a les frais de premier établissement, les réserves à constituer, etc. L'Annamite envisage qu'il a plus d'intérêt à faire des opérations de prêt à terme plus court que de courir les risques d'une entreprise à longue échéance. Aussi se désintéresse-t-il des affaires dans lesquelles il s'est engagé soit parce que les dividendes ne viennent pas assez vite, soit parce qu'il les considère comme trop peu rémunérateurs.

Certes, une solide instruction commerciale pourrait faire disparaître ces obstacles, mais les Annamites semblent peu s'en soucier.

L'enseignement commercial est systématiquement négligé par eux. A la colonie, un nombre infime de candidats se présente à l'Ecole supérieure de commerce de Hanoï. Quant à l'instruction que certains vont chercher en France, ce n'est point aux Ecoles de commerce qu'ils la demandent. Or, c'est là qu'ils devraient s'adresser, surtout les diplômés de l'enseignement complémentaire. Ils y recevraient une formation théorique qui en ferait des auxiliaires précieux pour les grandes maisons. Après un stage de trois ou quatre ans, ils pourraient participer à la direction de la maison. C'est au prix de cette patience qu'ils obtiendraient alors des situations intéressantes dans la maison qui les emploierait ou qu'ils pourraient s'établir à leur compte.

Presque tous les étudiants annamites de France s'orientent vers les études juridiques. Mais l'économie politique est un ordre de sciences qui ne les attire pas, et qu'ils semblent ignorer. C'est pourtant son étude qui permet de comprendre la vie sociale et le mouvement des intérêts d'un pays. Les études juridiques leur offrent sans doute des perspectives d'avenir politique : de là l'enthousiasme qu'ils manifestent pour l'étude du droit. Mais j'ai souvent déploré de constater que la presse annamite professe en matière économique tant d'idées fausses, ce qui tient, à n'en pas douter, au mépris dans lequel les plus brillants leaders tiennent cette science fondamentale qui explique si souvent l'histoire.

On voit, par cette déclaration autorisée, que le moment est encore lointain où les Annamites prendront leur part du grand commerce indochinois que les Chinois et les Français se partagent.

**Contre l'usage des pousse-pousse.** — Si les Européens nouvellement arrivés ont souvent regretté l'emploi du pousse-pousse, généralisé dans tout l'Extrême-Orient, on ne connaissait guère de protestation indigène contre ce mode de transport. Il vient de s'en produire une, et c'est vraiment un signe des temps. Elle est due au rédacteur en chef d'un journal annamite de Cochinchine, le *Công-giao Đông-thinh*.

La morale du Christ, écrit-il, nous enseigne que devant le divin Créateur tous les hommes sont égaux. La France, elle, veut que tous les hommes soient égaux devant la loi et la nation, c'est-à-dire devant l'Humanité.

Puisque nous devons être égaux devant Dieu et l'Humanité, pourquoi voulons-nous profiter de la pauvreté de

nos semblables pour les asservir et les réduire au rang des bêtes de trait ?

... Si Platon, Plutarque et les grands hommes de l'antiquité n'avaient pas blâmé l'esclavage, c'est qu'il était devenu comme une chose naturelle et absolument indispensable à l'époque. Et nous, Annamites et Français, si nous admettons l'exploitation du pousse-pousse, c'est parce que nous le considérons comme un moyen de locomotion commode et bon marché. Si nous ne faisons cas ni de l'usage de ces voitures à homme, ni de la vie des pauvres Annamites prédestinés à la tuberculose et à la misère, nous sommes semblables à ceux que blâmaient les moralistes de l'Antiquité.

... Nous souffrons des ricanements des étrangers, qui ont entendu nos aînés et nos contemporains, tels MM. Pétrus Truong-vinh-Ky, Phan-châu-Trinh, Bui-quang-Chieu, Pham-Quyinh, Duong-van-Giao, et plusieurs autres proclamer publiquement en France que nous descendions des Génies et des Fées, alors qu'on voit, au premier débarquement à Saïgon, que nous appartenons à la race des tireurs de pousse-pousse.

Il ne semble pas que cette argumentation soit de nature à convaincre les masses annamites. *L'Echo annamite* déclare qu'elle s'inspire de sentiments louables, mais qu'elle est « d'une naïveté enfantine ». Les pousse-pousse, qui sont d'ailleurs beaucoup plus utilisés aujourd'hui par les indigènes que par les Français, rouleront encore longtemps en Indochine.

**L'incorporation des métis dans les corps français de la colonie.** — D'accord avec le ministre de la Guerre, le ministre des Colonies a décidé que les jeunes métis non reconnus et remplissant les conditions fixées au dernier alinéa de l'article 12 de la loi sur le recrutement de l'armée pouvaient bénéficier des dispositions de cet alinéa.

En conséquence, ceux d'entre eux :

1° qui ont déclaré, à partir de l'âge de 18 ans, ou, au plus tard, à l'époque de la révision, leur intention de solliciter, le moment venu, à l'âge légal, la naturalisation française ;

2° et qui ont été élevés depuis huit ans au moins dans une famille ou école française peuvent être incorporés dans des corps français de la colonie où ils résident.

La déclaration d'intention est remise à l'administrateur de la province de la résidence, en double expédition et sur papier libre, au plus tard à la date de publication des tableaux de recensement de la classe d'âge des intéressés.

Au moment où les jeunes gens ainsi incorporés atteignent l'âge légal de 21 ans, les commandants des bureaux de recrutement leur réclament, par l'intermédiaire du chef de corps, une demande de naturalisation ou, suivant le cas, d'admission à la jouissance des droits de citoyen français.

La demande sera instruite puis transmise au ministre des Colonies dans les conditions habituelles.

La déclaration d'intention sera rédigée conformément à la formule suivante :

DÉCLARATION D'INTENTION

Exécution des prescriptions de la circulaire ministérielle du 5 janvier 1928.

Je soussigné....., né à....., le....., domicilié à ..... déclare avoir l'intention de solliciter à 21 ans la naturalisation française.

Signature.

Par cette mesure, toute récente, une injustice criante est enfin réparée et des enfants dans les veines de qui coule du sang français vont pouvoir accéder à la nationalité de leur père. C'est l'initiative privée, tant au Tonkin qu'en Cochinchine, qui a lutté pour obtenir une amélioration de la situation navrante faite jusqu'ici aux métis franco-indigènes non reconnus. Le gouvernement général a décidé d'agir lui-même dans ce sens en 1927 ; le succès a couronné leurs efforts.

On remarquera que les jeunes métis ne sont pas obligatoirement appelés à la nationalité française. Ils pourront, s'ils le préfèrent, conserver le statut indigène. Mais, dans le cas d'option pour la nationalité française, qui sera évidemment le plus fréquent, ils doivent accepter, avec les bénéfices certains de la naturalisation, les devoirs du citoyen français et en premier lieu l'impôt du sang, le service militaire.

**Une nouvelle religion, le caodaïsme.** — Une nouvelle religion a fait son apparition en Indochine. Fondée il y a un an environ, elle augmente rapidement, dit-on, le nombre de ses adeptes : c'est la religion de *Cao-dai*, l'Être suprême.

Le fondateur du caodaïsme est M. Lê-van-Trung, notable cochinchinois qui parle très bien notre langue, qui a siégé à plusieurs reprises dans les assemblées de la colonie et qui est chevalier de la Légion d'honneur. Frappé, semble-t-il, par la variété des croyances religieuses de l'Asie et de l'Europe, il a voulu unir ce qu'il trouvait de meilleur dans chacune d'elles. Il admet l'existence d'un Être suprême, symbolisé par un œil entouré de nuages, et de plusieurs divinités secondaires, Confucius, Lao-tseu, Bouddha, le Christ.

Dans l'organisation de la nouvelle religion, des emprunts évidents ont été faits au catholicisme et au taoïsme. Au catholicisme on a pris l'idée d'une forte hiérarchie depuis le souverain pontife, *giao-tong*, jusqu'aux simples prêtres, *giao-huu*, et aux groupes de religieux, hommes et femmes. Au taoïsme, ou plutôt à la forme dégénérée de cette croyance, telle qu'elle subsiste aujourd'hui en Chine et en Indochine, on a emprunté les cérémonies et les pratiques de la sorcellerie.

Le fait qu'une religion nouvelle apparaisse en plein vingtième siècle dans un pays soumis à la France est déjà singulier ; mais ce qui est plus surprenant encore, c'est le succès que semble rencontrer la prédication.

Quelques faits expliquent sans doute le rapide progrès du caodaïsme. D'abord les peuples indochinois subissent, par le fait même de notre présence et des changements multiples apportés par le contact de la civilisation occidentale, une crise morale indéniable. Par l'évolution économi-

que que nous avons provoquée, par l'instruction nouvelle que nous répandons, par l'effet aussi des idées nouvelles introduites du dehors, l'individualisme est né, les vieilles croyances s'affaiblissent, les antiques traditions disparaissent peu à peu. Dans l'ancienne colonisation française, en vertu de l'adage « une foi, une loi, un roi », l'indigène à peine détaché de son milieu et de ses croyances traditionnelles était aussitôt pourvu de croyances nouvelles et soumis à la forte hiérarchie du catholicisme. Rien de tel n'est possible aujourd'hui et l'on doit constater que rien ne vient atténuer dans les âmes indigènes le désarroi produit par le passage trop brutal d'une civilisation à une autre. Le caodaïsme ne répondrait-il pas à cette inquiétude de l'âme indigène ?

En second lieu, les propagandistes de la nouvelle religion ne se privent pas de faire appel au sentiment patriotique de la population, et par là ils accroissent leur succès. Ne répète-t-on pas que la colère du Ciel s'est abattue sur le peuple d'Annam et lui a fait perdre son indépendance, mais que Cao-dai pourra le sauver ? Ajoutons que les moyens d'action sur la foule ne font pas défaut à la nouvelle religion : cérémonies imposantes, beaux costumes, et surtout pratiques de sorcellerie et oracles, d'un effet certain sur un peuple ignorant et crédule.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, quel délicat problème politique pose l'expansion du caodaïsme. Le gouvernement de l'Indochine suit les événements avec attention. Sans tenter de restreindre la liberté religieuse, il s'efforce d'enrayer les progrès du caodaïsme ; il a décidé en particulier d'interdire les pratiques de sorcellerie de la nouvelle religion. C'est un sujet sur lequel l'Asie française aura certainement l'occasion de revenir. Mais nous devons signaler dès maintenant que la presse indigène n'a pas manqué de protester bruyamment — une fois de plus — contre l'attitude du gouvernement. Dans un article intitulé « La liberté de conscience en Annam », l'*Echo annamite* écrit le 6 mars :

L'Annam est le pire des mondes. Les Annamites sont les plus malheureux des hommes.

Depuis deux ans, la justice mandarine sévit. On arrête, on condamne, on perquisitionne, on interdit, et les geôles se garnissent de prisonniers politiques. Les juges sont débordés, les *linh* se fatiguent.

...Tout récemment, une circulaire du *Comât* interdit la propagande du protestantisme et du *Caodaïsme* sur le territoire de l'Annam.

Cette circulaire mentionne un article du *Traité* du 6 juin 1884 : fausse référence, comme l'a justement fait remarquer M. Nguyen-phan-Long dans l'*Echo Annamite* du 25 février.

Le *Comât* prétend qu'en vertu de ce traité, la propagande de la religion catholique est seule autorisée dans ce pays. En conséquence, les évêques, missionnaires et catéchumènes de l'Eglise apostolique et romaine ont seuls le droit de prêcher leur religion.

...Je ne suis ni catholique, ni protestant, ni bouddhiste, ni *Caodaïste*. Bref, je n'appartiens à aucune religion, et je ne prêche, par conséquent, ni pour Jésus, ni pour Çakya-Mouni, ni pour Cao-Dai, ni pour personne. A mon

avis, chaque religion a ses dogmes et ses fidèles, et tout le monde est libre de prêcher pour son saint. Pourquoi admettre telle religion, plutôt que telle autre ? Après les condamnations pour délits politiques, assisterions-nous bientôt à des persécutions religieuses ?..

#### Un essai de propagande anti-communiste. —

On a récemment fait éditer une affiche illustrée de nombreuses photographies représentant des scènes de désordre et de mort à Canton, au moment où la ville était au pouvoir des communistes. Un texte en français, en quoc-ngu et en caractères chinois commente les illustrations. Cette affiche a été placardée sur les places publiques de Saïgon et Cholon et communiquée aux journaux locaux.

Quel résultat peut produire une telle propagande dans la masse indigène ? Il est difficile de le dire ; mais il faut constater le mouvement de colère suscité par cet affichage chez les journalistes annamites qui prétendent exprimer les pensées de « l'élite ».

L'*Echo annamite* du 21 février a publié sur ce sujet un article dont voici quelques passages caractéristiques :

Nous avons, à maintes reprises, démontré, ici même, l'inexistence du péril communiste en Indochine.

Pourquoi partir en guerre contre des moulins à vent ? Pourquoi s'attaquer à une ombre, quand d'autres dangers, réels ceux-là, sollicitent l'attention, qui ne sont point le fait de révolutionnaires ni de bolchevistes annamites, mais bien du gouvernement lui-même ?

Ce dernier n'ignore point cette vérité élémentaire, on il devrait ne point l'ignorer.

Qu'on réalise les réformes mille fois promises par les représentants autorisés de la France. Qu'on accorde aux indigènes les franchises politiques et les libertés inhérentes à la dignité humaine, qu'ils réclament depuis des lustres, et tout péril d'ordre public disparaîtra de la terre indochinoise.

Et, après avoir rappelé le mot de M. Albert Sarraut : « Le communisme, voilà l'ennemi ! », l'article ajoute :

Est-ce pour obéir à un mot d'ordre de la métropole que les dirigeants d'Indochine ont conçu l'affiche en question ? Nous n'en savons rien ; mais il est permis de le croire.

Malheureusement, le but qu'ils se proposent, ce faisant, ne sera pas atteint, nous le parions à un contre cent.

Le peuple se méfie trop à présent des boniments d'origine gouvernementale. Par la faute de qui ? Je vous laisse à le penser.

Il y a belle lurette que le bluff et le mensonge ont été élevés à la hauteur d'un principe de gouvernement. La ficelle, quoique grosse, a suffisamment joué. Elle ne prend plus personne ; elle est usée jusqu'aux dernières fibres.

...Qu'on m'autorise, toutefois, d'en conclure que les communistes, bolchevistes et autres bêtes terribles à face humaine, tant redoutées des champions de l'ordre établi, ne sont pas seuls à avoir commis les monstruosité qui peuplent nos cauchemars. La guerre « du droit » de 1914-1918 en a fait aussi, et comment ! Le colonialisme à la trique en a fait pareillement.

Alors, pourquoi s'acharner sur le seul communisme ?

## ANNAM

**L'usine d'irrigation de Vinh-dien.** — Le 28 janvier dernier a été inaugurée l'usine d'irrigation de Vinh-dien (province de Faifo) appartenant à la *Société d'irrigation du Quang-nam*. Il s'agit d'une affaire annamite, dont le promoteur a été M. Bui-huy-Tin, aujourd'hui administrateur de la Société.

L'œuvre réalisée diffère sensiblement des grands réseaux d'irrigation créés par les Travaux publics à Kep et au Vinh-yen (Tonkin) et à Thanh-hoa (Annam). Pas de grand barrage élevant le plan d'eau d'une rivière pour alimenter un réseau de canaux couvrant des milliers d'hectares. Il s'agit simplement d'une usine de pompage puisant l'eau dans un petit fleuve et arrosant, par un réseau de canaux, les rizières situées à un niveau supérieur. La force motrice est fournie d'une façon économique par un moteur à gazogène à bois.

La solution adoptée est intéressante parce qu'elle n'exige pas une mise de fonds trop considérable et qu'elle peut être employée utilement par des groupements indigènes en de nombreux points de l'Annam.

## TONKIN

**L'inauguration de l'usine électrique de Thanh-hoa.** — Il n'est pas trop tard pour revenir sur cette inauguration, qui a eu lieu peu de jours avant la cérémonie en l'honneur de M. A.-R. Fontaine, signalée dans la précédente chronique (p. 158). L'inauguration d'une usine construite et mise en marche par un jeune ingénieur annamite avec l'aide de capitaux français a été célébrée comme un exemple probant de cette collaboration franco-indigène que l'on considère comme le problème essentiel de l'heure présente.

Devant le gouverneur général, le résident supérieur et toutes les notabilités de la province, M. Hoang-van-Ngoc prit le premier la parole :

C'est à vous, dit-il, Monsieur le gouverneur général, à la bienveillance de votre administration, que je dois d'être parvenu à réaliser les ambitions de ma jeunesse. Je le dois aussi, comme l'attestent ces caractères au-dessus de vos têtes, à mon père, qui n'hésita pas à consentir de gros sacrifices pour me faire donner en France une éducation moderne : sacrifices matériels, moraux également, puisqu'il consentait, pour moi, à rompre quelque peu la vieille tradition qui a toujours tenu ma famille, attachée à la rizière des ancêtres.

Ce sont les enseignements reçus des professeurs de vos écoles joints à la sympathie dont je me suis senti entouré pendant mon séjour en France, qui m'ont permis de suivre la voie que je m'étais tracée. Enfin non seulement la France me donna son instruction et ses diplômes, mais encore son industrie m'ouvrit ses portes et me fournit les moyens d'appliquer les leçons que j'avais reçues.

Et lorsque, après quelques années de pratique, j'eus pris confiance en moi-même, je sentis se réveiller dans mon cœur le désir de regagner la terre de mon enfance.

Mais, malgré la force des sentiments qui me rappelaient vers le foyer paternel, ce n'est pas sans appréhension que j'envisageais ce retour.

...Mes craintes étaient vaines : la France s'intéresse même au loin aux enfants adoptifs qui se sont formés à son école. Votre administration me fit confiance, m'accueillit dans ses services des Travaux publics à Nam-dinh. Je fis là, sous sa tutelle, mes premières armes. C'est là que je réalisai pour son compte ma première installation électrique, trouvant l'occasion de prouver à mes chefs une volonté digne de leur confiance.

Le même intérêt bienveillant, je le trouvai plus tard dans de vieilles maisons françaises, je le trouvai dans le vieil Annam traditionaliste. Lorsque je sollicitai l'appui de mon père et celui de la vieille firme d'Indochine Denis frères, je l'obtins de l'un et de l'autre. Le premier me donna sa caution morale, la seconde me fournit les moyens, et l'administration, à son tour, m'accorda la concession d'électricité que nous inaugurons aujourd'hui.

Cet exemple de ma vie, Monsieur le gouverneur général, est bien fait pour resserrer encore davantage les liens étroits qui nous unissent à la métropole.

M. Monguillot, gouverneur général p.i., s'attacha à montrer la nécessité impérieuse d'une étroite collaboration franco-annamite dans tous les domaines. Il rappela les nombreuses mesures prises par ses prédécesseurs pour favoriser l'éclosion d'une élite indigène capable de nous comprendre et pour amener cette élite à travailler en commun avec nous : la fondation de l'Université indochinoise, la création du cadre latéral (1922), l'accès des emplois français ouvert aux indigènes à égalité de titres (1926). Et il constata non sans quelque tristesse la médiocrité des résultats obtenus :

Si nous n'avons pas cessé de recruter facilement secrétaires ou interprètes, les cadres latéraux ont été délaissés dès l'origine et c'est tout au plus si l'on y compte 3 médecins indochinois — le seul ingénieur indochinois nommé en 1922 a démissionné en 1925. Une seule unité figure dans le cadre des mandarins judiciaires, créé, je le rappelle, en 1923.

Dans les cadres français, quelques professeurs, au nombre d'une dizaine, quelques commis-greffiers et quelques unités éparses dans les services des Travaux publics, des Postes et Télégraphes ou des Douanes.

Quant aux entreprises privées, on voit trop rarement des jeunes gens diplômés des Ecoles techniques chercher leur voie dans les exploitations française, minières, agricoles ou industrielles :

Et cependant, les quelques tentatives malheureuses qu'ont faites certains d'entre eux, croyant pouvoir du premier coup s'improviser chefs d'industrie, sans éducation préalable, sans expérience acquise, montrent assez combien il serait plus avantageux et plus prudent pour ces jeunes gens de chercher d'abord la pratique qui leur manque en acceptant des emplois subalternes dans les entreprises existantes.

Faut-il donc désespérer? Doit-on parler de la faillite de la collaboration franco-indigène? Non sans doute, mais il importe que la jeunesse annamite « cesse de se cantonner dans une réserve et une obstination qui seraient déconcertantes si elles n'étaient dues à certaines appréhensions qu'il est de notre devoir d'apaiser ». Et M. Monguillot a conclu :

Je ne suis pas de ceux qui veulent croire à une oppo-

sition systématique et j'ai trop de confiance dans le bon sens des Annamites pour craindre qu'ils ne se laissent influencer par le sophisme des polémiques ou l'intransigence des campagnes de soi-disant revendications, où le vide et l'incohérence le disputent trop souvent à la mauvaise foi.

## Levant

### PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

**Au Liban : le ministère des Trois et la Chambre.** — La plupart des journaux libanais ont approuvé le ministère d'être demeuré en fonction après le rejet, par la Chambre, du projet gouvernemental relatif à la réduction du nombre des tribunaux (cf. *l'Asie française* d'avril, p. 163). Que serait-il advenu après sa retraite ? Tôt ou tard, le Président Debbas eût été contraint de dissoudre la Chambre et d'inviter le pays à de nouvelles élections législatives. Or l'article 55 du Statut limite le droit de dissolution d'une façon très précise et le fait d'avoir refusé sa confiance à un ministère ne semble pas une raison légalement suffisante pour l'adoption d'une telle mesure.

Au reste, le ministère des Trois n'a pas tardé à prendre sa revanche. Le 22 mars, il a obtenu de la Chambre, sans difficulté, le droit d'autoriser les maisons de jeux, et celui d'en fixer l'emplacement ainsi que la part de bénéfices revenant à l'Etat. Puis, à peu près un mois plus tard, le 18 avril, il a obtenu un succès encore plus éclatant, un vote de confiance absolument net. Voici dans quelle circonstance.

Après avoir accordé au Gouvernement le droit de suspendre les journaux par mesure administrative, un groupe de députés mécontents avait cru pouvoir remettre le sujet en discussion.

Le ministre de l'Intérieur posa alors la question de confiance, au sujet de sa gestion pendant les trois derniers mois. Et, pour plus de précision, le D<sup>r</sup> Tabet n'hésita pas à ajouter :

Je ne vous demande pas seulement de m'accorder votre confiance pour ma gestion passée, je la réclame entière et sans limites pour les mois qui vont venir. Ou bien alors, considérez dès à présent le Ministre de l'Intérieur comme démissionnaire.

Je vous préviens que j'entends user de la dernière rigueur contre les organes de la presse qui tendraient délibérément à compromettre le succès du redressement que nous nous proposons.

Les députés votèrent la confiance.

La politique actuelle du Gouvernement libanais, tout entière de réorganisation et d'économies, paraît donc assurée de recevoir un complet développement.

Entre temps, le 20 mars, le D<sup>r</sup> Tabet, ministre de l'Intérieur, avait nommé la délégation

municipale de Beyrouth, puis, le 1<sup>er</sup> avril, celle de Tripoli (cf. le numéro d'avril, p. 162) conformément au vote qu'il avait obtenu de la Chambre le 14 mars.

**En Syrie : succès de la politique de collaboration du Gouvernement.** — Le voyage du Cheik Tageddine, dont la dernière chronique a raconté les brillants débuts, s'est poursuivi au milieu des mêmes manifestations de confiance et d'union.

Au banquet offert en son honneur à Alexandrette, l'administrateur du Sandjak l'assura de l'indéfectible attachement de la population à l'unité syrienne, et de longues ovations saluèrent le chef du Gouvernement, lorsqu'après avoir promis de hâter l'exécution des travaux d'utilité publique nécessaires à la région, il proclama, comme il l'avait déjà fait à Alep, la nécessité d'une collaboration étroite avec les agents du Mandat.

Si des désaccords ont pu surgir dans le passé, a-t-il dit, il est indispensable que nous marchions désormais la main dans la main avec la France pour la réalisation de nos aspirations nationales et le progrès de notre pays.

Ce fut ensuite le tour d'Antioche, de Hama et de Homs de fêter le cheik Tageddine, dont le voyage s'est terminé à Damas par une inoubliable réception. Sans qu'aucune pression eût été exercée sur elle, la population tout entière a montré sa confiance à l'homme qui veut réaliser son idéal : « La prospérité dans la paix ». Aussi un vieux Damascain déclarait-il, au témoignage de la Syrie du 31 mars, que « ni Fayçal, ni Guillaume II ne furent reçus de la sorte. Et cependant Dieu sait si leurs réceptions furent préparées minutieusement ! »

En Syrie, le cheik Tageddine est vraiment l'homme du jour. Aussi convient-il de reproduire ici le résumé de son programme qu'il a donné le 21 mars à un rédacteur de l'*Orient* :

Je suis nationaliste, a-t-il dit, si le nationalisme consiste à aimer son pays, à en défendre l'indépendance, à en sauvegarder les traditions.

En fait de partis, je n'en connais et n'en veux connaître qu'un seul. Il groupe tous les éléments désireux de paix, d'ordre et de travail.

Les relations avec la Puissance Mandataire sont des plus cordiales et ne peuvent que le rester. Tout malentendu étant aujourd'hui dissipé, aucun obstacle ne pourra plus surgir de nature à entraver l'accomplissement de la noble tâche entreprise en commun pour la réalisation de notre commun idéal.

Les élections se feront très prochainement. Elles seront libres, absolument libres.

Ajoutons que le passé du cheik Tageddine est une garantie de l'avenir. La Syrie a très justement rappelé, le 31 mars, le rôle du cheik Tageddine, comme délégué de Damas, au Congrès syrien de 1919 :

Lors du passage de la fameuse commission Wilson, venue en Syrie pour enquêter sur les désirs de la population en

ce qui concerne le mandat, le prince Fayçal avait donné comme mot d'ordre de demander le mandat américain, ou en cas de refus, le mandat anglais, mais de refuser énergiquement le mandat français.

Les chroniques du temps nous informent que l'unanimité du congrès acquiesça à ce principe. Seul, le cheik Tageddine el Hussein demanda le mandat de la France et exposa, malgré la colère du prince, les motifs qui militaient en faveur de sa proposition.

Plus tard, en 1921, au moment où des intrigues tendaient au sabotage du mandat français, le cheik Tageddine n'hésita pas à dire : « Si l'on veut soulever la question d'un nouveau mandat, je m'opposerai formellement à ce qu'on envisage la possibilité de tout autre mandat que le mandat français. »

Ainsi le programme de rapprochement, de concorde et d'union, préconisé par M. Ponsot et par le chef du Gouvernement de Syrie, semble bien avoir reçu la consécration populaire. La tendance à l'accord des partis avec la Puissance mandataire est visible dans toute la Presse, comme elle l'a été dans toute la population au cours du voyage présidentiel. C'est là un autre symptôme que nous avons plaisir à enregistrer ici. Ajoutons que les chefs nationalistes eux-mêmes se sont ralliés autour du cheik Tageddine, estimant que rien ne pourra se faire en dehors de la Puissance mandataire. A l'issue d'un banquet qui leur était offert à Damas le 30 mars, ils ont remis à M. Ponsot et au cheik Tageddine un manifeste dans lequel ils affirment « leur absolue confiance dans la personne du Président avec lequel ils sont résolus à maintenir les relations les plus étroites de cordialité et d'entente ». Des réserves ont bien été formulées par eux sur certaines dispositions de la loi électorale, mais puisqu'ils sont décidés à participer aux élections, tout danger de boycottage s'est trouvé définitivement écarté et la consultation populaire a pu être entreprise avec le maximum de garanties.

**Avant les élections.** — Les élections avaient été fixées pour le 1<sup>er</sup> degré (choix des délégués) au 10 avril, et pour le 2<sup>e</sup> degré au 24 avril.

Une déclaration officielle du Haut Commissaire, en date du 15 février, avait précisé qu'elles se feraient

dans les formes consacrées par la législation en vigueur, qui seront pour tous les partis l'assurance de l'impartialité du scrutin.

L'assemblée issue des élections donnera à la Syrie son statut définitif. Elle l'élaborera en pleine indépendance, dans le cadre tracé par les accords internationaux et les actes dont la Puissance Mandataire, liée par ses engagements, est responsable à l'égard de la Société des Nations.

Le respect des droits et des obligations réciproques qui résultent de l'acte du Mandat, et que des accords ultérieurs pourront d'ailleurs utilement préciser, est en effet, à la base de ce progrès rapide que la Syrie doit accomplir et que la Puissance Mandataire favorisera de tous ses moyens.

Bien entendu, les journaux ont pris plaisir à pronostiquer par avance le résultat de la consul-

tation populaire. Le 6 avril, la Syrie ne s'est pas contentée d'indiquer la composition de la nouvelle Chambre : 68 membres, dont 51 sunnites, 3 alaouites, 3 arméniens grégoriens, 3 minoritaires, 1 arménien catholique, 2 grecs catholiques, 1 ismaïlien, 1 israélite et 3 bédououins. Elle a aussi prévu comment s'y répartiraient les partis. Pour ce journal, les nationalistes devaient obtenir de 6 à 8 sièges, et le reste de la Chambre n'appartiendrait à aucun parti défini.

Nos renseignements de dernière heure, en ce qui concerne le choix des délégués, ajoutait-il, montrent que le pays entier continue sa confiance au cheik Tageddine. Celui-ci symbolise toujours à ses yeux, le principe des justes revendications nationales réalisées grâce au libéralisme de la Puissance Mandataire, et en plein accord avec elle. L'unanimité est faite sur la base d'un programme de collaboration.

**Les élections : le triomphe des extrémistes.** — Ces pronostics ne se sont pas réalisés. Si, en effet, le succès du cheik Tageddine a été incontestable aux élections du 1<sup>er</sup> degré, les résultats du 2<sup>e</sup> degré, par contre, ne lui ont pas été favorables.

Dès l'ouverture de la campagne électorale, il s'était efforcé d'établir l'entente entre tous les nationalistes afin d'assurer une œuvre vraiment nationale. Avant son départ pour Deir el Zor, — il avait continué dans l'Est, en effet, le voyage qui lui avait si bien réussi dans l'Ouest, — les pourparlers s'étaient heurtés quatre fois au refus obstiné des nationalistes extrémistes. Depuis son retour d'Alep, il n'avait pas obtenu plus de succès pour réaliser la collaboration à la dernière heure. Aussi partout, sauf à Hama, la lutte s'est-elle engagée, le 24 avril, entre gouvernementaux et antigouvernementaux. Les élections ont consacré le triomphe de ces derniers.

A Damas, dont les résultats dominent la situation, les amis du Gouvernement avaient constitué sous la direction du cheik Tageddine une liste de nationalistes sincèrement décidés au progrès de la nation dans l'ordre et dans la paix. De leur côté, les nationalistes opposants avaient publié un appel au peuple signé de leurs candidats, parmi lesquels figurait d'ailleurs le cheik Tageddine, qui se trouvait ainsi inscrit sur les deux listes, chacun des partis voulant profiter de la faveur populaire dont jouit personnellement le chef du Gouvernement. Or, à part le cheik Tageddine, pas un des candidats gouvernementaux n'a réussi à se faire élire au premier tour, et si les quatre candidats mis en ballottage sont passés le 27 avril, une enquête s'ouvrira inévitablement à la suite des troubles qui se sont produits, le Gouvernement ayant interdit aux deux délégués extrémistes de prendre part au contrôle des opérations du scrutin. Les premiers résultats avaient déçu les ministres du cheik Tageddine : espéraient-ils que le gain de 2 ou 3 sièges, arrachés maladroitement d'ailleurs, rétablirait l'équilibre rompu ?

La victoire des opposants a été également com-

plète à Homs et à Alep, où le jour du ballottage quatre candidats extrémistes ont encore été élus.

A Hama, où (nous l'avons dit plus haut) l'union avait pu se faire sur une seule liste, à côté du ministre de l'Agriculture Cheik Abd el Kader el Kilani, se trouve Husni bey el Barazi, ancien ministre de l'Intérieur, déporté à la suite de la dissolution du premier ministère du Damas.

Parmi les neuf députés élus à Damas au premier tour, six étaient également déportés il y a quelques mois à peine. L'un d'entre eux, Ahmed el Lahham, est un ancien colonel de l'état-major turc ; un autre, Fakri bey el Baroudi, publiciste connu, a été traduit durant l'insurrection devant la cour de justice, pour complicité avec les insurgés.

Les élus ont eu pour premier soin de venir assurer le Délégué du Haut Commissaire de leur volonté de collaborer loyalement et vigoureusement avec le mandat :

Nous espérons fermement, écrit la Syrie le 27 avril, que ces dispositions excellentes ne se modifieront pas au cours des semaines qui vont suivre. La France a, comme toujours, été fidèle à ses promesses, mais elle a fait entendre, non moins nettement, que tout allait dépendre de la sagesse et du sens politique des élus syriens. Ils ne sont pas les seuls en cause. La Puissance Mandataire a des devoirs et des droits non seulement envers la Syrie, mais envers la S.D.N. et envers elle-même. C'est dire que des solutions unilatérales sont impossibles et qu'il est pour la France des limites qu'elle ne saurait ni ne veut dépasser. Au lendemain de la rébellion, elle eût pu imposer telle décision qui lui eût plu. Elle s'est détournée de cette facile suggestion par esprit de bonté, de justice et d'apaisement. La leçon sera certainement comprise.

En tout cas, le triomphe des extrémistes ne saurait en aucune façon être interprété comme un échec de la politique mandataire. Seule, en effet, la stricte neutralité que s'est imposée le Haut Commissaire, et qu'il a inspirée non seulement à ses collaborateurs, mais aux autorités locales elles-mêmes, a permis ce triomphe. Sans aucun doute, les vainqueurs lui en sauront gré.

Dès le lendemain du premier tour, les élus de Damas avaient adressé à M. Ponsot le télégramme suivant :

Nous remercions vivement Votre Excellence de la noble attitude que vous avez eue durant les élections. Nous nous permettons cependant d'attirer votre attention sur les préparatifs que fait le Gouvernement pour violer la liberté du scrutin de ballottage. Nous vous prions de continuer à surveiller de près les opérations avec autant de sollicitude que vous avez bien voulu le faire jusqu'ici. Nous rejetons d'ores et déjà sur le Gouvernement toutes conséquences regrettables que pourraient entraîner ses ingérences illégales.

Une dépêche a été également envoyée à M. Briand pour le remercier de l'attitude des autorités.

Fort de ces actes, l'Orient écrivait le 27 avril au sujet des nouveaux députés :

On aurait tort de les représenter comme des xénophobes, quand ils reconnaissent spontanément que le Mandat, à eux comme aux Libanais, est actuellement indispensable. Sur cette base, un accord est donc désormais possible.

Mais qu'aussitôt installés dans les fauteuils officiels, les adversaires d'hier se transforment magiquement en une majorité conciliante et docile, on aurait tort de compter sur ce miracle. Et c'est pourquoi, plus que jamais aujourd'hui, les agents de la Puissance Mandataire, doivent apporter dans la discussion des affaires syriennes le plus expert doigté, la plus grande prudence.

Il n'en est pas moins vrai que les principes de franche collaboration qui régissent la politique du mandat, depuis l'arrivée de M. Ponsot, permettent d'envisager l'avenir avec quelque confiance. Cette politique ne peut manquer de réussir. Le calme parfait avec lequel les élections se sont déroulées est pour elle un présage, sinon un gage absolu de succès.

Et pourtant, écrivait la Syrie le 28 avril,

dans cette consultation de l'opinion publique, la Puissance Mandataire a accordé à la population une liberté qu'elle n'avait jamais connue auparavant. Pas plus sous le régime turc qu'en 1919, on ne laissait faire aussi forte propagande en faveur des candidats d'opposition. M. Ponsot a tenu parole. Aucune pression, aucune intervention, aucune suggestion même n'a été faite.

A quelle époque se réunira la Constituante ? C'est la question qui se pose maintenant. Sa convocation ne saurait tarder, croit-on. La Puissance mandataire n'a-t-elle pas promis à la Commission des Mandats de lui présenter les statuts organiques de la Syrie et du Liban, élaborés avec le concours des autorités locales qui seront consultées ?

**La prochaine constitution.** — Nous avons déjà, à propos de la prochaine Constitution, cité un article dans la *Gazette coloniale* où il était dit que les Syriens réclament une monarchie. De toutes façons, le vœu général semble bien être le suivant : que les Etats sous mandat soient dotés de gouvernement forts et énergiques, seuls capables d'imposer le respect des principes d'ordre et de justice, seuls susceptibles de faire régner de façon continue et certaine la sécurité et le calme.

Avec les arrêtés de 1920, portant formation et organisation initiale des Etats d'Alep et de Damas, écrivait le *Réveil* le 14 avril, avec les textes instituant la Fédération, puis les Conseils Représentatifs, la Syrie a touché, d'assez près pour en saisir les avantages et les inconvénients, à un régime de conception et d'allure républicaines. Or, depuis les débuts du mandat, la vie politique de l'intérieur syrien s'est signalée par la faiblesse de ses rouages exécutifs, par la marche sans cesse au ralenti de ses organismes de commandement, par une sorte d'indécision et de nonchalance congénitales...

De Constantinople (car le gouvernement despotique de Moustapha Kemal ne saurait être qualifié de républicain) au sud de l'Arabie, de la côte méditerranéenne au centre de l'Asie, partout des royaumes, partout des monarchies ou tout au moins des régimes à consistance monarchique. La Syrie et le Liban font à peu près seuls exception. Pourquoi ?

A la veille du jour où le statut organique de la Syrie va être élaboré, où la forme définitive du Gouvernement va être arrêtée, on est en droit de se demander s'il ne faut pas songer à l'institution d'un régime qui ne soit pas nécessairement républicain, obligatoirement calqué sur des modèles composés pour des populations et des latitudes différentes.

Attendons les événements et les décisions de l'Assemblée Constituante dont la Présidence se prête déjà à cinq ou six candidatures possibles.

Quant au ministère actuel, il ne court aucun risque et il est inutile de parler de démission collective ou individuelle. M. Ponsot, en effet, en désignant le cheik Tageddine, avait fixé pour mission au Cabinet provisoire de procéder à des élections impartiales et d'élaborer la Constitution.

#### PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

**Le repos du jour du sabbat.** — Un jugement rendu récemment par le tribunal de Tel Aviv, et basé sur un règlement en vigueur dans cette localité, puis confirmé par le Haut Commissaire, avait infligé une amende au propriétaire d'un café juif pour avoir ouvert ses portes le samedi. Le tribunal régional de Jaffa a cassé ce jugement, déclarant que le règlement sur lequel il s'était appuyé était en contradiction avec le Mandat, lequel interdit toute discrimination pour des motifs religieux.

Cette décision du tribunal de Jaffa a causé une grande émotion parmi les autorités juives ; on leur prête l'intention d'interjeter appel et de faire trancher définitivement une question qui, réglée comme l'a fait le tribunal de Jaffa, affecterait gravement l'autonomie des Juifs palestiniens.

**La Commission des Mandats et le rapport sur l'Irak.** — Après avoir entendu, au mois de juin 1927, les explications que lui a fournies le représentant accrédité de la Puissance mandataire au sujet du rapport que celle-ci leur avait adressé sur l'exercice du mandat et sur la situation de l'Irak au cours de l'année 1926, la Commission des Mandats de la Société des Nations a présenté à la Puissance mandataire un certain nombre d'observations dont les unes sont d'ordre général, mais dont la plupart portent plutôt sur des points de détail. Nous croyons utile de reproduire, comme nous l'avons déjà fait l'an dernier (cf. le numéro de juillet-août 1927, p. 264) et les unes et les autres.

#### Observations générales

La Commission a vivement apprécié la clarté avec laquelle le représentant accrédité a exposé, dans sa déclaration verbale, les problèmes les plus importants qui se posent actuellement en Irak. Cette déclaration a permis à la Commission de connaître d'une façon plus précise la situation générale en Irak et a constitué également un supplément utile au rapport annuel qui est l'œuvre plus particulière des différents ministères du Gouverne-

ment de l'Irak, mais dont la responsabilité reste entièrement assumée par la Puissance mandataire, ainsi que l'a confirmé le représentant accrédité.

#### Observations spéciales

1. *Protection des minorités.* — La Commission attachait du prix à connaître les mesures prises en vue de donner effet aux recommandations de la Commission de Mossoul concernant les minorités et à obtenir des précisions quant aux circonstances qui ont retardé l'adoption de ces mesures ou, le cas échéant, qui feraient obstacle à ce qu'il soit donné suite à ces recommandations.

2. *Relations extérieures.* — La Commission a noté avec satisfaction que, d'après la déclaration du représentant accrédité, la situation s'était améliorée sur les frontières persane, syrienne et turque depuis que le rapport annuel a été établi. Elle regrette qu'il subsiste certaines difficultés dans les rapports entre l'Irak et la Perse et que des relations plus normales ne se soient pas établies entre ces deux pays.

3. *Egalité économique.* — L'attention de la Commission a été retenue par l'article 8 de la loi de 1926 intitulée « Customs Duty Drawback Law » (loi sur les drawbacks en matière de droits de douane) qui stipule que l'interdiction du paiement d'un drawback, lors de la réexportation de marchandises ou de tous articles ou catégories d'articles spécifiés à destination d'un pays ou d'un lieu étranger spécialement désigné, pourra être édictée par un simple « Irada » royal. La Commission serait heureuse d'obtenir des précisions supplémentaires sur le but et la nature de cette disposition et de savoir si la Puissance mandataire l'estime compatible avec l'article 11 du traité du 10 octobre 1922, conclu entre la Grande-Bretagne et l'Irak.

L'attention de la Commission a été retenue par la prolongation, accordée en 1926 pour une période de trente-cinq ans, de la concession de l'« Anglo-Persian Oil Company ». Elle remercie le représentant accrédité de lui avoir promis l'envoi d'un exemplaire de la Concession d'Arcy de 1901, du protocole de 1913 et de l'accord de 1925, qui sont mentionnés dans le texte de la Concession de 1926, et désirerait être informée du rapport que ces arrangements peuvent avoir avec l'article 11 du traité du 10 octobre 1922. Ces divers documents permettront à la Commission d'étudier la question avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

La Commission désirerait également obtenir un exemplaire du texte de la concession accordée à la « Turkish Petroleum Company ».

4. *Hygiène publique.* — La Commission aimerait recevoir des renseignements complémentaires au sujet des effets produits par la diminution constante des dépenses afférentes à l'hygiène publique, ainsi qu'au sujet des mesures prises pour combattre le paludisme et diminuer le taux de la mortalité infantile, en particulier à Bassora.

5. *Développement économique.* — La Commission a étudié attentivement la situation économique du pays, qui a souffert d'un certain marasme commercial au cours des deux ou trois dernières années. Elle a apprécié les renseignements fournis par le représentant accrédité sur une série de points particuliers, et elle serait heureuse de trouver dans les prochains rapports un exposé général sur les faits importants qui affectent la vie économique du pays.

6. *Travail.* — La Commission exprime ses remerciements pour les renseignements plus complets qui figurent dans le rapport relatif à 1926, au sujet de la législation et du régime du travail dans le pays. Elle serait heureuse de recevoir des précisions sur les conditions du recrutement, du transport et des contrats des travailleurs provenant de l'Inde.

7. *Enseignement.* — La Commission constate avec satisfaction que si les dépenses administratives centrales de l'Instruction publique du Gouvernement de l'Irak ont été

considérablement réduites au cours des deux dernières années, les crédits globaux afférents à l'enseignement n'ont cependant pas cessé d'augmenter. Elle suivra avec intérêt le succès des efforts faits pour constituer un cadre de maîtres compétents et elle serait heureuse de recevoir des renseignements complets sur ce point.

8. *Questions religieuses.* — La Commission exprime ses remerciements pour les informations fournies par le représentant accrédité sur les sectes religieuses du pays.

Elle serait heureuse de trouver, dans les rapports annuels, des renseignements précis sur l'affectation des revenus des biens wakoufs.

## TURQUIE

**Vers la Société des Nations.** — A en croire la presse officielle et officieuse, un important courant d'opinion se manifesterait à Angora en faveur de l'entrée de la Turquie au sein de la Société des Nations. Le gouvernement aurait sans doute sollicité déjà son admission à Genève s'il n'avait pas la certitude de ne pas obtenir un siège permanent dans le Conseil, ce à quoi il tient beaucoup. On ne saurait s'étonner d'un tel mouvement d'opinion quand on pense au nombre de questions pour lesquelles le traité de Lausanne prévoit l'intervention de la Société des Nations ; la Turquie aurait sûrement intérêt à tous égards, à collaborer à son œuvre.

**Un pacte avec l'Italie et avec la Grèce (?).** — Le ministre des Affaires étrangères Tewfik Rouchdy bey a eu à Milan, dans les premiers jours d'avril, une entrevue avec M. Mussolini, qui, immédiatement après, a reçu également M. Michalakopoulos, le ministre grec des Affaires étrangères. Bien que, en passant par Milan après avoir quitté Genève, les deux hommes d'Etat aient pu simplement rendre au *Duce*, alors en vacances de Pâques dans cette ville, une visite de pure politesse, les journaux se sont mis à commenter le fait et en ont tiré de nombreuses déductions.

Le premier, le *Popolo d'Italia* y a vu une preuve nouvelle de la « loyale, franche et cordiale attitude de l'Italie à l'égard des peuples du Levant, de la politique de paix et de collaboration poursuivie par l'Italie dans le Levant comme partout ailleurs ». S'inspirant de la vieille expression par laquelle les Latins désignaient la Méditerranée, *mare nostrum*, elle a ajouté :

L'Italie est la puissance méditerranéenne par excellence ; mieux que toute autre, elle connaît donc les besoins des Puissances méditerranéennes. Tandis que certaines Puissances travaillent à désunir les Etats riverains de la Méditerranée pour y asseoir des hégémonies illégitimes et internationales, l'Italie, elle, poursuit une politique dont l'idéal est une « collaboration méditerranéenne ». Elle a commencé de la réaliser en nouant une cordiale amitié avec l'Espagne, et elle donne maintenant une preuve de sa loyale, franche et cordiale amitié vis-à-vis des peuples du Levant.

L'intérêt de l'entrevue de M. Mussolini et de Tewfik Rouchdy bey, c'est, d'après le *Popolo*

*d'Italia*, de donner un démenti définitif aux bruits « absurdes » de projets agressifs attribués hier encore à l'Italie. En fait, au contraire, Italie et Turquie s'entendent fort bien, parce que toutes deux travaillent actuellement à leur régénération nationale et ont toutes deux de grands héros pour chefs. Quant à la Grèce, son antagonisme prolongé avec la Turquie doit faire place à une intelligence réciproque de leurs intérêts.

Le moment est venu de guérir les vieilles blessures, concluait le *Popolo d'Italia* ; l'Italie, qui souhaite cette conciliation, fait preuve d'une noblesse de vues et d'intentions que ne sauraient amoindrir de basses insinuations.

Un tel article devait susciter des commentaires. Il en a fait naître d'autant plus que Tewfik Rouchdy bey, une fois rentré à Constantinople le 9 avril, s'est refusé à toute communication sur son entretien avec le *Duce*. Aussi la presse officielle et officieuse a-t-elle donné libre cours à toutes les suppositions.

Certes, il ne semble pas aventuré de dire que l'entrevue de Milan a permis aux deux interlocuteurs d'examiner un certain nombre de sujets intéressants de la façon la plus immédiate les nations qu'ils représentent. C'est le cas pour la conclusion, en 1929, d'un nouveau traité de commerce. Quoi de plus naturel puisque l'Italie est le principal importateur et le principal exportateur de la Turquie ? De même, l'entrée de la Turquie au sein de la Société des Nations, les rapports de la Turquie avec la Russie soviétique ont dû être des sujets de conversation, étant donné surtout le fait que Tewfik Rouchdy bey n'a pas soutenu, à la Conférence du désarmement, le projet de désarmement universel de Litvinof ; mais peut-on aller plus loin ? Peut-on donner à entendre que les deux hommes d'Etat ont, au cours de leur conversation, envisagé la conclusion d'un pacte de non-agression entre l'Italie et la Turquie, et même l'association de la Grèce à ce pacte. Un tel dessein peut n'être pas inexact ; mais sa réalisation semble à tout le moins prématurée. C'est ce que le *Temps* constatait quelques jours plus tard ; pour lui, on en était réduit à des conjectures, plus ou moins vraisemblables suivant les cas, sur les conversations de Milan.

Par la suite, au début de mai, on a annoncé à Athènes la conclusion des négociations engagées à Constantinople entre la Turquie et l'Italie au sujet d'un pacte de non-agression. On a parlé aussi d'une visite du ministre italien de Grèce, M. Arlotta, à M. Michalakopoulos, alors en saison d'eaux à Hypati, pour l'informer de l'achèvement de ces négociations italo-turques et pour s'enquérir du progrès des négociations gréco-turques relatives aux difficultés qui ont surgi au sujet de l'exécution des conventions d'Athènes. On a appris alors qu'au cours des conversations qui eurent lieu à Genève et à Milan, on avait proposé à la Grèce de signer un pacte tripartite, mais qu'on avait estimé nécessaire d'at-

tendre, pour en discuter les clauses, le règlement des différends gréco-turcs. On se demande toutefois si la Grèce est disposée à donner son adhésion à un tel pacte ; on sait d'autre part que, par suite de la nature délicate des questions en discussion, les négociations gréco-turques commencées à Angora n'ont pas encore abouti, en dépit de voyages répétés de M. Orsini-Baroni, l'ambassadeur d'Italie en Turquie, entre Constantinople et Angora, en dépit aussi de la rencontre à Angora de diplomates représentant les trois Puissances Egéennes. Mais il est hors de doute maintenant que des négociations sont en cours au sujet d'un accord tripartite entre Italie, Grèce et Turquie, et les Puissances Egéennes trouveraient de réels avantages à la conclusion de cet accord.

Le tout récent accord italo-turc, sur lequel nous reviendrons dans notre prochain numéro, en est un précieux indice.

**Les procès de concussion.** — Comme nous l'avons déjà dit (cf. *l'Asie française*, n° d'avril 1927, p. 164), le procès d'Ihsan bey, qui était encore ministre de la Marine en 1926, s'est terminé par la démonstration de l'entière culpabilité de celui-ci et de ses complices. Malgré les dénégations d'Ihsan bey, malgré l'affirmation de son innocence, le tribunal s'est rangé à l'avis du Procureur général et s'est déclaré convaincu des détournements de l'ancien ministre. Il l'a donc déclaré coupable de péculat sous des formes variées à propos de la remise en état du *Yavouz*, et il l'a condamné à deux ans de prison. Deux de ses complices ont été condamnés à un an de la même peine ; d'autres ont été punis de quelques mois de prison ou acquittés.

Ainsi s'est terminée, quitte à reprendre un peu plus tard devant le tribunal de Constantinople, l'affaire que l'on appelle parfois « le scandale naval turc ».

**Un complot monarchiste.** — Les exécutions que, à plusieurs reprises, et tout récemment encore, a enregistrées *l'Asie française*, n'intimident pas les mécontents. Vers le milieu d'avril, la police a arrêté à Brousse un certain Sabri bey, que l'on accuse d'être en relations avec des membres de la maison d'Othman et d'avoir tramé un complot pour ramener au pouvoir les princes exilés. Récemment encore, Sabri bey vivait en Grèce ; il a pu rentrer en Turquie sans passeport et a tenu à Brousse et aux environs, au cours des quatre derniers mois, plusieurs conciliabules avec différents cheikhs et d'autres personnes. Dix des prétendus conjurés ont été arrêtés avec Sabri bey.

D'autre part, les expulsions de communistes continuent. Au début d'avril encore, vingt ouvriers bulgares ont été arrêtés à Smyrne pour avoir fait de la propagande communiste et conduits à la frontière.

## ARABIE

**Le Traité de Djedda de mai 1927.** — Le 20 mai 1927 a été signé à Djedda, par sir Gilbert Falkingham Clayton, pour l'Angleterre, et par l'émir Faïçal ibn Abdul-Aziz, fils et représentant du roi du Hedjaz, du Nedjd et de ses dépendances, un traité dont un livre blanc anglais a récemment fait connaître la teneur.

Ce traité « d'amitié et de bonne entente » a pour but « de confirmer et de renforcer les relations amicales » existant entre les deux pays et « d'affermir leurs intérêts réciproques ».

Après avoir précisé que Sa Majesté britannique reconnaît l'indépendance complète et absolue des pays appartenant au Roi Ibn Saoud, le traité insiste en son article 2 sur l'obligation qu'ont les parties contractantes de maintenir de bons rapports et d'empêcher par tous les moyens possibles que leur territoire ne soit utilisé comme base en vue d'actes illégaux dirigés contre la paix et le calme.

Cette obligation est encore accentuée et précisée par l'article 6 ainsi libellé (1) :

Art. 6. — Sa Majesté le Roi du Hedjaz, du Nedjed et ses dépendances s'engage à entretenir des relations amicales et pacifiques, avec les territoires de Koweït et de Bahraïn et avec les cheikhs de Katar et de la côte d'Oman, qui sont liés par des traités spéciaux avec le gouvernement de Sa Majesté britannique.

C'est en se basant sur cet article que l'Angleterre a récemment demandé au roi du Hedjaz, sans grand succès d'ailleurs, d'intervenir pour faire cesser les raids wahabites qui, partant de la limite nord de ses états, allaient razzier les oasis et les villages du sud de l'Irak ou de l'état de Koweït.

Les articles 3 et 4 traitent des questions qui ont trait au pèlerinage des villes saintes : nous croyons intéressant de les reproduire.

Art. 3. — Sa Majesté le roi du Hedjaz, du Nedjed et ses dépendances s'engage à faciliter aux sujets britanniques et aux personnes de confession mahométane placées sous la protection britannique, le pèlerinage, dans la même mesure qu'aux autres pèlerins, et il atteste qu'ils jouiront de la même sécurité pour leur personne et leurs biens pendant leur séjour dans le Hedjaz.

Art. 4. — Sa Majesté le roi du Hedjaz, du Nedjed et ses dépendances s'engage à remettre l'avoir de ceux des pèlerins sus-mentionnés qui viendraient à mourir sur le territoire de Sa Majesté et qui n'y auraient pas de curateur légal, à l'agent britannique de Djedda ou à un mandataire désigné à cet effet par celui-ci, pour que cet avoir soit transmis aux héritiers réguliers du pèlerin décédé, étant entendu que cette remise au représentant britannique ne sera faite qu'après que les formalités des tribunaux compétents auront été remplies et que les taxes prescrites par les lois du Hedjaz ou de Nedjed auront été acquittées.

Quant à l'article 5, dont nous donnons aussi

(1) Nous empruntons cette traduction à *l'Europe Nouvelle* qui vient de publier dans son numéro du 19 mai 1928 (p. 697-705) une précieuse série de textes diplomatiques relatifs au statut du Proche-Orient, précédée de quelques lignes d'introduction de M. Louis Massignon.

le texte, il a trait au statut personnel des nationaux des deux parties contractantes :

*Art. 5.* — Sa Majesté britannique reconnaît la nationalité (du Hedjaz ou du Nedjed) de tous les sujets de Sa Majesté le roi du Hedjaz, du Nedjed et ses dépendances à quelque moment qu'ils séjournent dans les territoires ou protectorats de Sa Majesté Britannique.

De même Sa Majesté le roi du Hedjaz et du Nedjed et ses dépendances reconnaît la nationalité (britannique) de tous les sujets de Sa Majesté britannique et de toutes les personnes placées sous la protection de Sa Majesté britannique, à quelque moment qu'ils séjournent dans les territoires de Sa Majesté le roi du Hedjaz, du Nedjed et des territoires qui en dépendent, étant entendu que les principes de droit international admis entre gouvernements indépendants seront respectés.

Contracté pour une durée de sept ans, le présent traité, qui porte le nom de « traité de Djedda » (art. 11), ne règle pas toutes les questions délicates mettant en opposition l'Angleterre et le Hedjaz. C'est ainsi qu'il mentionne de manière simplement incidente la traite des esclaves (à l'art. 7) et qu'il ne s'occupe pas de l'importation des armes. Toutefois, il a été accompagné d'un échange de notes précisant le point de vue des deux pays en ce qui concerne le district de Maan-Akaba. Ce territoire, que la Turquie s'était fait reconnaître par l'Égypte lors de la signature du traité du 10 octobre 1906 et qui avait, par la suite, été détaché de la Turquie en même temps que s'en était séparé le Hedjaz, avait été cédé à l'Angleterre par le roi Ali, fils de Hussein, en novembre 1924. Ibn Saoud n'a jamais consenti à sanctionner cet abandon ; de là une contestation de la ligne frontière entre le Hedjaz et la Transjordanie. Par une lettre du 19 mai 1927, Sir G. Clayton a fait connaître que l'Angleterre considère la frontière en question comme étant ainsi délimitée :

La frontière entre le Hedjaz et la Transjordanie part du point d'intersection du 38° de longitude est et du 29°35' de latitude ord, point terminus de la frontière entre le Nedjed et la Transjordanie, et s'étend en ligne droite jusqu'à un point de la voie ferrée du Hedjaz situé à deux milles au sud de Mudavara. A partir de ce point, elle va en ligne droite jusqu'à un point du golfe d'Akaba situé à deux milles au sud de la ville d'Akaba.

En réponse à cette lettre, Ibn Saoud a fait connaître « être disposé à maintenir le statu quo dans le district de Maan-Akaba, et s'engager à ne pas s'ingérer dans les affaires administratives de ce district jusqu'à ce que des conditions favorables permettent un règlement définitif de cette question ». L'affaire, dont l'Asie française a exposé naguère les débuts (numéro de juillet 1925, p. 216) reste donc en suspens.

Quoiqu'il en soit, et à condition que Ibn Saoud reste maître de la situation dans ses états, le traité de Djedda, qui est entré en vigueur, à la suite de l'échange des documents de ratification, le 17 septembre 1927, constitue une amélioration incontestable dans les relations diplomatiques entre le Hedjaz et la Grande-Bretagne.

## Extrême-Orient

### SIAM

**La Haute Commission du Mékong.** — Nos lecteurs se rappellent qu'un protocole annexe du traité franco-siamois du 14 février 1925 prévoyait la constitution d'une Commission mixte dite « Haute Commission permanente franco-siamoise du Mékong » et destinée à régler les questions relatives à ce fleuve même et aux territoires adjacents. Cette Commission, dont les attributions ont été réglées par la suite, a tenu sa séance d'ouverture à Vientiane, le 16 janvier 1928, à 10 heures du matin.

Dans son discours d'ouverture, M. Bosc, Résident Supérieur au Laos et président de la Commission, a rappelé les origines de celle-ci ; elle se réunit selon qu'il a été prévu dans le Protocole annexe au traité du 14 février 1925 et en exécution de l'article 10 de la Convention du 25 août 1926.

Outre le Président, assistaient à la Conférence : S. Ex. Phya Rajanakul, Lord Lieutenant de Monton-Phyab, chef de la Délégation siamoise ; Phra Sinisa, sous-secrétaire d'État adjoint au Ministère royal des Affaires étrangères, deuxième membre de la délégation siamoise ; Garreau, secrétaire d'Ambassade, chef du Service des Affaires extérieures du gouvernement général de l'Indochine ; Levesque, jurisconsulte du Ministère royal des Affaires extérieures, premier attaché à la Délégation siamoise ; Crescent, conseiller juriste au Laos, expert, premier attaché à la Délégation française ; Lieutenant-colonel Bourgeois, expert militaire attaché à la Délégation siamoise ; Luang Rovar et Luang Ubol, secrétaires de la Délégation siamoise ; Nai Prasiddhi, attaché à la Délégation siamoise ; Thao Kou, interprète à la Délégation française.

Assistaient également à la séance d'ouverture, M. de Sercey, secrétaire d'ambassade à la Légation de France au Siam et les chefs de service de l'Administration française de Vientiane et de l'Administration siamoise de Hong Kleng.

Deux résolutions ont été adoptées par la Commission.

La première concerne le règlement de la Haute Commission. Celle-ci se composera de quatre membres, dont deux nommés par le Gouvernement royal siamois et deux par le Gouvernement général de l'Indochine.

Elle comportera, en outre, un secrétariat permanent installé au siège de la Haute Commission.

La Haute Commission aura son siège ordinaire à Vientiane, en Indochine, à moins que, d'un commun accord, les deux parties ne jugent nécessaire de le transférer dans une autre localité.

La Haute Commission devra tenir une session ordinaire chaque année au mois de janvier, no-

tamment pour l'examen du rapport annuel et pour l'approbation des comptes de l'année précédente et pour l'élaboration des propositions budgétaires concernant l'année en cours. Elle pourra être convoquée en session extraordinaire par son Président sur la demande concertée de chaque gouvernement.

Les séances ne seront pas publiques, à moins que la Haute Commission n'en décide autrement.

En cas de partage des voix, la question litigieuse sera renvoyée au Gouvernement français et au Gouvernement siamois pour règlement par la voie diplomatique.

La deuxième résolution concerne des règlements relatifs aux travaux de délimitation.

En vue d'assurer l'exécution des travaux de détermination du tracé de la frontière franco-siamoise du Mékong, le gouvernement général de l'Indochine et le gouvernement siamois mettront chacun à la disposition de la Haute Commission une mission et toutes deux devront, en coopération, exécuter les travaux suivants :

a) Etablissement en double exemplaire des tracés provisoires de la frontière du cours du Mékong sur les points où celui-ci forme frontière entre le Siam et l'Indochine française ;

b) Délimitation provisoire des zones de pêche réservées aux embouchures des affluents du Mékong.

En vue d'assurer la délimitation de la zone démilitarisée prévue par l'art. 2 de la convention de 1926, les deux gouvernements devront établir une carte au 1/100.000 de leurs rives respectives du Mékong sur une largeur d'une trentaine de kilomètres et faire figurer sur cette carte un tracé provisoire des limites de la zone démilitarisée.

Enfin, en vue de simplifier la détermination des limites de la zone démilitarisée, les deux gouvernements pourront faire coïncider ces limites avec des accidents géographiques tels que lignes de partage des eaux, etc., etc., ou avec des lignes droites tirées d'un point à un autre, pourvu toutefois qu'aucun point des limites ainsi fixées ne se trouve à moins de 20 kilomètres ni à plus de 30 kilomètres de la frontière franco-siamoise du Mékong.

## CHINE

La situation militaire. — Ainsi que nous l'avons montré dans notre dernier examen de la situation militaire (pages 166-168), Nordistes et Sudistes prirent longuement leurs dispositions en vue d'une campagne qui, dans leur pensée, devait être décisive. On se rappelle quelle était la position des belligérants au début d'avril. L'armée de Nankin, concentrée à Siutcheoufou et les forces de Feng Yu Siang rassemblées devant Tamingfou, sur la frontière du Tcheli et du Chan-

long, avaient l'une et l'autre pour objectif Tsinanfou. D'autre part, les troupes du Chansi avaient pour mission de faire une diversion à la hauteur de Chekiatchouang, point d'embranchement de la ligne du Chansi avec le Pékin-Hankéou. De leur côté, les Nordistes se préparaient activement au combat. Le général Tchang Tsong Tchang couvrait Tsinanfou. Le général Sun Chuan Fang était placé devant Tsaotcheou, se préparant à occuper à la hauteur de Koueite, le Longhai (voie ferrée joignant les deux grandes lignes du Fleuve Bleu) afin de couper les communications entre Chang Kai Shek et Feng Yu Siang ; le général Chou You Pou défendait la position de Tamingfou, et les armées mandchoues, sous le commandement du chef d'état-major, le général Yang Yong Ting, étaient prêtes les unes à attaquer le Chansi et les autres à avancer le long du Pékin-Hankéou.

Nous avons dit précédemment les raisons pour lesquelles les deux adversaires tardèrent à en venir aux mains. Le dictateur Tchang Tso Lin, jusqu'à la dernière minute, espéra obtenir la neutralité de Chang Kai Shek. A maintes reprises, il dénonça Feng Yu Siang en des termes tels qu'on eût dit que celui-ci était son seul ennemi. La propagande nordiste tenta d'influencer Chang Kai Shek et ses lieutenants en accusant le général chrétien de faire une politique personnelle.

Savez-vous, disaient les circulaires répandues dans les rangs nationalistes, que l'esprit de trahison de Feng Yu Siang le désigne pour être le chef du communisme ? Savez-vous que, lorsqu'il s'est enfui en Russie, il a conclu avec le gouvernement des Soviets un traité secret qu'il ne peut répudier ? Savez-vous qu'il considère Chang Kai Shek et ses partisans comme des enfants qu'il manie à sa guise ?... C'est un incendiaire, un assassin, le plus forcené des communistes. Si nous nous sommes décidés à exterminer ce traître, c'est par raison d'humanité... Si vous rompez avec Feng, nous entreprendrons la tâche de le supprimer. Non seulement nous rétablirons nos relations amicales avec le Chansi, mais nous cesserons les hostilités avec Chang Kai Shek et nous serons à ses ordres.

A ces avances, le généralissime nationaliste répondit par des invectives contre Tchang Tso Lin. Le 1<sup>er</sup> avril il publia quatre proclamations à l'adresse de l'arrière, des combattants nationalistes, des armées nordistes et des populations du Nord.

Citons un passage d'un de ces manifestes :

Tchang Tso Lin, traître national, occupant de haute lutte les régions du nord, sacrifie l'intérêt du pays et du peuple pour s'entendre avec les impérialistes. Il détruit l'unification et persécute le pauvre peuple. Sa culpabilité est si claire que le monde entier la connaît. Si Tchang Tso Lin n'est pas battu, la Chine ne pourra jamais être sauvée et la torture du peuple ne prendra jamais fin.

Et plus loin :

Que les habitants du nord luttent contre Tchang Tso Lin, le militariste coupable de 10.000 crimes, en se joignant à nos armées révolutionnaires.

Le 11 avril, l'état-major mandchou ordonnait

l'offensive. Suivant son plan de campagne, il s'agissait de prendre le Honan, le Chansi et de défendre le Chantong. Les premiers combats tournèrent à l'avantage des Nordistes sur le front occupé par Feng Yu Siang. Des bandes de paysans organisées sous les noms de « Porte du Ciel » ou « Lances Rouges » contribuèrent à ces succès ; ils harcelaient les troupes de Feng. Le général Sun Chuan Fang put s'approcher du Longhai et séparer les Kouominchun (général Feng) des nationalistes, mais il fut tourné par l'adversaire et de sanglantes batailles se succédèrent. Et voici que, bientôt, Tchang Tsong Tchang recule, Sun Chuan Fang, qui l'appuyait à sa droite, n'ayant pu supporter le choc répété des forces du général chrétien. A la faveur de ce fléchissement, l'armée de Nankin avance. Elle était précédée de troupes composées d'hommes ayant appartenu aux organisations rouges du Kouantong qui, en décembre dernier, participèrent au coup d'Etat communiste de Canton.

Le 21 avril, la cavalerie de Feng Yu Siang atteignait Taianfou, devenu en ces derniers mois le centre d'un système de fortifications et d'ouvrages avancés protégeant Tsinanfou. Plus bas, vers l'Ouest, les meilleures troupes de Feng attaquent, entre Tsining et Koueite, les forces reconstituées de Sun Chuan Fang et les dispersent avec le concours du centre de l'armée de Nankin, commandée par Chang Fat Kwai, le général responsable des émeutes de Canton dans les derniers jours de 1927.

Cependant les Nordistes paraissaient invulnérables à l'Ouest ; plusieurs armées mandchoues avançaient sans être inquiétées dans la direction du Fleuve Jaune, mais après les défaites des alliés de l'Est, elles se replièrent en hâte.

La prise de Taianfou et de Tamingfou livra le Chantong aux nationalistes, et le 24 avril les troupes de Feng entraient dans Tsinanfou, suivies peu après de celles de Chang Kai Shek. C'est alors que les Japonais intervinrent pour réprimer les excès commis par les vainqueurs. Nous parlons plus loin (p. 212-213) de cette grave affaire de Tsinanfou, qui, à un moment, parut dégénérer en un conflit sino-japonais et entraîner des complications internationales.

Pendant que ces événements se déroulaient au Chantong, des troupes du Hounan avançaient sur le Hankéou-Pékin ; elles étaient commandées par les généraux du clan du Kouangsi. Après avoir longtemps hésité, ce clan accepta de participer à la nouvelle campagne. L'un de ses chefs, le général Li Tchai Sum, dictateur de Canton, fut placé à la tête de l'état-major à Nankin, assisté de Ho Ying Ching, bras droit du généralissime, qui eut pour mission d'assurer la sécurité de l'arrière.

A la fin d'avril, on annonça que les Kouangsinais Pai Chong Si et Chen Chien campaient sur la frontière du Honan et du Tcheli, décidés à ne pas aller plus loin. Un télégramme de Changhai donnait la raison de leur arrêt : le bruit

courait que Feng Yu Siang intriguait pour prendre la tête des troupes nationalistes ; le clan du Kouangsi refusait l'obéissance à ce chef, étranger à l'esprit sudiste.

L'intervention japonaise favorisa les visées du général chrétien. L'armée de Chang Kai Shek, responsable des massacres et des pillages de Tsinanfou, ne put poursuivre sa marche ; une partie fut désarmée et dispersée ou gardée à vue par les Japonais, et Chang Kai Shek perdit dans l'affaire quelque peu de son autorité et de son prestige. Le général Feng Yu Siang profita de sa chance. Il poursuivit les Nordistes et vers le 15 mai s'empara de Tetchou, à 100 kilomètres de Tientsin. Mais il fut devancé par son allié, Yen Si Chan, gouverneur du Chansi, qui, le 4 mai, avait bousculé les Mandchous en pleine retraite et était arrivé dix jours plus tard à Tchang-tcheou, à 50 kilomètres de Tientsin. On apprenait en même temps que les Nordistes évacuaient Pao Ting Fou et que Tchang Tso Lin s'appretait à abandonner Pékin.

Le dictateur nordiste était décidé à se retirer en Mandchourie après avoir tenté de conclure une paix sans vainqueurs, ni vaincus. Surpris par l'action militaire du Japon, il s'était rendu compte du danger que la guerre intestine faisait courir à l'indépendance et à la souveraineté de la Chine, et, pour montrer la sincérité de son geste de réconciliation, il avait ordonné à ses troupes de cesser les hostilités et de se replier. Cette décision n'eut pas l'effet que Tchang Tso Lin en attendait. Ses ennemis occupèrent les positions évacuées et menacèrent Pékin de plus près. Devant pareil acharnement, le Mandchou renonça à son idée de paix blanche, ainsi qu'à la reprise des hostilités.

La capitale d'Etat paraît donc destinée à tomber entre les mains de Yen Si Chan, mandarin militaire d'assez vieux style, mais bon administrateur, et de Feng Yu Siang, sorte de Khan mongol, suivant la juste expression contenue dans un télégramme de Changhai. L'entente ne paraît guère possible entre eux. Avec Feng Yu Siang, l'idée politique qui triomphera n'aura pas tout à fait la couleur du nationalisme sudiste. Sans doute Chang Kai Shek et les chefs du Kouomin-tang s'empresseront-ils d'accourir. Mais le général chrétien parlera en maître. D'ailleurs son parti est représenté au gouvernement nationaliste de Nankin par les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

A plusieurs reprises et dans maintes circonstances, on s'est rendu compte de l'étendue des ambitions de Feng Yu Siang. On connaît aussi le manque total de scrupules du personnage. Ayant joué dans la dernière campagne un rôle important et décisif, on peut prévoir qu'il se considérera comme le véritable vainqueur de cette longue lutte.

Cependant, revenant sur sa décision et sans écouter les Japonais qui l'invitaient à évacuer le Tcheli, Tchang Tso Lin se résolut à livrer ba-

taille à ses ennemis en avant de Pékin. On sait ce qui s'est passé par la suite et la retraite de Tchang Tso Lin ; nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

**Le conflit sino-japonais de Tsinanfou.** — Lors de la menace sudiste à Changhai, en février 1927, le baron Shidehara, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Kenseikai, cependant nettement opposé à toute action militaire en Chine, déclara à la Chambre des pairs que « la politique de non-intervention ne néglige pas la protection nécessaire des droits et des intérêts japonais ». Et il ajouta que son gouvernement prendrait des résolutions au cas où les Chinois essaieraient de recouvrer la concession par les armes. Trois mois plus tard, dès la formation du cabinet Tanaka, deux mille hommes furent envoyés à Tsingtao. Le gouvernement indiqua la signification et la portée de cette mesure :

Aucun sentiment inamical à l'égard de la Chine ne nous anime. Nous ne cherchons pas à gêner les opérations de l'armée du Nord ou de celle du Sud. Nos troupes seront retirées dès que les Japonais du Chantong n'auront plus à craindre les conséquences de la guerre.

Et, de fait, le danger passé, quand l'avance sudiste fut arrêtée par l'armée du nord, les forces japonaises furent rembarquées.

Le 17 avril dernier, le Cabinet décida d'envoyer à Tsingtao, en raison de l'offensive sudiste sur la frontière du Chantong, deux croiseurs et quatre torpilleurs. Un millier d'hommes des compagnies de débarquement furent mis à la disposition du conseil japonais de Tsinanfou. Peu après, des renseignements reçus à Tokio sur l'état d'esprit des troupes nationalistes firent craindre des désordres; un détachement prélevé sur la garnison japonaise de Tientsin reçut l'ordre de se rendre dans la capitale du Chantong. Comme l'an dernier, les gouvernements de Pékin et de Nankin protestèrent contre ces mesures militaires qui, dirent-ils, portaient atteinte à la souveraineté de la Chine :

Cette action, dit la note de Nankin, constitue une violation flagrante du droit international et des clauses des traités et peut avoir des conséquences graves dont les responsabilités seront difficiles à déterminer. C'est pourquoi le ministre des affaires étrangères demande au gouvernement japonais de revenir sur sa décision et d'arrêter les troupes qui se dirigent sur le Chantong afin de maintenir les relations cordiales entre la Chine et le Japon.

Le gouvernement japonais fit une déclaration identique à celle de 1927, expliquant que son but était uniquement d'assurer la sécurité des vies et des biens de ses nationaux :

A l'époque où les troupes japonaises furent retirées du Chantong, le gouvernement japonais avait pris soin de déclarer que, tout en n'ayant nullement l'intention de contrecarrer un parti ou une faction quelconque se rapportant aux perturbations en Chine, aussi longtemps que l'ordre et la paix dans les localités renfermant des résidents japonais seraient troublés, donnant à craindre que

la sécurité de ces résidents ne soit affectée, il se verrait contraint de prendre telles mesures de protection qu'il jugerait nécessaires.

En présence du changement soudain de la situation dans le Chantong, qui a précipité les troubles, menaçant de créer des difficultés dans la région où résident des Japonais, le gouvernement japonais, se référant à sa déclaration antérieure, a dû détacher un contingent de 5.000 hommes de troupe au chemin de fer Kiao-Tchéou-Tsinan-Fou via Tsing-Tao, pour protéger les résidents japonais. En attendant l'arrivée de ce contingent, trois compagnies, détachées de la garnison japonaise en Chine, seront dirigées vers Tsinan-Fou, mesure commandée par les circonstances pour faire face à la situation.

Il est à peine besoin d'énoncer que l'envoi de troupes par le gouvernement japonais vers les districts du Chantong est une mesure inévitable de selfprotection qui, à aucun point de vue, n'implique en quoi que ce soit une intention inamicale vis-à-vis de la Chine et de son peuple ou un acte d'intervention dans les opérations militaires. On peut ajouter qu'aussitôt que le gouvernement japonais considérera qu'il n'est plus nécessaire de maintenir ses troupes pour la protection des résidents japonais dans les régions troublées, les troupes susmentionnées seront immédiatement retirées comme précédemment.

Trois jours plus tard, les Sudistes s'emparaient de Tsinanfou. Tout se passa d'abord dans le plus grand calme, mais, le 3 mai, les Chinois attaquèrent le quartier japonais (il n'y a pas à Tsinanfou de concessions comme à Tientsin, à Hankéou ou à Changhai, mais seulement un quartier réservé aux étrangers, à l'administration duquel les autorités indigènes participent). Le combat dura trois heures ; il mit aux prises 35.000 soldats sudistes et 4.000 japonais.

Il a été prouvé par la suite que l'élément rouge est prépondérant dans les armées nationalistes. Au moment de commencer une nouvelle campagne, les chefs militaires de Nankin ont cru nécessaire de remettre en vigueur les méthodes de propagande et d'action politiques enseignées par les Russes bolcheviks et dont l'application favorisa singulièrement la conquête des provinces du fleuve Bleu en 1926-1927. Comme au temps de Borodine et de Gallent, un corps d'agitateurs précède les troupes et leur ouvre la voie. Ces professionnels de l'émeute n'ont pas dû être étrangers aux massacres et aux pillages de Tsinanfou.

Toutefois, l'origine du conflit n'a pas été parfaitement éclaircie. Les Sudistes rejettent la responsabilité de la bataille sur les Japonais qu'ils accusent du meurtre d'un officier chinois et du désarmement de troupes nationalistes ; suivant la version de la partie opposée, une escouade japonaise qui chassait les pillards d'une maison du quartier étranger aurait été accueillie à coups de fusil.

Suivant un accord, les Chinois devaient évacuer le quartier, mais ils s'y refusèrent. Plusieurs Japonais furent massacrés et mutilés.

Il y eut à Tokio un conseil auquel assistèrent les conseillers du trône, l'envoi d'importants renforts y fut décidé. Le ministre de la guerre donna des instructions au général commandant les

troupes japonaises de Tsinanfou pour la présentation des demandes suivantes :

1° Excuses formelles du général Chang Kai Shek ; 2° punition des officiers responsables des outrages commis ; 3° suspension de la propagande et des activités belliqueuses dans un rayon de plusieurs kilomètres autour de Tsinanfou et du chemin de fer de Tsingtao, c'est-à-dire création d'une zone neutre.

Devenus maîtres de la ville et du réseau ferré, les Japonais expulsèrent les soldats sudistes après les avoir désarmés.

Le baron Tanaka, premier ministre, fit à la presse une déclaration communiquée aux représentants japonais à l'étranger, dans laquelle il exposait les raisons qui justifient le renforcement du contingent japonais.

Grâce à l'attitude énergique de Tokio, le calme peu à peu se rétablit au Chantong. Les autorités militaires sudistes se montrèrent animées d'un esprit conciliant. Elles intervinrent même pour faire cesser les manifestations et le boycottage anti-japonais à Canton et ailleurs.

Cependant, le conseil politique du gouvernement de Nankin crut devoir saisir du différend la Société des Nations. L'exposé des faits se terminait ainsi :

Je prends la liberté par la présente d'appeler votre attention sur le fait que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Chine ont été violées et que la paix entre les nations est menacée par l'acte d'agression commis par le Japon.

Je vous prie, conformément au paragraphe 2 de l'article II du pacte de la S.D.N., de convoquer d'urgence le conseil de la Société. Je demande instamment que la Société invite le Japon à faire cesser les hostilités des troupes japonaises et les retire immédiatement du Chantong.

Quant au règlement définitif de toute l'affaire, le gouvernement nationaliste, pleinement conscient de la justice de sa cause, est prêt à accepter tout arrangement convenable en vue d'une enquête internationale ou d'un arbitrage.

Cette requête ne parut pas juridiquement recevable, le gouvernement nationaliste n'étant pas officiellement reconnu. D'autre part, l'intervention de la S.D.N. eût été contraire à l'usage, des négociations étant engagées entre les parties en cause. Le baron Tanaka exprima le sentiment que l'affaire devait être réglée par la voie diplomatique et, de leur côté, les nationalistes marquèrent le désir d'aboutir à un arrangement avec le Japon. Suivant un télégramme du *Times*, Chang Kai Shek prévint l'arrière que, pour ne pas retarder l'expédition vers le nord, il devait accepter les conditions japonaises. Il n'a été que trop longtemps retenu à Tsinanfou par un contretemps grâce auquel il s'est vu devancer par ses deux alliés.

**La rivalité sino-japonaise en Mandchourie.** — La guerre civile chinoise, en gagnant les provinces du nord-est, a pris un caractère d'extrême gravité. Le gouvernement de Tokio a fait savoir qu'il ne tolérerait pas que la guerre fût

portée en Mandchourie, où il possède de puissants intérêts politiques et économiques, ainsi qu'un territoire à bail ; et même, de crainte que l'ordre ne soit troublé en Mandchourie par le fait du voisinage des hostilités, le Japon paraît décidé à s'opposer à laisser la région Pékin-Tientsin devenir le théâtre d'une suprême bataille entre nordistes et sudistes.

Il y a quelque temps, l'on avait prêté au Japon l'intention d'enrayer l'avance des armées nationalistes avant qu'elles ne pussent menacer la Mandchourie méridionale. Mais, à ce moment, le gouvernement de Nankin laissa entendre qu'il se désintéressait de la Mandchourie, qu'il la laisserait se gouverner elle-même. C'était en quelque sorte reconnaître que ce pays ne fait pas partie intégrante de la Chine, opinion que Sun Yat Sen lui-même aurait partagée à la fin de sa vie.

On ne saurait cependant oublier qu'à la Conférence de la paix de 1919, qu'à la Conférence de Washington de 1922, les délégations chinoises protestèrent contre les droits et privilèges étrangers en Mandchourie tout comme s'il eût été question d'une des provinces de la Chine proprement dite.

Au reste, il n'est pas nécessaire que les nationalistes s'immiscent dans les affaires mandchoues pour faire triompher leurs principes : le gouvernement de Tchang Tso Lin y suffit ; il a montré en ces derniers mois qu'il ne le cédait pas aux Sudistes en fait de nationalisme. Il s'est surtout montré résolument anti-japonais.

Peu après son arrivée au pouvoir, le baron Tanaka déclara que sa politique extrême-orientale porterait sur le développement des intérêts japonais dans les régions mandchoues et mongoles. Il agit aussitôt dans ce sens, comme savent agir les militaires nippons quand ils détiennent le pouvoir. Comme nous l'avons vu (pages 49 et 171) l'administration du maréchal Tchang Tso Lin opposa à cette politique d'expansion japonaise de multiples tracasseries : persécution des colons coréens obligés de se faire naturaliser chinois pour obtenir un semblant de tranquillité, reprise des terrains cédés à bail dans la zone de l'Est chinois, difficultés suscitées aux industriels et commerçants nippons dont quelques-uns furent l'objet d'attentats, manifestations anti-japonaises encouragées par les autorités.

Plus récemment, un nouvel incident a montré l'animosité qui règne entre Chinois et Japonais en Mandchourie.

La ligne ferrée du Taonan-Angatsi et son matériel roulant constituent la garantie d'un emprunt japonais. Or, les Chinois transférèrent une partie de ce matériel sur la ligne Fengtien-Heilongkiang, construite avec leurs propres deniers, sans avoir sollicité l'autorisation de l'administration japonaise. Celle-ci protesta auprès du gouvernement de Pékin, remarquant qu'elle était dans l'obligation de constater que Moukden usait

de tous les moyens pour combattre les droits légitimes du Japon en Mandchourie. Cette protestation étant restée sans effet, le Sud-Mandchourien refusa de transporter les troupes du Kirin qui se rendaient sur le front.

A l'avance du Japon dans ces régions, la Chine oppose une politique ferroviaire qui ne manque pas de hardiesse.

Les lignes en exploitation ne suffisant pas, d'autres sont en exécution ou en projet. Harbin sera en communication avec Aigoun sur l'Amour ; la voie Moukden-Ailong sera bientôt prolongée jusqu'à Kirin, et de Hailong partira un embranchement vers Linkiang sur le Yalou, fleuve frontière entre la Corée et la Mandchourie. De plus, les Chinois ont signé un contrat en vue de la construction à Hulutao d'un port rival de Dalny. Ils visent surtout à ruiner le Sud-Mandchourien en créant des lignes parallèles à cette voie ferrée.

Le gouvernement japonais invoquant une clause secrète du traité sino-japonais de 1905, ainsi que les accords de 1915 et de 1920, proteste contre les projets chinois. En même temps, il active la construction de ses chemins de fer. Deux lignes sont particulièrement importantes. L'une, orientée vers la Mongolie, va de Shipinghai, station du Sud-Mandchourien, à Anganki sur l'Est-Chinois ; l'autre, va de Kirin à Ninguta, sur l'Est-Chinois également, entre Harbin et Nikolsk. Le but est, par cette fourche, de détourner le trafic de la grande voie ferrée septentrionale sur le Sud-Mandchourien et de permettre à Dalny de concurrencer Vladivostok.

Ainsi, sur le Sud-Mandchourien et sur l'Est-Chinois, le Japon et la Chine accrochent des lignes, instruments d'une grande lutte politique et économique. Dans un an ou deux, le Japon sera à califourchon sur l'Est-Chinois, à Hailar, à l'ouest, à Ninguta, à l'est.

Les journaux japonais essaient encore d'intimider la Chine en faisant courir le bruit d'un accord avec la Russie visant la protection des intérêts russo-japonais en Mandchourie. Mais, fort de l'accroissement de la population chinoise en Mandchourie, par suite d'un courant d'émigration qui ne fait que grossir, et fort des moyens financiers que lui procurent les recettes de l'Est-Chinois, « vache à lait » de la Mandchourie, Tchang Tso Lin lutte contre la mainmise japonaise, mainmise dont ce chiffre donne une idée : plus de 600 millions de yen engagés dans les entreprises commerciales et industrielles.

L'exploitation de l'Est-Chinois produit depuis ces dernières années des plus-values. Les recettes de novembre 1927 à novembre 1928 furent de 63 millions de roubles or. Un édit de Tchang Tso Lin a imposé à la Compagnie, à la fin de 1927, le dollar local comme base de toutes ses opérations financières. A une récente assemblée du bureau de la direction du chemin de fer, il a été établi que les bénéfices nets disponibles s'élevaient à 28 millions de dollars. Les associés

Chinois et Russes se partagent les bénéfices en parts égales. Quoique ennemi des Soviets, Tchang Tso Lin s'est gardé de fermer les consulats russes et de mettre la main sur l'Est-Chinois, car l'entente russo-chinoise est une des conditions de la prospérité d'une exploitation qui enrichit le trésor mandchou. Aussi Moukden encourage-t-il la tendance des deux directions russe et chinoise vers une collaboration plus étroite en matière commerciale.

Ainsi Japon et Chine s'efforcent de renforcer et de défendre leur influence sur les grandes provinces mandchoues. Ils se servent de la Russie soviétique au mieux de leurs intérêts respectifs, mais la Russie à son tour les manœuvre. Les Etats-Unis aussi observent de près la situation. On se rappelle qu'il y a quelque temps ceux-ci négocièrent un emprunt en faveur du Sud-Mandchourien ; on a dit que Tokio voulait, par ce moyen, entraîner l'Amérique à soutenir le Japon dans l'Asie septentrionale.

L'attitude prudente du gouvernement de Tokio devant l'éventualité de la guerre entre Chinois aux portes de la Mandchourie montre qu'il se rend compte de l'état aigu des compétitions dans cette partie du continent.

## Bibliographie

René DE FÉRIET : *L'Application d'un mandat*. La France puissance mandataire en Syrie et au Liban ; comment elle a compris son rôle ; les réalisations dans les domaines politique et administratif. Deuxième édition. Beyrouth, Imprimerie du Réveil, 1926, in-8 de 156 pages.

Comme l'indiquent les références bibliographiques qu'on vient de lire, la deuxième édition du travail de M. de Fériet date de 1926 ; il convient d'ajouter qu'il est des tout derniers jours de l'année puisque la conclusion est suivie de la date du 28 décembre. Mais le livre ne mène pas aussi loin l'étude du sujet traité, sauf une allusion à la résistance opposée par les divers groupements religieux libanais au projet de réforme du général Sarrail tendant à la suppression de leur représentation (p. 78), il s'arrête au départ du général Weygand pour la France, c'est-à-dire à la fin de 1924. Cette constatation ne veut nullement dire, d'ailleurs, que, pour l'intelligence des faits ultérieurs, le travail de M. de Fériet ne doive pas être consulté ; au contraire, comme il explique la situation créée par les décisions des deux premiers hauts commissaires, on s'y reportera avec fruit.

Le livre de M. de Fériet est bien composé ; nous aurions plaisir à le montrer si les sous-titres reproduits plus haut ne permettaient de se rendre compte de son plan. Signalons toutefois ici l'intérêt que présente la troisième partie, dans laquelle l'auteur, pour montrer l'ampleur du rôle joué par la Puissance mandataire en Syrie et au Liban, a étudié (aux p. 93-102), l'adaptation de la justice indigène à ses fonctions nouvelles. D'autre part, M. de Fériet a eu raison de rapprocher des pays de mandat français, à titre de comparaison, les trois pays de mandat A, voisins de la Syrie et du Liban, que sont la Palestine, la Transjordanie et l'Irak ; sa quatrième partie expose très sommairement, mais bien (p. 103-111) quelle était la situation de ces contrées à la fin de 1926. Signalons encore dans la première partie, différents tableaux statis-

tiques précisant l'importance respective des éléments confessionnels dans les différents pays du Levant de mandat français; on s'y reportera utilement à l'occasion (cf. les n. 19-24).

Ces brèves indications suffisent à montrer, non pas la valeur, mais du moins l'intérêt du travail de M. René de Feriet.

*Les Balkans face à l'Italie*, par Jacques ANCEL. Paris, Delagrave, 1928, in-16 de 126 pages avec une carte.

Ce petit volume de la « Bibliothèque d'Histoire et de Politique » ne devrait pas, malgré son très vif intérêt, être signalé ici, s'il ne nous faisait présager, dans un avenir plus ou moins éloigné, l'expulsion définitive des Turcs à l'Est des Détroits et s'il ne traitait accidentellement de certaines questions intéressant le Levant asiatique. M. Ancel en fait à plus d'un titre le complément de son excellent livre intitulé *Peuples et Nations des Balkans*, lorsqu'il montre en formation une unité balkanique à laquelle collaborent toutes les démocraties rurales de la péninsule en travaillant à instaurer ou à consolider dans leur sein la paix, l'ordre et l'union; seule l'Albanie, ancrée dans son passé féodal, fait exception à la règle. Quant à la Turquie, M. Ancel, avec raison, ne la compte pas parmi les peuples de cette péninsule des Balkans où, en réalité, les Turcs n'ont jamais été que campés. Néanmoins, il ne peut pas ignorer la Turquie, d'abord à cause de son passé, ensuite parce que Constantinople y appartient encore, enfin parce que les visées coloniales italiennes ne se manifestent pas seulement sur les bords orientaux de l'Adriatique en Albanie, mais aussi sur les rivages orientaux de la mer de l'Archipel, où déjà, malgré les protestations des populations grecques du Dodécannèse, l'Italie s'est établie et travaille à s'incruster. Ces visées, M. Ancel les expose très nettement; il résume en quelques traits précis les progrès réalisés par l'Italie en Méditerranée orientale depuis le jour où elle s'est posée en successeur éventuel de la Turquie sur les rivages africains ou asiatiques de ce bassin; il dégage son effort politique et économique et ses visées actuelles et en montre le transfert de la théorie dans la pratique. Par ces quelques pages, par celles où il esquisse la défense de la Turquie — son alliance avec l'U. R. S. S., etc. — contre la menace italienne, le nouveau livre de M. Ancel est vraiment nôtre, il doit retenir l'attention des lecteurs de *L'Asie française*.

#### CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

*Billets d'aller et retour individuels à prix réduits  
pour les stations balnéaires, thermales  
et climatiques du Réseau P.-L.-M.*

Toutes les gares des grands réseaux français délivrent, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les principales stations balnéaires de la Côte d'Azur. On peut également se procurer dans ces gares, du 1<sup>er</sup> mai au 25 juin et du 20 août au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les principales stations thermales et climatiques P.-L.-M. Dans les deux cas, le voyage doit comporter un parcours simple d'au moins 300 km. en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, d'au moins 500 km. en 3<sup>e</sup> classe. L'itinéraire du voyage de retour peut être différent de celui du voyage d'aller.

La réduction est de 25 % en 1<sup>re</sup> classe, de 20 % en 2<sup>e</sup> classe pour un trajet simple de 300 km.; de 30 % en 1<sup>re</sup> classe et de 25 % en 2<sup>e</sup> classe pour un parcours simple de 600 km. Elle est de 20 % pour un parcours simple

d'au moins 500 km. en 3<sup>e</sup> classe. La validité des billets est de 33 jours. Pour les billets des stations balnéaires seulement, elle peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque prolongation, mais elle ne peut dépasser la date du 5 novembre. Dans tous les cas, les titulaires de billets individuels doivent effectuer leur voyage de retour, au plus tôt, après un délai de 12 jours compté du jour de départ, ce jour compris.

*Les titulaires de billets d'aller et retour de famille  
peuvent expédier leur voiture automobile  
à prix réduit*

Le tarif G. V. 6/106 comporte de sérieux avantages pour les familles d'au moins 3 membres effectuant un voyage aller et retour de 300 km. ou plus. Il est consenti une réduction de 25 % à la 2<sup>e</sup> personne, de 50 % à la 3<sup>e</sup> et de 75 % à chacune des suivantes.

Le titulaire d'un billet de famille de 3 à 6 personnes peut, au surplus, expédier sa voiture automobile aux conditions du chapitre IV du tarif G. V. 28/128. Pour une voiture de 10 C. V. et pour 1.000 km., le prix de transport est de 303 fr. 45 au lieu de 1.356 fr. 55 à l'ancien tarif.

Lorsque le billet comprend plus de 6 personnes, il peut être expédié une voiture supplémentaire par groupe ou fraction de groupe de 6 personnes en sus des 6 premières.

Chaque voiture ne doit pas dépasser 6 m. 50 de longueur, peser plus de 3.000 kgs, ni excéder 60.000 fr. de valeur, tous accessoires compris.

Le transport doit être demandé de la gare de départ à la gare de destination du billet de famille avec retour au point de départ. Mais il peut être scindé, à l'aller comme au retour, afin de permettre le retrait momentané de la voiture dans une ou plusieurs gares d'arrêt. La remise comme le retrait de la voiture peuvent être faits les dimanches et jours fériés.

Les formalités d'expédition sont des plus simples et les voitures sont acceptées avec leurs réservoirs de carburant non vidés.

*Accélération du rapide de jour Paris-Genève-Aix-les-Bains-  
Chambéry et incorporation de voitures de 3<sup>e</sup> classe pour  
Modane dans l'express de nuit pour Genève.*

Au 15 mai, le rapide de jour Paris-Genève-Aix-les-Bains-Chambéry a sa marche accélérée. Ce train comporte entre Paris et Genève, d'une part, et Paris-Chambéry, d'autre part, des wagons-salons Pullman, des voitures de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes. Un wagon-restaurant y circule également entre Paris et Genève.

Aller : Paris dép. 11 h. 15; Cornavin arr. 20 h. 35; Aix-les-Bains arr. 19 h. 37; Chambéry ar. 19 h. 58.

Retour : Cornavin dép. 13 h. 10; Chambéry dép. 13 h. 45; Aix-les-Bains dép. 14 h. 06; Paris arr. 22 h. 28.

L'express de nuit Paris-Genève comprend des voitures de toutes classes pour Modane et offre, de la sorte, aux voyageurs de 3<sup>e</sup> classe, une relation commode sur l'Italie.

Aller : Paris dép. 20 h. 45; Aix-les-Bains arr. 5 h. 55; Chambéry arr. 6 h. 20; Saint-Jean-de-Maurienne arr. 8 h. 28; Modane arr. 9 h. 43; Genève-Cornavin arr. 7 h. 20.

Retour : Genève dép. 21 h. 40; Modane dép. 18 h. 50; Saint-Jean dép. 19 h. 57; Chambéry dép. 22 h. 30; Aix-les-Bains dép. 22 h. 57; Paris arr. 9 h. 05.

*De Paris à Genève, en Savoie et en Italie.*

Au 15 mai, un nouvel express de jour de toutes classes avec wagon-restaurant est mis en circulation entre Paris

et Modane. Ce train comporte également des voitures directes de toutes classes pour Evian-les-Bains.

Aller : Paris dép. 8 h. 10; Aix-les-Bains arr. 17 h. 05; Chambéry ar. 17 h. 32; Modane arr. 20 h.; Turin arr. 23 h. 25; Evian arr. 19 h. 40.

Retour : Evian dép. 10 h. 15; Turin dép. 6 h. 35; Modane dép. 10 h. 10; Chambéry dép. 12 h. 25; Aix-les-Bains dép. 12 h. 55; Paris arr. 21 h. 55.

A la même date, un nouveau rapide de nuit, offrant des places de wagons-lits, lits-salons, couchettes, des places de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes, est mis en circulation entre Paris et Genève.

Ce rapide relève et donne, à Paris-P.-L.-M., la correspondance de et pour Londres, via Boulogne.

Aller : Londres dép. 14 h.; Paris dép. 22 h.; Genève-Cornavin arr. 8 h.

Retour : Genève-Cornavin dép. 21 h. 15; Paris arr. 7 h. 10; Londres arr. 15 h. 30.

Ainsi, la durée du trajet se trouve réduite à 10 heures entre Paris et Genève, à 18 heures entre Londres et Genève.

#### *Briançon à une nuit de Paris*

La mise en circulation, au 1<sup>er</sup> juin, d'un nouvel express de toutes classes entre Valence et Briançon améliore très sensiblement les relations de Paris et de Marseille avec la région de Die et celle des Hautes-Alpes.

Aller : Paris dép. 19 h. 55; Lyon-Perrache dép. 3 h. 46; Marseille dép. 0 h.; Valence dép. 6 h.; Die arr. 7 h. 31; Gap arr. 9 h. 52; Embrun arr. 10 h. 54; Briançon arr. 12 h. 14.

Retour : Briançon dép. 15 h. 35; Embrun dép. 16 h. 49; Gap dép. 17 h. 55; Die dép. 20 h. 30; Valence arr. 22 h. 03; Marseille arr. 4 h. 35; Lyon-Perrache arr. 0 h. 05; Paris arr. 8 h. 45.

### CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

#### *Principales améliorations réalisées sur la ligne de Bordeaux au 15 mai 1928*

Retard du départ de Paris et accélération de la marche du train rapide 15 de soirée sur Bordeaux (ne circule pas les dimanches et jours de fêtes).

Paris-Quai d'Orsay dép. 16 h. 50 (au lieu de 16 h. 40); Tours arr. 19 h. 57; Poitiers arr. 20 h. 58; Angoulême arr. 22 h. 22; Bordeaux-Saint-Jean arr. 0 h. 05.

1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes. — Wagon-restaurant.

Avance de 25 minutes du train rapide de luxe « Sud-Express » à l'arrivée à Paris, le départ d'Hendaye n'étant pas modifié.

Lisbonne dép. 12 h. 55; Madrid dép. 22 h.; Hendaye dép. 10 h. 40; Bordeaux-Saint-Jean dép. 14 h. 20; Paris-Quai d'Orsay arr. 22 h.

Rétablissement, dans son horaire de l'été dernier, du train rapide 24 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes) entre Bordeaux-Saint-Jean (dép. 2 h. 23) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 11 h. 05) et desserte par ce train de la ville de Châtellerault à 6 h. 41.

#### *Principales améliorations réalisées sur les lignes de Bretagne au 15 mai 1928*

Accélération, à partir du 15 mai 1928, des trains rapides de soirée 15/115 et 116/16 entre Paris-Nantes, Le Croisic et la Bretagne, et mise en marche journalière du 15 mai au 11 novembre (sauf les dimanches et fêtes du 15 mai au 30 juin et du 4 octobre au 11 novembre) du train 116/16 du Croisic à Paris.

Aller. — 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes (tous les jours sauf les dimanches et fêtes entre Paris et Tours) : Paris-Quai d'Orsay dép. 16 h. 50; Tours arr. 19 h. 57; Saumur arr. 20 h. 40 (correspondance sur La Flèche); Angers arr. 21 h. 15; Nantes arr. 22 h. 23; Saint-Nazaire arr. 23 h. 37. Prolongé de Saint-Nazaire à La Baule tous les jours du 30 juin au 1<sup>er</sup> septembre et jusqu'au Croisic, les samedis du 30 juin au 22 septembre, les 13 et 31 juillet et le 14 août.

Retour. — 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes. — Tous les jours jusqu'au 11 novembre (sauf les dimanches et fêtes du 15 mai au 30 juin et du 4 octobre au 11 novembre entre Nantes et Paris) : Le Croisic dép. 16 h. 07 (du 30 juin au 2 octobre dép. à 16 h. 02); La Baule-Escoublac dép. 16 h. 36 (du 30 juin au 2 octobre dép. à 16 h. 31); Saint-Nazaire dép. 17 h. 18; Quimper dép. 11 h. 03; Pontivy dép. 12 h. 49; Quiberon dép. 13 h.; Nantes dép. 18 h. 36; Angers dép. 19 h. 47; Tours dép. 21 h. 05; Paris-Quai d'Orsay arr. 0 h. 12.

Wagon-Restaurant entre Paris et Saint-Pierre-des-Corps et du 30 juin au 2 octobre, entre Saint-Pierre-des-Corps et Nantes, à l'aller, du 1<sup>er</sup> juillet au 3 octobre entre Nantes et Saint-Pierre-des-Corps et à partir du 4 octobre entre Angers et Saint-Pierre-des-Corps et tous les jours, sauf dimanches et fêtes, de Saint-Pierre-des-Corps à Paris, au retour.

Wagon-salon « Pullmann » 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes du Croisic à Paris du 1<sup>er</sup> juillet au 3 octobre.

Accélération de la relation d'après-midi de Paris avec Lorient et Quimper et établissement d'une nouvelle relation de Paris avec la presqu'île de Quiberon.

Paris-Quai d'Orsay dép. 12 h. 10; Nantes arr. 18 h. 42; Vannes arr. 21 h. 20; Auray arr. 21 h. 40; Lorient arr. 22 h. 24; Quimper arr. 23 h. 43; Quiberon arr. 22 h. 34 (à partir du 1<sup>er</sup> juillet).

#### *Principales améliorations réalisées sur la ligne du Centre au 15 mai 1928*

Rétablissement du 15 mai au 19 novembre du train express 51 actuellement fusionné entre Paris et les Aubrais avec le train express 1 sur Tours. Le point d'origine du train 51 est reporté, pendant cette période, de Paris-Quai d'Orsay à Paris-Austerlitz (dép. à 7 h. 42).

Accélération du train rapide 68 assurant les relations de Barcelone et des stations thermales et climatiques des Pyrénées avec Paris.

Barcelone dép. 15 h. 10; Font-Romeu dép. 17 h. 03; Villefranche-Vernet-les-Bains dép. 18 h. 35; Luchon dép. 20 h. 28 (du 15 au 31 mai dép. à 17 h. 46); Lamalou-les-Bains dép. 19 h. 12 (à partir du 1<sup>er</sup> juin); Toulouse dép. 23 h. 10; Paris-Quai d'Orsay arr. 10 h. 15 (au lieu de 10 h. 55), gain de 40 minutes dans la durée du trajet.

Amélioration des relations de soirée de Paris avec la Sologne :

Création, le samedi de chaque semaine, d'un nouveau train express partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 50 et continuant des Aubrais sur Vierzon et Bourges par le train 61 actuel. Gain de 20 minutes dans la durée du trajet.

Accélération du train express 59 et extension de ses jours de circulation.

Paris-Quai d'Orsay dép. 15 h. 45; Orléans arr. 17 h. 36; Vierzon arr. 19 h. 25 au lieu de 19 h. 38).

Ce train, quotidien entre Orléans et Vierzon, sera mis en marche entre Paris et Orléans tous les samedis, les 16 mai, 14 août et 31 octobre et le vendredi du 10 juillet jusqu'au jour de la fermeture de la chasse dans le Loiret et le Loir-et-Cher.

*Le Gérant : H. COMBAT*